



THÈSE

**En vue de l'obtention du
DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE**

Délivré par l'Université Toulouse 2 - Jean Jaurès

**Présentée et soutenue par
Yamile Del Carmen TURIZO-PALENCIA**

Le 18 décembre 2023

**Perspectives des Membres de la Communauté Wayuu sur Trois
Problèmes de Société en Colombie: Résolution des Conflits
Interpersonnels, Définition des Droits de l'Homme et Amnisties
Politiques**

Ecole doctorale : **CLESCO - Comportement, Langage, Education, Socialisation,
Cognition**

Spécialité : **Psychologie**

Unité de recherche :
**CERPPS -Centre d'Etudes et de Recherches en Psychopathologie et
Psychologie de la Santé**

Thèse dirigée par
Maria Teresa MUNOZ SASTRE et Claudia PINEDA MARIN

Jury

M. Francisco LABRADOR ENCINAS, Professeur, Universidad Complutense de Madrid, Rapporteur
M. Félix NETO, Professeur, Universidade do Porto, Rapporteur
Mme Myriam GUEDJ, Maître de Conférences HDR, Université Toulouse 2, Examinatrice
M. Lonzozou KPANAKE, Professeur, Université du Québec, Examineur
Mme Maria Teresa MUNOZ SASTRE, Professeure, Université Toulouse 2, Directrice de thèse
Mme Claudia PINEDA MARIN, HDR, Universidad Konrad Lorenz, Co-directrice de thèse

Remerciements

Ma profonde gratitude au Docteur Maria Teresa Muñoz Sastre, de m'avoir donné l'opportunité de faire ce doctorat avec une femme qui a tant contribué à la psychologie, ce fut un vrai plaisir de travailler à ses côtés, merci d'avoir porté ma thèse à un autre niveau. Au Docteur Claudia Pineda Marín, un grand merci pour avoir cru en ce projet dès le premier instant, de m'avoir permis d'aller au-delà des frontières et de rêver grand. Votre travail m'inspire pour continuer à travailler pour la Colombie.

Docteur Etienne Mullet, véritable pédagogue, ce fut un véritable honneur de faire partie de vos recherches. Merci pour cette opportunité et pour tout l'apprentissage fourni.

Au Docteur Myriam Guedj, Docteur Francisco Labrador, Docteur Felix Neto et au Docteur Lonzozou Kpanake, merci d'avoir pris le temps de lire cette recherche et d'avoir contribué à ma formation doctorale.

Mes remerciements à l'Université Toulouse II-Jean Jaurès, à l'École Doctorale Clesco et au Laboratoire CERPPS, d'avoir ouvert leurs portes sur le monde pour faire de la science, même dans des endroits où il n'est pas toujours facile d'accès.

Un grand merci à l'Université de la Costa, de m'avoir apporté le soutien nécessaire pour pouvoir réaliser mes études doctorales, en plein travail.

À mon mari Luis, de m'avoir accompagné dans ce projet, d'avoir été mon plus grand soutien et d'avoir cru si fort en moi. A ton côté, tout est plus simple.

Ma gratitude à ma fille Lucía, qui m'inspire à devenir une meilleure personne chaque jour, elle est ma véritable enseignante. Avec ce doctorat, je veux lui apprendre

qu'une femme peut faire tout ce qu'elle veut et que les obstacles peuvent être surmontés avec confiance en soi, engagement et persévérance.

Mes remerciements à mes parents, qui m'ont toujours soutenu dans mes rêves et à surmonter mes limites. Leurs exemples de vie m'ont amené à être la personne que je suis aujourd'hui.

À mes amis Cristian Arévalo et Manuel Ramírez, merci pour tout le soutien et la gestion qui m'ont permis d'atteindre les territoires indigènes du nord de la Colombie. Sa contribution a été inestimable.

À mes étudiantes en pépinière et collègues Alanis Movilla, Keren Ávila et Angie De La Hoz, merci pour tout le soutien apporté. À mes professeurs de français Mónica, Nerys et Meral, merci de m'avoir aidé à renforcer mes compétences dans une autre langue.

Aux Peuples, Wayúu, Embera, Pijao, Wayuu, Kaamash-Hu, Nasa et leurs dirigeants, merci beaucoup de m'avoir permis d'entrer dans vos territoires et pouvoir ainsi mieux comprendre vos réalités.

À ma famille et à mes amis, merci pour vos mots de soutien et d'encouragement.

Table des matières

Abstract	14
Introduction	17
Importance De L'étude Du Pardon Comme Mode De Résolution Des Conflits Interpersonnels De La Population Indigène	20
Importance De L'étude De L'amnistie Et Des Droits De L'homme Avec La Population Indigène	23
Objectifs	27
Objectif Général.....	27
Objectifs Spécifiques	27
Chapitre 1-Le Pardon Comme Mode De Résolution Des Conflits Interpersonnels.....	29
1.1 Origines Des Etudes Sur Le Pardon.....	30
1.2 Conceptualisation Du Pardon	30
1.3 Modèles Et Types De Pardon	32
1.4 Facteurs Liés Au Pardon	33
1.4.1 Pardon Et Genre	36
1.4.2 Pardon Et Aspects Interculturels.....	36
1.4.3 Pardon Et Religion	37
Chapitre 2. La Volonté De Pardonner Chez Les Wayuu Et Parmi Les Gens D'autres Communautés Indigènes En Colombie.....	40
2.1 Introduction.....	41
2.2 Méthode	47
2.2.1 Conception.....	47
2.2.2 Participants.....	47
2.2.3 Matériel	49
2.2.4 Procédure.....	51
2.3 Résultats	52
2.4 Discussion.....	56
2.5 Limites	58
Chapitre 3. L'amnistie Et Ses Applications Dans Différents Contextes	60
3.1 Lois D'amnistie	62
3.2 Conflit Armé Et Justice Transitionnelle En Colombie: Implications Pour Les Populations Indigènes	64
3.3 Perception Des Citoyens Dans Les Cas D'amnistie	66

Chapitre 4. Positions Du Peuple Wayuu Concernant L'acceptabilité Des Amnisties Politiques En Colombie	71
4.1 Présentation	72
4.2 Méthode	77
4.2.1 Participants	77
4.2.2 Matériel	77
4.2.3 Procédure	80
4.3 Résultats	81
4.4 Discussion	84
Chapitre 5. Les Droits De L'homme, Leur Indivisibilité Et Leur Application A La Population Indigène	89
5.1 La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme	90
5.2 Droits Humains De La Population Indigène	91
5.3 État Actuel Des Droits Des Communautés Indigènes En Amérique Latine Et En Colombie	93
5.4 Universalité Et Indivisibilité Des Droits De L'homme	96
Chapitre 6. Points De Vue Du Peuple Wayuu Sur L'indivisibilité Des Droits De L'homme	101
6.1 Introduction	102
6.2 Méthode	110
6.2.1 Participants	110
6.2.2 Matériel	111
6.2.3 Procédure	114
6.3 Résultats	115
6.4 Discussion	120
6.5 Limites	122
Chapitre 7. Théorie De l'Intégration De l'Information	124
7.1 Qu'est-Ce Que La Théorie De l'Intégration De L'Information Intégrée Et Comment Fonctionne-T-Elle?	125
7.2 Lois Du Processus D'intégration De L'information	127
Chapitre 8. Conclusions Générales	129
Références Bibliographiques	137
Annexes	164

Liste des tableaux

Tableau 1 Caractéristiques démographiques de l'échantillon. Composition des clusters	48
Tableau 2 Les facteurs et dimensions de la volonté de pardonner	50
Tableau 3 Principaux résultats de l'ANOVA de la volonté de pardonner	53
Tableau 4 Les facteurs et dimensions de l'amnistie	78
Tableau 5 Résultats de l'ANOVA de l'amnistie	81
Tableau 6 Caractéristiques démographiques de l'échantillon. Composition des pôles	110
Tableau 7 Les facteurs et dimensions des droits de l'homme	112
Tableau 8 Principaux résultats de l'ANOVA des droits de l'homme	115

Liste des figures

Figure 1. Diminution de la distance moyenne au barycentre en fonction du nombre de clusters considérés	52
Figure 2. Répartition des clusters	54
Figure 3. Distances euclidiennes entre les réponses moyennes des cinq groupes de participants	55
Figure 4. Cluster Apologie, Vérité et Punition.....	82
Figure 5. Regrouper les droits non indépendants.....	116
Figure 6. Droits de l'homme sans indépendance.....	117
Figure 7. Indépendance Droits de l'Homme.....	118
Figure 8. Cluster Protection Sociale.....	119
Figure 9. Diagramme d'intégration des informations Anderson.....	125

Résumé

Objet d'étude. La pauvreté et la violence ont toujours stigmatisé les communautés indigènes de Colombie. Le manque d'accès aux besoins fondamentaux, le conflit armé et d'autres situations de violation de leurs droits humains ont affecté la qualité de vie et la santé mentale des peuples indigènes (Ruiz-Eslava, 2015). Il est donc important d'approfondir les connaissances sur des aspects importants de leur vie quotidienne, ce qui leur permet de comprendre de leur point de vue à quoi ressemble leur réalité, afin de générer des stratégies contextualisées qui améliorent leur qualité de vie.

L'objectif de cette thèse était d'évaluer les perspectives des membres de la Communauté Wayuu sur trois problèmes de société en Colombie: résolution des conflits interpersonnels, définition des droits de l'homme et amnisties politiques.

Méthode. Dans la première étude, 159 indigènes de plus de 18 ans ont participé, à qui on a présenté une série d'histoires hypothétiques décrivant une situation de la vie quotidienne dans laquelle un jardin a été endommagé par des animaux domestiques appartenant à un voisin. Il a ainsi été déterminé si, en fonction de certains facteurs, les participants pardonneraient ou non à la personne qui avait endommagé le jardin.

Pour ce faire, trois facteurs ont été pris en compte: la gravité des dommages causés, l'attitude du propriétaire de l'animal et les excuses du propriétaire.

Dans la deuxième étude, a été menée auprès de 130 adultes, auxquels ont été présentés 12 scénarios liés à l'amnistie. Les histoires comportaient trois facteurs: a) le niveau de détail que le demandeur d'amnistie était prêt à révéler, b) Si le demandeur avait demandé pardon ou non et c) la sévérité de la sanction subie par le demandeur d'amnistie. 95 indigènes de la communauté Wayuu de Colombie ont participé.

La troisième étude, on leur a présenté 24 histoires hypothétiques concernant la réalisation des droits de l'homme. Les histoires étaient composées de quatre facteurs: le niveau de protection sociale dont bénéficient les citoyens du pays, le niveau de liberté dont ils jouissent, le niveau objectif d'égalité entre les citoyens du pays et le niveau de respect de la vie privée.

Toutes les études ont obtenu l'approbation éthique du comité d'éthique de l'Université Konrad Lorenz en Colombie et a été menée conformément à la Déclaration d'Helsinki révisée au Brésil en 2013. Code: 07062018.

Résultats. Dans la première étude, les résultats indiquaient quatre positions: ils ne pardonneraient jamais, quelles que soient les circonstances; cela dépend des excuses et de la négligence; cela dépend des excuses, des conséquences et de la négligence ; ils pardonneraient presque toujours. Dans la deuxième étude, les résultats indiquent que pour la majorité des membres de la communauté Wayuu, l'amnistie politique pour un combattant n'est pas acceptable. Elle n'est acceptée que si la personne qui présente la demande démontre son regret et que cela ne causera pas de préjudice supplémentaire. Enfin, dans la troisième étude, il a été constaté que, pour la majorité des participants, les droits de l'homme forment un tout qui ne peut être divisé en parties distinctes.

Conclusion. Les études sur le pardon, les droits de l'homme et l'amnistie contribuent à la connaissance de la manière dont les populations indigènes perçoivent ces variables, dans la mesure où elles ont été victimes de violences et ont un historique de violations de leurs droits humains à travers le monde. De plus, ils ont un système judiciaire

différent de celui de la société civile. En ce sens, explorer leur façon de penser par rapport à ces variables, permet d'établir des actions contextualisées dans le domaine de la santé et de la politique, qui ne continuent pas à perpétuer la violation de leurs droits.

Mots clés. Volonté de pardonner, communautés indigènes, amnistie, droits de l'homme, Colombie.

Abstract

Subject of study. Poverty and violence have always stigmatized Colombia's indigenous communities. Lack of access to basic needs, armed conflict and other situations of violation of their human rights have affected the quality of life and mental health of indigenous peoples (Ruiz-Eslava, 2015). It is therefore important to deepen knowledge about important aspects of their daily lives, enabling them to understand from their perspective what their reality looks like, in order to generate contextualized strategies that improve their quality of life. The aim of this thesis was to assess the perspectives of members of the Wayuu community on three social issues in Colombia: resolving interpersonal conflicts, defining human rights and political amnesties.

Method. In the first study, 159 indigenous people over the age of 18 took part, and were presented with a series of hypothetical stories describing an everyday situation in which a garden had been damaged by domestic animals belonging to a neighbor. It was then determined whether, depending on certain factors, the participants would or would not forgive the person who had damaged the garden. Three factors were taken into account: the severity of the damage caused, the attitude of the pet owner and the pet owner's apology. The second study, involved 130 adults, who were presented with 12 amnesty-related scenarios. The stories involved three factors: a) the level of detail the amnesty seeker was prepared to reveal, b) whether or not the seeker had asked for forgiveness, and c) the severity of the punishment suffered by the amnesty seeker. 95 indigenous people from Colombia's Wayuu community took part.

In the third study, they were presented with 24 hypothetical stories concerning the realization of human rights. The stories were composed of four factors: the level of social protection enjoyed by the country's citizens, the level of freedom they enjoy, the objective level of equality between the country's citizens and the level of respect for privacy. The three studies obtained ethical approval from the Konrad Lorenz University ethics committee in Colombia and was conducted in accordance with the Declaration of Helsinki revised in Brazil, 2013. Code:07062018.

Results. In the first study, the results indicated four positions: they would never forgive, whatever the circumstances; it depends on excuses and neglect; it depends on excuses, consequences and neglect; they would almost always forgive. In the second study, the results indicate that, for the majority of Wayuu community members, political amnesty for a combatant is not acceptable. It is only accepted if the person making the request demonstrates regret and that it will not cause further harm. Finally, in the third study, it was found that, for the majority of participants, human rights form a whole that cannot be divided into separate parts.

Conclusion. Studies on forgiveness, human rights and amnesty contribute to knowledge of how indigenous populations perceive these variables, insofar as they have been victims of violence and have a history of human rights violations around the world. What's more, they have a different legal system to that of civil society. In this sense, exploring their way of thinking in relation to these variables, allows us to establish contextualized actions in the field of health and politics, which do not continue to perpetuate the violation of their rights.

Key words. Willingness to forgive, indigenous communities, amnesty, human rights, Colombia.

Introduction

Le conflit armé interne, dans lequel se trouve la Colombie depuis plusieurs décennies, a généré un scénario d'effets spécifiques sur la vie, la liberté, la sécurité et le plein exercice des droits de la population civile. Selon la Unidad para la Atención y Reparación a Víctimas [Unité pour l'attention et la réparation des victimes] (UARIV, 2023) au niveau national, il y a 9 472 019 victimes du conflit armé, dont 266 721appartiennent aux populations indigènes.

Selon le recensement du Departamento Administrativo Nacional de Estadísticas [Département Administratif National des Statistiques De Colombie] (DANE, 2018), la population indigène représente 4,42 % de la population colombienne totale, organisée en 115 villages indigènes. En Colombie, il existe 772 réserves indigènes, qui sont fortement concentrées dans les départements de La Guajira, Cauca, Nariño et Córdoba (Comisión de la Verdad [Commission de Vérité], 2022); 67,3% de la population indigène vit en zone rurale en raison de l'importance du territoire pour ces communautés, qu'elles considèrent comme sacré. En plus de devenir leur principale source de subsistance économique, ils y exercent des activités telles que l'agriculture et le pâturage. Cependant, du fait de leur biodiversité et de leur localisation, ces territoires sont devenus des sites stratégiques pour mener des activités légales et illégales. Les terres où vivent ces communautés ont suscité l'intérêt des entreprises dédiées à l'extraction de ressources naturelles et des acteurs du conflit armé, générant de nombreux déplacements vers les zones urbaines du pays (Alto Comisionado de las Naciones Unidas para los Refugiados [ACNUR. Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés], 2011).

Les pratiques indigènes de résolution des conflits sont diverses et varient selon chaque communauté. Par exemple, la communauté Wayuu utilise le système d'indemnisation des dommages par le biais de biens ou de services (Gómez, 2015), tandis que la communauté indigène Nasa se caractérise par la non-violence dans les situations de conflit qui affectent sa communauté (Acosta Oidor et al., 2019; Chaves et Al., 2018), cherchant à rétablir l'harmonie dans la communauté plutôt que de mettre en œuvre une punition (Dlestikova, 2020).

Selon le rapport du Ministerio Colombiano del Interior (sf) [Ministère Colombien de l'Intérieur] en 2014 les déplacements forcés ont touché 137.406 indigènes, 6.056 d'entre eux ont été assassinés, 2.594 sont morts dans des actes/attaques/combat terroristes ou harcèlement, 2.297 ont été menacés, 2.054 ont perdu leurs biens personnels, 1.381 ont été victimes de disparitions forcées, 321 sont morts à cause des mines antipersonnel, 216 ont été kidnappés, 104 ont vu leur liberté et leur intégrité sexuelle atteintes, 103 ont été torturés, 72 enfants et adolescents ont été enrôlés dans des groupes armés illégaux, et 46 ont été forcés d'abandonner leurs terres ou dépossédés.

Bien que l'ère coloniale n'existe plus, un projet d'État a été construit en Colombie, qui a perpétué dans ses lois le modèle colonial et les inégalités, ce qui a généré une plus grande facilité dans la dépossession des terres indigènes, jusqu'à l'extraction des ressources naturelles par tout type d'entreprises, ajoutées à l'invasion par les acteurs du conflit armé (Comisión de la Verdad [Commission de Vérité], 2022). La pauvreté et la violence ont historiquement stigmatisé les communautés indigènes, en raison de leur abandon, du manque de protection et de garantie de leurs droits par l'État (Auto 004, 2009; Comisión de la Verdad [Commission de Vérité], 2022). Le manque d'accès aux

besoins fondamentaux a également affecté la qualité de vie et la santé mentale des populations indigènes (Ruiz-Eslava, 2015).

Diverses enquêtes, tant académiques que d'organisations gouvernementales et non gouvernementales en Colombie, ont étudié les conséquences psychosociales générées par l'expérience du conflit armé, notamment les déplacements sur la santé mentale, le développement personnel et familial des personnes victimes de ce flagelle (Abello et al., 2009; Blanco & Macías, 2014; Cardozo et al., 2017; Londoño et al., 2011; Lozano & Gómez, 2015). Il a été constaté que les personnes atteintes de cette maladie présentent des niveaux de bien-être psychologique qui coexistent avec des symptômes cliniques de traumatisme. Ils éprouvent également des difficultés dans leur bien-être social, caractérisés par une méfiance à l'égard des communautés d'accueil et un manque de crédibilité dans les institutions de l'État. De plus, ils ne se perçoivent pas comme capables d'apporter une quelconque contribution sociale et se sentent mal intégrés socialement (Abello et al., 2009; Cardona et al., 2012).

Dans les communautés indigènes, les études réalisées par Ruiz-Eslava (2015) indiquent que le conflit armé a affecté leur état émotionnel, générant tristesse, peur et désespoir. De même, l'absence de conditions physiques dans les nouveaux lieux où ils vivent, accompagnée de pauvreté et de nouvelles formes de violences, ne leur permet pas d'avoir un vrai bien-être.

Au niveau macrosocial, le conflit armé a généré un état de polarisation dans le pays, qui a eu un impact sur la dynamique relationnelle actuelle, légitimant ainsi les expressions violentes, désensibilisant la population et les rendant naturelles dans la dynamique des relations interpersonnelles (Barreto & Borja, 2007; Barreto et al., 2009; Olave, 2013).

Cependant, depuis la signature des accords de paix en 2016, l'accent a été mis sur le travail sur les processus de pardon, de réconciliation et d'amnistie (Alzate & Dono, 2017; Cortés et al., 2015; Pineda et al., 2021) intégrant la perspective différentielle en raison de son importance dans la reconstruction des liens sociaux, en particulier dans les groupes indigènes touchés par la violence, tel que publié dans le Décret-Loi 4633 (2011) de la législation colombienne.

À cet égard, la Organización Nacional Indígena de Colombia [ONIC] [l'Organisation Nationale Indigène De Colombie] a soutenu les accords de paix, en demandant expressément qu'il s'agisse d'une "paix durable et soutenable et, en particulier, qu'ils doivent générer des conditions pour la survie des peuples indigènes" (2016, page 1).

Pour ces communautés, la paix est liée au fait de vivre en harmonie avec la Terre Mère, cela inclut la faune et la flore, ainsi que la vie communautaire (ONIC, 2016). C'est pourquoi ils ont demandé à être inclus dans le dialogue entre le gouvernement colombien et le groupe armé illégal FARC-EP, afin de pouvoir contribuer à la construction de l'accord de paix du point de vue des groupes indigènes qui ont été d'importantes victimes de la guerre, le conflit armé.

Importance De L'étude Du Pardon Comme Mode De Résolution Des Conflits

Interpersonnels De La Population Indigène

Le pardon a été étudié dans différents contextes, dont l'un dans le cadre des violences sociopolitiques dans les pays émergents. Différentes études (López López et al., 2013; Pineda et al., 2018; Pineda Marín et al., 2019) ont montré que les personnes de la société civile et/ou les victimes ne seraient en aucun cas disposées à pardonner. Apparemment, lorsque les victimes perçoivent un manque de justice (Horney et al., 2015)

ou l'impunité des crimes, leur volonté de pardonner est moindre (López et al., 2012). Plus les conséquences sont perçues comme graves et le transgresseur ne reconnaît pas la gravité de l'acte, moins les gens sont disposés à pardonner (Gauché & Mullet, 2008; Vera Cruz & Mullet, 2019a). Ceci est également mis en évidence dans des études menées au Rwanda (Mukashema et al., 2018), dans lesquelles il a été constaté que le pardon est accordé tant que la gravité de l'événement est moindre et que des excuses sont présentées. Les modèles de la volonté de pardon ont identifié certaines variables qui augmentent la probabilité de pardonner et de se réconcilier, telles que les types de crimes, la responsabilité de l'agresseur, le groupe armé auquel appartenait l'agresseur, et l'attitude de l'agresseur à l'égard de la recherche du pardon (López et al., 2013; Pineda-Marin et al., 2018).

D'autre part, divers auteurs (Castrillón-Guerrero et al., 2018; Kandemiri, 2019; López López et al., 2016^a, 2016b; Mukashema & Mullet, 2010; 2013; Myers et al., 2009) affirment que le pardon génère des bénéfices en matière de bien-être et la santé mentale des victimes. De même, cela favorise l'établissement de relations interpersonnelles et intergroupes entre victimes et agresseurs (López et al., 2016). Elle contribue au bien-être et à la tranquillité tant de la victime que de l'agresseur (Ordóñez et al., 2019) et, répare les dommages moraux (Penczek & Boski, 2015).

Concernant le pardon chez les populations indigènes, il existe peu d'études trouvées dans la littérature scientifique, l'Australie étant le pays qui publie le plus sur le sujet. À cet égard, trois études réalisées auprès de peuples indigènes d'Australie se démarquent, concernant la réconciliation et le pardon entre la population autochtone et les peuples non indigènes (y compris les institutions et le gouvernement) (Bretherton &

Mellor, 2006; Mellor & Bretherton, 2003; Mellor et al., 2007). Les auteurs affirment que la population indigène ne fait qu'élever la voix pour exprimer son indignation et montrer sa colère, c'est pourquoi le processus de pardon n'est pas très proche. De son côté, la réconciliation autochtone implique qu'il existe une relation plus respectueuse et plus équitable entre les Australiens indigènes et non indigènes (Leigh, 2002). De même, il existe des études sur les implications juridiques du pardon parmi les peuples indigènes aux États-Unis, au Canada et en Australie (Dominello, 2019); et leadership autochtone et réconciliation (Leigh, 2002).

En raison de leur propre vision du monde, les communautés indigènes gèrent leurs propres pratiques de justice, de pardon et de réparation. En Colombie, la communauté Wayuu utilise le système de compensation des dommages par des biens ou des services (Gómez, 2015). Pour sa part, la communauté indigène Nasa se caractérise par la non-violence dans les situations de conflit qui exposent leur communauté (Acosta et al., 2019; Chaves, Chaves et al., 2018). Et pour la communauté Embera, le pardon a des connotations religieuses, spirituelles et individuelles.

Cependant, la question du pardon auprès des populations indigènes a encore beaucoup à étudier, notamment dans les pays d'Amérique latine. Une grande partie des rares études réalisées en Colombie auprès de cette population sont dues à la difficulté d'y accéder, car ils vivent dans des territoires éloignés et difficiles d'accès; tout le monde ne parle pas espagnol; et l'entrée sur leur territoire dépend de l'autorisation de leurs autorités.

Importance De L'étude De L'amnistie Et Des Droits De L'homme Avec La Population Indigène

D'autre part, cette recherche abordera également l'amnistie, qui est un avantage accordé aux personnes qui ont appartenu à des groupes armés illégaux ou à des gouvernements autoritaires, qui leur permet d'être exemptés des crimes commis (Minow, 2019). Cet avantage peut être perçu par les victimes et la société en général comme quelque chose d'injuste, étant donné que les auteurs ne sont pas obligés de reconnaître les actes commis (Neto et al., 2021). Gibson (2002) a mené une étude auprès d'une population africaine pour étudier sa perception du degré d'équité ou d'injustice de l'amnistie. L'étude conclut que la perception de la justice influence le niveau d'acceptation des amnisties, ainsi que des facteurs symboliques tels que le fait de présenter des excuses aux victimes et de leur permettre de raconter leur histoire.

Par la suite, Kpanake et Mullet (2011) ont mené une étude similaire auprès de la population de Togo (Afrique) dans un contexte de transition d'un régime autoritaire qui demandait l'amnistie, dans laquelle ils ont évalué l'impact des facteurs de justice sur le degré d'acceptabilité des amnisties, et les jugements portés sur cette acceptabilité. Les résultats ont montré l'importance du facteur qualité des informations fournies par le demandeur d'amnistie, qui a considérablement influencé l'acceptation de l'amnistie par les participants à l'étude. De même, il est également important de modifier le comportement du demandeur lorsque les citoyens acceptent l'amnistie. Dans le même esprit, Pineda-Marín et al. (2021) ont reproduit les études précédentes en Colombie lors d'une période de vote pour la signature d'accords de paix avec un groupe armé illégal, au cours de laquelle ils ont trouvé des résultats similaires aux études précédentes, le

facteur de qualité de l'information révélée par le demandeur a été pris en considération. C'est l'un des facteurs les plus importants qui prend de la force lorsqu'il y a un véritable regret de la part du demandeur. Il est important de continuer à élargir les études sur ce sujet pertinent dans les pays confrontés à des contextes de violence politique, y compris d'autres types de population, comme les peuples indigènes, qui ont une vision particulière du monde et une manière particulière de justice.

D'un autre côté, l'amnistie est liée au niveau du respect des droits de l'homme. Le droit international reconnaît les droits humains des populations indigènes comme des droits collectifs (Martínez, 2015) et de ce point de vue, elles ne sont pas considérées comme des minorités puisqu'elles jouissent du droit à l'autodétermination (Figuera & Ariza, 2015). La violation historique des droits humains des peuples indigènes a été reconnue, ce qui ne leur a pas permis de bénéficier d'avantages sociaux et économiques (Comisión Económica para América Latina y el Caribe [CEPAL], 2014; Martínez, 2015), entraînant des inégalités dans l'accès à la santé, au logement et à l'eau potable (CEPAL, 2014); difficultés dans l'éducation des enfants indigènes en raison de la malnutrition (Nacionales Unidas [États-Unis Nations], 2018).

À cet égard, différentes études sur les droits de l'homme ont été réalisées, mais peu auprès des populations indigènes. Pour cette recherche, la ligne d'études sur l'indivisibilité des droits de l'homme, réalisées au Venezuela, en France et au Mozambique par Guédez et Mullet (2014), Guédez et Mullet (2018) et Guédez et al. (2024). Cependant, il n'existe aucune étude sur ce sujet en Colombie, encore moins auprès de la population indigène.

Compte tenu du contexte précédent, il est important de comprendre les jugements des peuples indigènes sur le pardon, l'amnistie et les droits de l'homme, de continuer à élargir les connaissances possédées dans différents contextes et de contribuer à générer des stratégies, des politiques et des interventions cohérentes avec cette perspective. En outre, l'inclusion de la perspective native dans la consolidation de la paix dans les pays touchés par la violence, peut contribuer à réduire les inégalités historiques avec ces populations et avoir un impact sur leur bien-être et leur qualité de vie.

Pour cette raison, l'objectif de cette thèse était d'évaluer les perspectives des membres de la Communauté Wayuu sur trois problèmes de société en Colombie: Résolution des Conflits Interpersonnels, définition des Droits de l'Homme et Amnisties Politiques.

Pour cela, trois études ont été réalisées, la première analysant la volonté de pardonner de la population indigène colombienne adulte. Dans une deuxième étude, les jugements de la population indigène concernant l'acceptabilité de l'amnistie ont été déterminés. Enfin, dans la troisième étude, les jugements des adultes indigènes concernant les droits de l'homme ont été examinés.

Objectifs

Objectif Général

Évaluer les perspectives des membres de la Communauté Wayuu sur trois problèmes de société en Colombie: résolution des conflits interpersonnels, définition des Droits de l'Homme et Amnisties Politiques.

Objectifs Spécifiques

1. Analyser la volonté de pardonner comme mode de résolution des conflits interpersonnels de la population indigène colombienne majeure.

2. Déterminer les jugements sur l'acceptabilité de l'amnistie politique de la population indigène colombienne majeure.

3. Examiner les jugements de la population indigène colombienne en matière de droits de l'homme.

Chapitre 1-Le Pardon Comme Mode De Résolution Des Conflits Interpersonnels

1.1 Origines Des Etudes Sur Le Pardon

Le pardon est abordé scientifiquement depuis le milieu des années 1980. Il avait été précédemment découvert dans le domaine de la théologie par Smedes, plus tard dans le domaine de la thérapie, puis formalisé son étude au niveau scientifique (Worthington, 2005).

Enright a été le premier psychologue à étudier scientifiquement le pardon, en particulier auprès des enfants. Des études en psychologie de la personnalité, en psychologie sociale et en psychologie de la santé ont suivi. Ils étudient la relation entre le pardon, les interactions sociales et la santé mentale (Worthington, 2005). Malgré l'approche scientifique, le pardon continue d'avoir une nuance religieuse, car c'est un terme utilisé à la fois dans des contextes religieux et non religieux (Snyder & McCullough 2000; Worthington, 2005).

1.2 Conceptualisation Du Pardon

Le pardon peut être étudié sous différents angles. L'un d'eux se concentre sur les facteurs émotionnels, c'est-à-dire comment le pardon nous permet de passer des émotions négatives aux émotions positives (Worthington et al., 2001). Cependant, cela n'indique pas que pardonner implique que la partie offensée renonce à la recherche de justice du délinquant; au contraire, il est établi que les deux situations peuvent coexister (Freedman et al., 2005; Worthington, 2000).

Une autre façon d'étudier le pardon est du point de vue motivationnel, dirigé par McCullough (2000), McCullough et al. (2003) qui établissent que le pardon redirige les

motivations négatives de la partie offensée vers l'agresseur, comme la vengeance et le ressentiment, et favorise des motivations plus compatissantes.

En revanche, Thompson et al. (2005) mettent l'accent sur l'étude du pardon en tenant compte des facteurs cognitifs. Pour ces auteurs, le pardon est lié à une perception de transgression perçue, qui peut aller du négatif au neutre, ou à une perception positive. C'est ainsi que le pardon est conçu comme un processus dialectique, dans lequel les gens prennent en compte leurs hypothèses, ainsi que les circonstances de la transgression, pour générer cognitivement une nouvelle compréhension de celle-ci, et ainsi, la réponse face à la transgression n'est pas négatif. Le pardon pour ces auteurs peut être accordé envers soi-même, envers une situation ou envers autrui. De même, ils considèrent que développer des émotions positives de la part de l'offensé envers le délinquant n'est pas un facteur essentiel pour pardonner.

D'autres auteurs comme Enright et Fitzgibbons (2000) étudient le pardon dans une perspective multidimensionnelle, qui intègre des facteurs comportementaux, affectifs et cognitifs. Pour ces auteurs, le pardon implique le passage de pensées, émotions et actions négatives à des pensées, émotions et actions positives. Il est important de préciser que ce changement prend du temps, car il ne se produit pas du jour au lendemain. De même, pardonner ne doit pas être confondu avec oublier, pardonner ou se réconcilier (Enright, 2001).

D'autres auteurs comme Gauché et Mullet (2008), Girard et Mullet (1997), Mullet et al., (2004), se concentrent davantage sur les aspects internes, tels que le traitement de l'information effectué par chaque personne ou groupe, prendre la décision de

pardonne. Pour ces auteurs, les facteurs situationnels, les facteurs relationnels et la personnalité doivent être pris en compte pour pouvoir offrir ou non le pardon.

Enfin, bien qu'il n'existe pas de définition unique du pardon, un élément commun peut être souligné entre différents auteurs (Cortés et al., 2016; Mullet et al., 2005; Worthington et al., 2001) qui conviennent que le pardon implique un changement d'émotions négatives telles que la haine, la vengeance et le ressentiment, vers des émotions positives telles que l'empathie et la compassion.

1.3 Modèles Et Types De Pardon

En tenant compte des différentes perspectives qui existent pour étudier le pardon, des modèles et des types de pardon ont également été établis en fonction de la personne à qui il s'adresse ou de la manière dont le pardon se produit.

L'un de ces modèles est le modèle interpersonnel, qui se concentre sur le pardon accordé aux autres et se concentre donc sur la relation entre le délinquant et l'offensé. Dans ce modèle, il y a des auteurs comme Baumeister et al. (1998) qui établissent qu'il y a deux composantes pour pardonner: une composante intrapersonnelle (pardon interne) et une autre interpersonnelle (pardon ou non envers une autre personne).

D'un autre côté, il existe des auteurs qui se concentrent sur les aspects intrapersonnels du pardon, c'est-à-dire qu'ils prennent en compte les processus internes menés par le sujet pour accorder le pardon. Ces processus sont liés au traitement de l'information, au changement d'émotions et/ou aux motivations qui permettent à la partie offensée d'accorder ou non le pardon au délinquant. Dans ce

modèle, il y a des auteurs tels que DiBlasio (1998), Enright et Fitzgibbons (2000), McCullough et al., (2000a).

En ce qui concerne les types de pardon, on en distingue principalement deux dans la littérature scientifique : le pardon comme réponse et le pardon comme disposition.

Le pardon en tant que réponse, également appelé pardon spécifique ou épisodique, est lié au changement au niveau comportemental, émotionnel ou cognitif qui doit être amené à pardonner, c'est-à-dire à avoir moins de colère, de ressentiment ou de sentiment de vengeance envers le délinquant et plus de compassion et de bienveillance à son égard (Enright, 2001; McCullough & Worthington, 1994 ; McCullough et al., 2000b; Worthington et al., 2000).

D'un autre côté, le pardon dispositionnel fait référence à une inclination que les gens ont à pardonner en tenant compte des circonstances. Ce type de pardon est également connu sous le nom de pardon de trait, car il peut être lié à certaines caractéristiques de la personnalité. C'est-à-dire qu'il y a des gens qui ont tendance à pardonner plus que d'autres (McCullough & Worthington, 1999; Mullet et al., 2005; Roberts, 1995).

1.4 Facteurs Liés Au Pardon

Différentes études indiquent qu'il existe des facteurs qui influencent le moment du pardon. Parmi ceux-ci figurent: les expériences personnelles de ceux qui ont été offensés, le type d'infraction, la gravité des conséquences, le fait que les agresseurs se

soient excusés ou non ; et le temps qui s'est écoulé depuis les événements (Mullet & Neto, 2009; Pineda Marín et al., 2018).

De même, dans le cadre de contextes violents, des recherches ont été menées qui montrent que, dans ces cas, d'autres facteurs sont pris en compte, tels que les types de crimes, la responsabilité de l'agresseur, le groupe armé auquel appartenait l'agresseur et l'attitude de l'agresseur à rechercher le pardon (López et al., 2013; López López et al., 2018; Pineda Marín et al., 2019).

Le facteur type de crime fait référence à la gravité des crimes, qu'ils soient graves ou mineurs. Le facteur degré de responsabilité fait référence au rôle adopté par le contrevenant, qu'il soit en tant qu'observateur de l'acte offensant, organisateur ou témoin actif, c'est-à-dire celui qui a commis l'acte préjudiciable (López-López et al., 2012). De son côté, la responsabilité du délinquant consiste à assumer les événements causés et à mener des actions de réparation (López López et al., 2018). Enfin, le facteur d'attitude fait référence au degré de regret du délinquant par rapport aux actes commis, et s'il le démontre publiquement ou en privé avec la victime (Cortés et al., 2016).

Sur la base de ces facteurs, plusieurs études ont été développées en Colombie. L'une d'entre elles, réalisée auprès de 400 adultes âgés de 18 à 55 ans, a montré que la majorité des participants, en particulier ceux appartenant à la population riche et moyenne du pays, ne pardonneraient pas aux acteurs du conflit armé en Colombie, pour quelque raison que ce soit. Un pourcentage plus faible, appartenant à des classes socio-économiques inférieures, pardonnerait en fonction des circonstances, étroitement

liées aux facteurs de responsabilité et au degré de regret du délinquant (López López et al., 2013).

Ces résultats coïncident avec l'étude réalisée dans le même pays des années plus tard, dans le cadre des accords de paix avec l'un des groupes armés illégaux. 550 adultes ont participé à cette recherche, et les résultats ont montré que la majorité des participants ne pardonneraient en aucun cas aux acteurs du conflit armé en Colombie, et ceux qui le feraient seraient dus au degré de repentir du délinquant (López López et al., 2018).

Reproduisant la même étude, mais portant sur les crimes contre les femmes dans le contexte du conflit armé en Colombie, Pineda et al. (2019) ont découvert sur un échantillon de 230 adultes que la grande majorité des participants ne pardonneraient en aucun cas. Et ce groupe qui, s'il le faisait, serait influencé par les facteurs du type de crime commis (grave ou mineur) et par l'attitude du délinquant dans sa demande de pardon aux victimes.

De même, les études auprès des populations victimes du génocide en Afrique (Mukashema & Mulet, 2010; Mukashema et Mullet, 2013; Mukashema et al., 2018) ont constaté que les gens pardonnent tant que la gravité de l'événement est moindre et présentent des excuses pour cela.

Par conséquent, un autre facteur important pour accorder le pardon est que le délinquant accepte les événements provoqués et ait un discours empathique et cohérent avec ceux-ci (Cehajic et al., 2008). De même, il est important qu'il y ait un engagement honnête, selon lequel les actes qui nuisent à autrui ne seront plus commis (Hornsey et al., 2015; Nadler et Leviatan, 2006).

En revanche, d'après une étude réalisée par Kanderimi (2019) les personnes ayant des revenus économiques inférieurs ont également une faible volonté de pardonner, car elles seraient pleines de colère face aux raisons pour lesquelles elles ont dû quitter leur lieu d'origine, où elles vivaient dans de meilleures conditions.

1.4.1 Pardon Et Genre

D'un autre côté, il semble que le sexe et l'âge puissent influencer l'acte de pardonner. Des études montrent que les femmes et les personnes âgées pardonnent davantage et qu'il existe des différences entre les raisonnements menés au cours des différents cycles évolutifs (Miller et al., 2008).

De leur côté, Allemand (2008), Toussaint et al. (2001), affirment qu'il existe des différences entre les jeunes et les personnes âgées lorsqu'il s'agit d'accorder le pardon.

Cependant, aucun accord n'a été trouvé quant à l'existence ou non de différences entre le sexe et le pardon. Certaines études indiquent que les femmes pardonnent plus que les hommes (Ghaemmaghami et al., 2011), d'autres indiquent que ce sont les hommes qui le font davantage. À cet égard, Yao et Enright (2018) indiquent qu'il n'y a pas de différences dues au sexe.

1.4.2 Pardon Et Aspects Interculturels

Études réalisées par Bagnulo et al (2009), Kadima Kadiangandu et al. (2007), Mullet et al. (2004) auprès de populations de France, du Congo et d'Uruguay, indiquent que la conception du pardon est également liée à la culture. Les facteurs culturels et éducatifs font non seulement une différence dans la conception du pardon, mais affectent également la volonté de pardonner (Kadima Kadiangandu et al., 2001).

C'est ainsi que, comme dans les pays européens aux cultures plus individualistes comme la France, le pardon est considéré comme un processus intrapersonnel, c'est-à-dire qu'il est élaboré par le sujet lui-même. Au contraire, dans les pays aux cultures plus collectives comme celui du Congo, le pardon implique un processus interpersonnel et s'adresse non seulement à la personne qui a commis l'acte offensant, mais couvre également les personnes qui y sont liées. Autrement dit, le pardon dépasse la dyade délinquant-offensé et s'étend au reste du groupe qui a participé à l'offense (Bagnulo et al., 2009; Kadima Kadiangandu et al., 2007).

Malgré l'importance du sujet, peu d'études ont été réalisées sur le pardon auprès des populations indigènes, les pays les plus étudiés étant l'Australie et les États-Unis (Bretherton & Mellow, 2006; Mellow & Bretherton, 2003; Mellow et al., 2007). Celles-ci se sont particulièrement concentrées sur des études qualitatives, pour explorer la perception du pardon et de la réconciliation.

1.4.3 Pardon Et Religion

La relation entre le pardon et la religion a été largement étudiée (Azar et al., 1999; Azar & Mullet, 2002) car son étude a débuté dans le domaine de la théologie (Snyder & McCullough, 2000; Worthington, 2005).

Dans l'étude réalisée par Kanderimi (2019) auprès d'une population réfugiée en Afrique en raison d'un conflit politique, il a été constaté que 60 % des participants ont pardonné. Parmi les facteurs permettant de pardonner à leurs agresseurs, leur foi religieuse, le niveau de traumatisme et la classe sociale, socio-économique, se distinguait. Les résultats ont indiqué que plus les chrétiens pardonnaient, plus ils étaient

bien-être et optimistes. Selon Serrano Fernández (2017) quel que soit le degré de croyance religieuse ou de spiritualité de la victime, la présence d'une pratique liée à la religiosité ou à la spiritualité conduit à une plus grande propension à accorder le pardon.

De leur côté, Pineda et al. (2019) ont découvert dans une étude menée auprès de Colombiens que les personnes qui étaient toujours prêtes à pardonner participaient activement à une religion, contrairement à celles qui n'étaient pas disposées à le faire. Ces résultats coïncident avec l'étude réalisée par Bagnulo et al. (2009) qui établissent qu'étendre le pardon à d'autres personnes ou groupes, au-delà du délinquant direct, constitue une conviction plus forte chez les personnes qui participent à des associations religieuses ou à des églises (Bagnulo et al., 2009).

Chapitre 2. La Volonté De Pardonner Chez Les Wayuu Et Parmi Les Gens D'autres Communautés Indigènes En Colombie

2.1 Introduction

Depuis le travail pionnier d'Enright et al. (1989) des psychologues sociaux ont examiné les déterminants du pardon chez les personnes (Enright & Fitzgibbons, 2000; McCullough et al., 2000a; Worthington, 2005; Worthington & Wade, 2020). Selon Fehr et al. (2010), les déterminants les plus importants sont situationnels. En d'autres termes, la volonté de pardonner est fortement conditionnée par les circonstances concrètes entourant la transgression. Ces circonstances sont généralement (a) la gravité initiale perçue des conséquences de la transgression ou le degré auquel les conséquences sont atténuées, (b) l'intentionnalité perçue de la transgression ou le degré de négligence attribuable au transgresseur, (c) le comportement ultérieur du transgresseur (par exemple, s'il propose de réparer les dégâts), et (d) les attitudes de ses pairs, qui peuvent ou non encourager le pardon. De nombreux travaux ont montré que plus les conséquences sont perçues comme graves, plus l'intention est perçue comme présente et, moins le transgresseur reconnaît la gravité de l'acte, moins les gens sont disposés à pardonner (Gauché & Mullet, 2008; Vera Cruz et Mullet, 2019a). En ce qui concerne les types de dommages, des études menées précédemment en Colombie (López López et al., 2013 et 2018; Pineda-Marín et al., 2018; 2019) soulignent que les gens accordent de l'importance à plus que le type de préjudice, l'intention de l'agresseur et s'il demande pardon pour ce qui s'est passé.

S'il est indéniable et logique que la volonté de pardonner dans des situations concrètes est fortement déterminée par les circonstances, elle est aussi en partie déterminée par la personnalité de la victime. Selon que la victime est une personne agréable ou non, émotionnellement stable ou non, empathique ou non, la volonté de

pardonne dans chaque cas concret sera différente (Hodge et al., 2020; Mullet et al., 2005). Il est également remarquable que certaines personnes se déclarent incapables de pardonner quelles que soient les circonstances, tandis que d'autres se déclarent prêtes à pardonner quelles que soient les circonstances (Girard & Mullet, 1997; Pineda Marin et al., 2018). Dans ces deux cas extrêmes, ces personnes expriment des positions de principe qui reflètent de fortes dispositions envers le pardon, qui à elles seules déterminent complètement la volonté de pardonner.

Enfin, certaines études ont montré que l'impact de circonstances concrètes sur la volonté de pardonner peut dépendre de la personnalité de la victime (interaction situationnelle x dispositionnelle) (Díez Deustua, 2015). Gauché et Mullet (2008) ont par exemple montré que le facteur de personnalité de stabilité émotionnelle modère l'impact de l'annulation des conséquences sur la volonté de pardonner.

Jusqu'à récemment, la plupart des études sur les déterminants du pardon étaient menées dans les pays occidentaux. Néanmoins, des auteurs d'autres régions du monde ont apporté leur contribution. Par exemple, Rique & Klatt (2020) ont récemment synthétisé les contributions d'auteurs latino-américains. Ils ont montré que la plupart des instruments utilisés pour mesurer le pardon dans les pays occidentaux peuvent être facilement adaptés aux populations latino-américaines, reflétant le fait que le pardon est conçu et pratiqué de manière assez similaire en Amérique latine et que, par conséquent, les résultats des études menées en Amérique latine Les pays occidentaux peuvent, mutatis mutandis, s'appliquer à la sphère latino-américaine (voir aussi Bagnulo et al., 2009).

En référence spécifiquement à la Colombie, pays dans lequel la présente étude a été menée, Pineda-Marín et al. (2018) ont examiné les réactions des habitants de Bogotá et de ses environs face à une situation quotidienne dans laquelle un patient avait été victime d'une erreur médicale et en avait considérablement souffert. Pour 55% des participants - le plus souvent des personnes appartenant à des classes sociales moyennes ou supérieures - la volonté de pardonner dépendait principalement de deux circonstances: le degré d'atténuation des conséquences de l'erreur médicale et le comportement ultérieur du médecin responsable de l'erreur. Lorsque les conséquences avaient pratiquement disparu et que le médecin était venu en personne au chevet du patient pour s'excuser et exprimer ses regrets, alors la volonté de pardon était grande. La gravité initiale n'a joué qu'un rôle mineur. Pour 24 % des participants – le plus souvent des personnes issues de classes sociales inférieures – la volonté de pardonner était toujours très élevée. Cela ne dépendait que marginalement des circonstances concrètes. Pour 15% des participants - le plus souvent des athées ou des personnes peu instruites - la volonté de pardonner était en revanche toujours minime.

Bien qu'il existe des preuves de l'existence de plusieurs études sur le pardon, notamment dans le contexte colombien, il n'existe pas d'études quantitatives de ce sujet auprès des populations indigènes. Accéder à cette population en Colombie pose plusieurs défis, principalement dus au fait qu'ils vivent dans des territoires éloignés et inaccessibles, qu'ils ne parlent pas tous espagnol et que l'entrée sur leur territoire nécessite l'autorisation de leurs autorités. Selon le rapport de la Comisión de la Verdad [Commission Vérité] (2022), les peuples indigènes de Colombie ont été victimes de violences liées à l'héritage colonial et au racisme structurel, notamment des disparitions

forcées, des assassinats d'autorités et de membres de la communauté, des violations de leur territoire, de lieux sacrés et de leur identité culturelle, violence contre les femmes, torture, massacres et autres. Comprendre leurs points de vue sur le pardon dans diverses situations liées à ces violations permettrait de mieux comprendre ce sujet et à considérer leur vision du monde pour renforcer les processus de paix avec cette population.

La Présente Étude

La présente étude visait à étudier la volonté de pardonner parmi les personnes issues de diverses minorités ethniques en Colombie, avec un accent particulier sur la communauté Wayuu. L'étude a utilisé le Théorie de l'Intégration de l'Information, qui cherche à comprendre comment les individus forment des jugements et prennent des décisions dans des situations de la vie quotidienne en considérant différents éléments tels que l'évaluation des stimuli, l'intégration de la représentation psychologique de ces stimuli et la réponse aux stimuli (Anderson, 1991, 1996, 2008; Muñoz et al., 2017). Ce processus d'évaluation subjective prend en compte la motivation du sujet et le but de la tâche, et les différentes évaluations sont intégrées pour apporter des réponses explicites (Muñoz et al., 2017). Des recherches antérieures ont utilisé cette approche théorique dans divers domaines, notamment la politique et la santé (Mullet et al., 2021; Muñoz-Sastre & Mullet, 2021). Compte tenu de la complexité de l'étude des jugements et de la vaste expérience antérieure en matière de Théorie de l'Intégration de l'Information, cette approche a été utilisée dans la présente étude à la fois pour la conception méthodologique et l'analyse des résultats.

En outre, il est important de mentionner que, selon le recensement du DANE (2018), la population indigène représente 4,42 % de la population colombienne totale et est organisée en 115 peuples indigènes. 67,3% d'entre eux vivent en milieu rural, ce qui souligne l'importance du territoire pour ces communautés. Le territoire n'est pas seulement un moyen de subsistance grâce à l'agriculture, mais représente également un lien avec leurs dieux. Cependant, ces territoires sont souvent ciblés par des entreprises cherchant à extraire des ressources naturelles ou à développer un tourisme encouragé par les lois colombiennes (Comisión de la Verdad, 2022) et par des acteurs du conflit armé en raison de leur emplacement stratégique et de leur biodiversité. Par conséquent, la présente étude se concentre sur la compréhension de la volonté de pardon des communautés indigènes, car elles représentent une minorité profondément touchée par la violence. Leurs jugements sont cruciaux dans le processus de construction de la paix et de justice réparatrice.

Les pratiques indigènes de résolution des conflits sont diverses et varient selon chaque communauté. Par exemple, la communauté Wayuu utilise le système d'indemnisation des dommages par le biais de biens ou de services (Gómez, 2015), tandis que la communauté indigène Nasa se caractérise par la non-violence dans les situations de conflit qui affectent sa communauté (Acosta Oidor et al., 2019; Chaves et Al., 2018), cherchant à rétablir l'harmonie dans la communauté plutôt que de mettre en œuvre une punition (Dlestikova, 2020).

Dans les communautés indigènes, le processus de réconciliation entre victimes et délinquants se poursuit, et le pardon est un élément crucial de ce processus. Pour qu'un

délinquant obtienne le pardon, il doit reconnaître sa responsabilité, s'engager à changer son comportement et réparer les dommages qu'il a causés (Dlestikova, 2020). Pour la communauté Embera, le pardon a des connotations religieuses, spirituelles et individuelles. Selon les conclusions de Beltrán (2021), le pardon est défini comme un sentiment dans lequel les individus lésés surmontent la douleur causée par les événements victimisants. Il convient de noter que le pardon n'implique pas l'oubli et que le délinquant ne doit démontrer aucune intention de récidiver; il ne suffit pas de simplement s'excuser verbalement (Beltrán, 2021).

Cette étude avait une plus grande participation de la communauté Wayuu. L'étude devait initialement inclure d'autres communautés, mais la situation de santé publique (quarantaine pour le COVID-19) et la résistance des dirigeants communautaires ont fait que seuls quelques représentants de ces communautés- Pijao, Nasa, Embera et Kaamash-Hu - ont accepté d'y participer.

La communauté Wayuu vit dans une région appelée La Guajira. C'est une péninsule sèche et aride à cheval sur la Colombie et le Venezuela. Longtemps, cette communauté - la plus nombreuse de la région - a résisté aux colons espagnols en se réfugiant dans des zones géographiques peu attractives d'un point de vue agraire et climatique. Les Wayuu ont toujours affirmé leur autonomie et maintenu leurs coutumes (Chaves, 1953; Perrin, 1979). La condition des femmes, par exemple, est très élevée. Ils s'occupent de l'artisanat et gèrent les revenus et les dépenses de la famille. La justice est exercée par les Pütchipü'üi (Palabrero). C'est une forme de justice communautaire qui relève davantage de la médiation et de l'apaisement que du

jugement ou de l'administration de la peine. Ce type de pratique judiciaire, principalement réparatrice, que Gómez (2015) a qualifié de système d'indemnisation des dommages par le biais de biens ou de services, a été déclaré patrimoine culturel immatériel mondial (Unesco, 2010).

Compte tenu des pratiques judiciaires dans la communauté Wayuu, il a été jugé intéressant d'étudier la volonté de pardon des membres d'une communauté dans une situation familière, presque archétypale: celle de la destruction de tout ou partie de la récolte d'un jardin suite à l'intrusion du bétail d'un voisin. Notre hypothèse, basée sur les dernières études sur le pardon réalisées à Bogotá (López López et al., 2018 ; López-López et al., 2013; Pineda-Marín et al., 2019 ; Pineda-Marín et al., 2018) révèlent qu'un pourcentage élevé des participants de la communauté Wayuu (peut-être 40 %) exprimeraient la position de principe « *Toujours pardonner* » déjà trouvée chez une proportion importante de Bogotanos (24 %). Ce pourcentage élevé contraste normalement avec les pourcentages observés dans d'autres communautés qui n'ont pas adopté les principes de justice réparatrice au même degré.

2.2 Méthode

2.2.1 Conception

La présente étude a été conçue selon un plan factoriel 2 x 2 x 3 (Gravité des Conséquences x Négligence x Excuses).

2.2.2 Participants

Les participants étaient 159 adultes indigènes (30 % d'hommes) âgés de 18 à 76 ans ($M = 35,45$, $SD = 13,71$) qui vivaient dans plusieurs régions de Guajira ou dans le

département de Choco. 74% appartenait à la communauté Wayuu, 7,5% à la communauté Pijao, 5% à la communauté Nasa, 6,3% à la communauté Embera et 6,9% à la communauté Kaamash-Hu. D'autres caractéristiques démographiques sont présentées dans le tableau 1.

Le taux de participation était de 70%. La principale raison invoquée pour ne pas participer était le manque de temps. L'étude était conforme aux recommandations éthiques de la Société Colombienne de Psychologie, c'est-à-dire qu'un anonymat complet a été observé et un consentement éclairé a été obtenu de tous les participants. Comme ils n'étaient (dans certains cas) pas sûrs de pouvoir lire par eux-mêmes et de comprendre, la procédure de consentement éclairé a été expliquée verbalement par les chercheurs.

Tableau 1

Caractéristiques démographiques de l'échantillon. Composition des clusters

Caractéristique	Cluster					Total
	Jamais	Excuses et négligence	Excuses, conséquences et négligence	Toujours	Indéterminé	
Genre						
Mâle	6(13)	8(17)	11(23)	18(37)	5(10)	48
Femelle	4(4)	16(14)	36(33)	39(35)	16(14)	111
Âge						
18-25 ans	2(4)	13(25) ^a	14(26)	19(36)	5(9)	53
26-39 ans	3(5)	6(11)	14(25)	24(43)	9(16)	56
40 + ans	5(10)	5(10) ^a	19(28)	14(28)	7(14)	50
Communauté						
Wayuu	3(2) ^a	19(16)	35(30) ^{ab}	46(39) ^a	15(13)	118
Pijao	0(0)	3(25)	4(33)	4(33)	1(9)	12
Nasa	0	1(12)	1(12)	5(64)	1(12)	8

Embéra	7(70) ^a	1(10)	0(0) ^{un}	0(0) ^{un}	2(20)	10
Kaamash-Hu	0(0)	0(0)	7(64) ^b	2(18)	2(18)	11
Présence à Célébrations religieuses						
Jamais	1(2)	9(23)	13(33)	14(35)	3(7) ^a	40
Occasionnellement	1(3)	4(11)	7(19)	16(43)	9(24) ^a	37
Hebdomadaire	8(10)	11(14)	24(32)	25(33)	8(11)	76
Tous les jours	0(0)	0(0)	3(50)	2(33)	1(17)	6
Total	10	24	47	57	21	159

Remarque. Les chiffres avec le même exposant sont significativement différents, $p < 0,05$.

2.2.3 Matériel

Le matériel consistait en douze cartes décrivant des situations typiques dans lesquelles (a) un verger a été endommagé par des animaux domestiques, (b) le propriétaire du verger a eu une conversation avec le propriétaire des animaux, montrant les dégâts causés et demandant ce qui était arrivé aux animaux et (c) le propriétaire des animaux a donné une explication et a éventuellement proposé de réparer les dommages causés. Chaque scénario contenait trois éléments d'information, dans l'ordre suivant: (a) la gravité des dommages causés (dommages partiels ou dommages complets), (b) l'explication et les excuses du propriétaire de l'animal (le propriétaire ne reconnaît aucune responsabilité, ou le propriétaire reconnaît la responsabilité de ce qui s'est passé, ou le propriétaire reconnaît sa responsabilité et propose en outre de réparer les dommages), et (c) le niveau d'imprudence du propriétaire de l'animal (cet événement ne s'est produit qu'une fois contre trois fois). Les scénarios ont été obtenus en croisant orthogonalement les niveaux de ces trois facteurs. La conception était donc la suivante: Gravité des Conséquences x Négligence x Excuses, 2 x 2 x 3.

Tableau 2*Les facteurs et dimensions de la volonté de pardonner*

Facteurs	Dans le matériel	Dimensions
Gravité des conséquences	La gravité des dommages causés.	1. Dommages partiels. 2. Dommages complets.
Excuses	L'explication et les excuses du propriétaire de l'animal.	1. Le propriétaire ne reconnaît aucune responsabilité. 2. Le propriétaire reconnaît sa responsabilité pour ce qui s'est passé. 3. Le propriétaire reconnaît sa responsabilité et offre en plus de réparer les dommages.
Négligence	Le niveau d'imprudence du propriétaire de l'animal.	1. Cet événement s'est produit une seule fois. 2. S'est produit trois fois.

Voici un exemple de scénario: " Ramiro a une grande parcelle de culture diversifiée (roza en espagnol). Un matin, il s'est rendu compte que toute la parcelle avait été détruite par des vaches appartenant à son voisin Narciso. Ramiro se rend chez Narciso et lui demande d'expliquer ce qui s'est passé. Narciso reconnaît que c'est la faute de ses vaches, s'excuse auprès de Ramiro, propose de réparer la parcelle et de le dédommager en lui donnant un agneau. C'est déjà la troisième fois que les animaux de Narciso, entrent dans le terrain". Les réponses ont été données sur une échelle de 11 points allant de Pas du tout (0) à Tout à fait d'accord pour pardonner (10). L'échelle de réponse mesure le degré ou le niveau de la variable dépendante, qui est la volonté de pardonner.

2.2.4 Procédure

La collecte de données a eu lieu en 2021, lorsque les conditions du contexte pandémique ont permis le contact avec les participants. La collecte des données a été effectuée selon tous les critères de biosécurité recommandés par le Ministère Colombien de la Santé.

La procédure a suivi les recommandations d'Anderson (1996, 2008) pour ce type d'étude. Les participants ont été testés individuellement, à proximité de leur domicile, dans un espace extérieur, calme et confortable. Au cours d'une phase de familiarisation, les participants ont été formés à utiliser l'échelle de réponse basée sur quelques scénarios sélectionnés au hasard. Au cours de la phase expérimentale suivante, les participants ont répondu à tous les scénarios. Comme les gouverneurs indigènes avaient autorisé la participation, il n'y eut aucune objection de la part de la population. Les seuls cas de non-participation étaient dus au fait d'être mineur ou de devoir vaquer à des activités quotidiennes en dehors de la communauté.

Lorsque le participant n'était pas sûr de pouvoir lire les courts textes proposés, l'expérimentateur les lui expliquait jusqu'à ce que le participant exprime le fait qu'il avait compris. Les participants ont mis 10 à 20 minutes pour terminer les évaluations. Aucun participant ne s'est plaint du nombre de vignettes ou de la crédibilité des situations proposées.

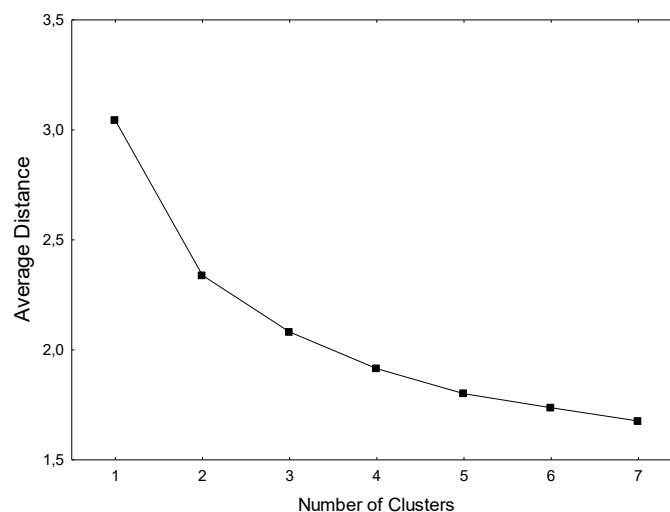
L'étude a obtenu l'approbation éthique du comité d'éthique de l'Université Konrad Lorenz en Colombie et a été menée conformément à la Déclaration d'Helsinki révisée au Brésil en 2013.

2.3 Résultats

L'objectif étant de détecter des positions qualitativement diverses parmi les participants, à savoir une position *de qualité de l'information et de remords*, une analyse groupée utilisant la procédure K-means promue par Hofmans et Mullet (2013) a été réalisée sur les données brutes. Différentes solutions de cluster ont été exécutées et testées. Cette procédure préconisée par Mullet et al. (2016), a également été appliquée aux données brutes. Différentes solutions de cluster ont été testées. La figure 1 montre la diminution de la distance moyenne au centroïde en fonction du nombre de clusters considérés. La solution à cinq clusters a été retenue car elle offrait les clusters les plus interprétables. Il a divisé l'échantillon en cinq groupes de 57, 47, 24, 21 et 10 participants.

Figure 1

Diminution de la distance moyenne au barycentre en fonction du nombre de clusters considérés



Une ANOVA globale a été réalisée selon le modèle Cluster x Gravité des Conséquences x Négligence x Excuses, 5 x 2 x 2 x 3. En raison du grand nombre de comparaisons, le seuil de signification a été fixé à 0,001. Comme le montre le tableau 3,

l'effet cluster et cinq des six interactions bidirectionnelles impliquant Cluster étaient significatifs.

Tableau 3

Principaux résultats de l'ANOVA de la volonté de pardonner

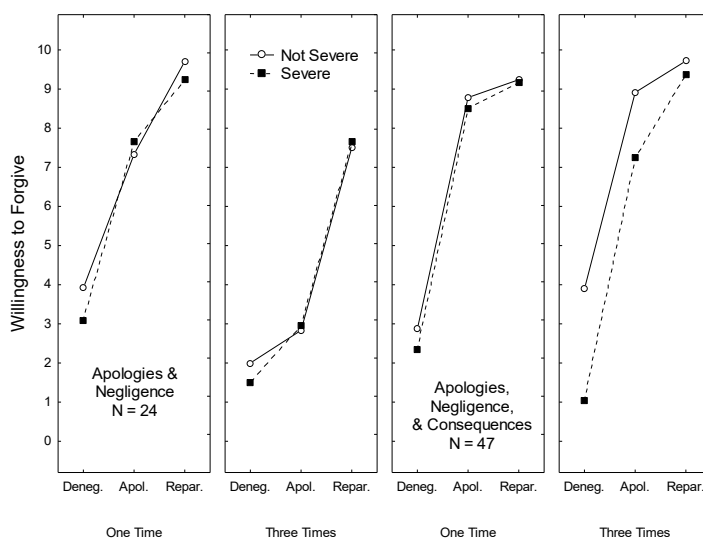
Facteur	df	MS	F	p	η^2p_{-}
Cluster	4	2096.91	223.887	.001	.85
Conséquences	1	33.45	8.716	.004	.05
Négligence	1	247,82	42.010	.001	.22
Excuses	2	886.26	187.282	.001	.55
Cluster x Conséquences	4	24.96	6.504	.001	.15
Groupe x Négligence	4	10.67	17.573	.001	.31
Cluster x Excuses	8	402.59	85.04	.001	.69
Conséquences x Négligence	1	54.14	11.729	.001	.07
Négligence x excuses	2	17.02	7.765	.001	.05
Groupe x Conséquences x Négligence	4	22.47	4.869	.001	.11
Cluster x Négligence x Excuses	8	17.46	7.963	.001	.17

Le premier groupe ($N = 10$, 6 % de l'échantillon, non présenté) était le groupe attendu "*Presque jamais pardonner*". Toutes les notes étaient faibles ($M = 1,17$, $SE = 0,28$) et aucun effet n'a été détecté. Comme on peut le constater sur le tableau 1, les membres de la communauté Embera étaient plus souvent dans ce cluster (70 %) que les membres de la communauté Wayuu (2%).

Le deuxième groupe ($N = 24$, 15 %) s'appelait *Excuses et négligence*. Comme le montre la figure 2 (panneaux de gauche), la volonté de pardonner était considérablement plus élevée lorsque les excuses étaient présentes ($M = 8,53$, $SE = 0,58$) plutôt qu'absentes ($M = 2,63$, $SE = 0,65$), $\eta^2 p = 0,79$. Il était plus faible lorsqu'il y avait des preuves de négligence ($M = 4,08$, $SE = 0,66$) que lorsqu'il n'y avait aucune

preuve de négligence ($M = 6,83$, $SE = 0,64$), $\eta^2_p = 0,65$. De plus, la volonté de pardonner était plus faible lorsque de simples excuses (sans offres de réparation) étaient présentées dans un contexte de négligence évidente ($M = 2,90$, $SE = 0,54$) que lorsque de simples excuses étaient présentées dans un contexte d'absence de négligence évidente ($M = 7,50$, $SE = 0,61$), $\eta^2_p = 0,40$. Les participants plus jeunes (25 %) faisaient plus souvent partie de ce groupe que les participants plus âgés (10 %).

Figure 2
Répartition des clusters



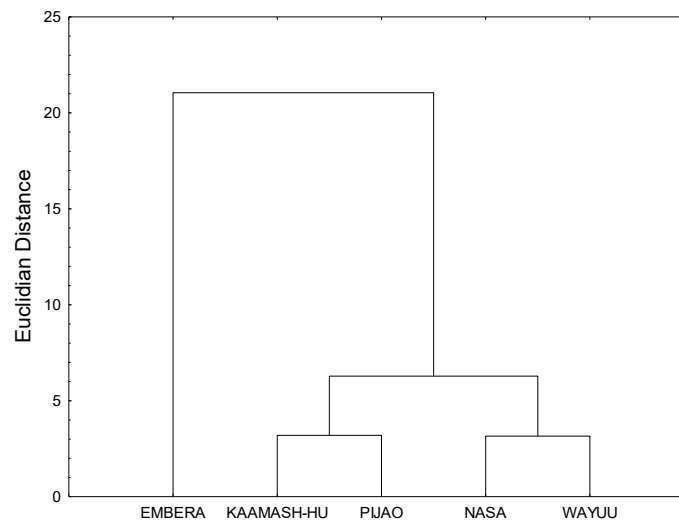
Note. La volonté de pardonner les jugements se situe sur l'axe vertical. Les trois niveaux du facteur excuses se trouvent sur l'axe horizontal (Dénégation de toute responsabilité, Excuses simples et Excuses et offres de réparation des dégâts). Les deux courbes correspondent aux deux niveaux de gravité du dommage. Les deux panneaux de gauche correspondent à la position Excuses et Négligence. Les deux panneaux de droite correspondent à la position Excuses, Négligence et Conséquences.

Le troisième groupe ($N = 47$, 30 %) s'appelait *Excuses, conséquences et négligence*. Comme le montre la figure 2 (panneaux de droite), la volonté de pardonner était, comme dans le cas précédent, considérablement plus élevée lorsque les excuses étaient présentes ($M = 9,38$, $SE = 0,30$) plutôt qu'absentes ($M = 2,54$, $SE = 0,47$), $\eta^2_p = 0,90$. Il était plus faible lorsque les conséquences étaient graves ($M = 6,28$, $SE = 0,39$) que lorsqu'elles n'étaient pas graves ($M = 7,24$, $SE = 0,40$), $\eta^2_p = 0,37$. De plus, l'effet de la gravité des conséquences était plus fort ($7,51 - 5,89 = 1,62$) lorsqu'il y avait des preuves de négligence que lorsqu'il n'y avait aucune preuve de négligence ($6,96 - 6,67 = 0,29$), $\eta^2_p = 0,28$. Les membres de la communauté Embera étaient moins souvent dans ce cluster (0%) que les membres de la communauté Wayuu (30%), eux-mêmes moins souvent dans ce cluster que les membres de la communauté Kaamash-Hu (64 %).

Le quatrième groupe ($N = 57$, 36 % de l'échantillon, non présenté) était le groupe attendu *qui pardonne presque toujours*. Toutes les notes étaient élevées ($M = 9,25$, $SE = 0,12$) et aucun effet n'a été détecté. Comme on peut le constater sur le tableau 1, les membres de la communauté Embera étaient moins souvent dans ce cluster (0%) que les membres de la communauté Wayuu (38%). Le cinquième groupe ($N = 21$, 13 %, non présenté) a été appelé *Indéterminé*, car les notes étaient toujours proches du milieu de l'échelle de réponse ($M = 6,23$, $SE = 0,19$) et aucun effet n'était détectable.

La figure 3 montre les distances euclidiennes entre les modèles de réponses des cinq groupes ethniques. La principale opposition se situe entre les Wayuu et les Nasa, d'une part et, les Embera, de l'autre.

Figure 3

Distances euclidiennes entre les réponses moyennes des cinq groupes de participants

2.4 Discussion

Pour 87 % des participants, une position claire concernant la volonté de pardonner dans diverses circonstances familiales était évidente. Une minorité de participants a cependant préféré ne pas s'exprimer. Des sous-groupes similaires, de participants indécis, ont été trouvés dans d'autres études en Colombie et ailleurs (Armange & Mullet, 2016; López López et al., 2013, 2018) et les raisons de cette indécision ont été analysées (Johnston Conover et al., 2002).

Comme prévu, le pourcentage de participants de la communauté Wayuu exprimant une position *de pardon presque toujours* était élevé. Parmi ceux qui ont exprimé une position claire (89%), 44% ont effectivement exprimé cette position. Le seul groupe qui affiche une philosophie de pardon similaire est la Nasa (71%), bien qu'elle ne soit représentée que par quelques membres. Il existe ainsi une nette convergence entre les résultats de cette étude et les observations anthropologiques qui ont conduit à la décision de l'UNESCO de considérer le système judiciaire de cette communauté comme un patrimoine inaltérable (Unesco, 2010). Cette convergence est

renforcée par le fait que (a) relativement peu de Wayuus ont exprimé la position radicalement opposée de *Ne jamais pardonner* (moins de 3 %), et que (b) une majorité de Wayuu (51 %) sont prêts à pardonner chaque fois que les circonstances sont raisonnablement favorables, en particulier lorsque l'auteur s'excuse au moins et se comporte de manière responsable (avec prudence).

Les études sur le pardon en Colombie indiquent que les gens accordent principalement de l'importance au type de préjudice, à l'intention de l'agresseur et s'il demande pardon pour son acte (López López et al., 2013 et 2018; Pineda-Marín et al., 2018; 2019). D'autre part, les populations victimes du génocide en Afrique pardonnent quand la gravité de l'événement est moindre et si l'agresseur présente des excuses (Mukashema & Mulet, 2010; Mukashema et Mullet, 2013; Mukashema et al., 2018).

Il existe également une convergence entre les résultats de cette étude et les quelques observations anthropologiques réalisées auprès des membres de la communauté Nasa. Selon Dlestikova (2020), dans les cas de transgressions courantes, la Nasa donne la priorité au rétablissement de l'harmonie communautaire plutôt qu'à la détermination d'un niveau de punition; c'est-à-dire qu'ils ont tendance à donner la priorité au pardon plutôt qu'au châtiment. Plus généralement, ils ont tendance à adopter une position non violente dans les situations où un conflit exposerait la communauté (Acosta Oidor et al., 2019; Chaves et al., 2018). Par ailleurs, les résultats observés chez les Embera restent surprenants et ne peuvent être attribués à une définition alternative du pardon qui serait substantiellement différente de celle des autres communautés (Beltran, 2021).

Finalement, plusieurs études ont montré le lien entre le pardon et la santé mentale (Castrillón-Guerrero et al., 2018 ; López López et al., 2016a ; Mukashema et Mullet, 2010 ; 2013 ; Myers et al., 2009; Ordóñez et al., 2019; Penczek et Boski, 2015) en soulignant les points suivants: le pardon favorise la santé mentale, les relations interpersonnelles entre les victimes et leurs agresseurs et diminue la présence de problèmes de santé mentale des personnes qui pardonnent.

2.5 Limites

La principale limite de l'étude est bien entendu le petit nombre de participants issus des communautés Pijao, Nasa, Embera et Kaamash-Hu. De futures études devraient être menées auprès des membres de ces communautés, car les quelques résultats fragiles observés dans la présente étude reflètent des philosophies potentiellement très différentes en matière de pardon entre les communautés.

Chapitre 3. L'amnistie Et Ses Applications Dans Différents Contextes

3.1 Lois D'amnistie

Les lois d'amnistie sont un mécanisme qui fonctionne à l'intérieur des processus de justice transitionnelle afin de combler les lacunes laissées par la justice réparatrice et distributive et contribuer à la fois à la réparation des victimes et à la réconciliation sociale (Dorado, 2016).

Ces lois suppriment la sanction ou l'action pénal qui a été imposée à une personne ou à un groupe de personnes et disparaissent pour toute autre procédure judiciaire (Dorado, 2016). Elles sont généralement mises en œuvre dans le cadre des processus de transition d'un régime à un autre (par exemple la tyrannie vers la démocratie) ou de transformation d'un conflit (par exemple la guerre vers la paix).

De même, ils surviennent à la suite d'une négociation visant à empêcher sa continuation et à garantir la justice sociale, en plus de favoriser la réinsertion sociale des bénéficiaires. (Dorado, 2016; Fernández, 2021).

Dans d'autres cas, comme celui reflété dans la loi d'amnistie mexicaine (Fernández, 2021) établie dans le cadre du Plan National de Paix et de Sécurité, le but de ces lois peut être d'appliquer " une mesure de réparation (...), en particulier la restitution des droits des populations historiquement discriminées et criminalisées par le système de justice pénale " (p. 13). En l'occurrence, bien que cette loi ait été proposée lors d'un changement de gouvernement cherchant à réintégrer des individus appartenant au crime organisé, elle a également accueilli des personnes de communautés vulnérables qui avaient été jugées de manière disproportionnée.

De cette manière, les populations bénéficiaires comprenaient des communautés indigènes dont les droits n'avaient été garantis lors d'aucune procédure judiciaire, comme par exemple avoir un interprète pour bien comprendre la situation et ses conséquences.

Comme le décrit Dorado (2016), les lois d'amnistie comportent une série d'exigences formelles et matérielles, qui doivent être prises en compte pour leur bonne mise en œuvre. Quant aux conditions formelles, elles font référence à celles nécessaires pour que l'amnistie soit valable, telles que : (a) la confirmation de la légitimité de la personne qui l'accorde, c'est-à-dire une autorité compétente de l'État ; (b) elle ne peut pas être délivrée par le(s) destinataire(s), car elle deviendrait une auto-amnistie ; (c) elle doit, dans la mesure du possible, être cohérente avec ce qui est établi dans le système juridique national et international, compte tenu également du fait que ces lois sont généralement appliquées en cas de violations des droits de l'homme ; et, enfin, (d) elle doit disposer de mécanismes qui garantissent la participation libre et informée des citoyens et permettant leur influence dans la prise de décision.

D'autre part, les exigences matérielles font référence au fait que les lois d'amnistie doivent permettre et vérifier que la vérité, la justice, la réparation et les garanties de non-répétition soient respectées efficacement.

Bien que les lois d'amnistie aient été proposées comme mécanismes alternatifs pour contribuer à la transformation positive des conflits, elles entraînent avec elles une série de discussions autour de leur mise en œuvre, qui peuvent être résumées dans les aspects suivants (Dorado, 2016; Kpanake et Mullet, 2011; Neto et al., 2021) :

- L'amnistie peut devenir un instrument d'impunité dans les cas où des mécanismes d'enquête clairs ne sont pas déterminés pour clarifier les faits.
- Elles peuvent être utilisées de manière inappropriée et sur la base d'un abus de pouvoir dans lequel certains groupes profitent au détriment d'autres en fonction, par exemple, de tendances politiques, pouvant même se traduire par une auto-amnistie.
- Si les bénéficiaires de l'amnistie ne reconnaissent pas sincèrement la gravité de leur comportement, la garantie de non-répétition pourrait être menacée.
- Elles peuvent être rejetées par les citoyens et les victimes en raison d'un manque de confiance dans leur efficacité, ainsi que du peu ou pas de conviction avec laquelle les bénéficiaires de ces processus font preuve d'un quelconque type de repentir.

Ce dernier aspect est fondamental, car comme mentionné précédemment, la participation citoyenne à tous les moments du processus de conception et de mise en œuvre d'une loi d'amnistie apporte non seulement une légitimité (Dorado, 2016) mais contribue également à l'un de ses principaux objectifs, à savoir la transformation positive du conflit et de la construction de la paix.

3.2 Conflit Armé Et Justice Transitionnelle En Colombie: Implications Pour Les Populations Indigènes

Le contexte colombien est imprégné depuis plus de 60 ans d'un scénario de violence résultant de l'affrontement entre différents groupes armés et l'État; qui a entraîné des violations majeures des droits de l'homme et du droit international

humanitaire, telles que des disparitions forcées, des enlèvements, des déplacements et des meurtres (Ríos, 2017). Après multiples tentatives pour mettre fin au conflit, les accords de paix ont été signés en 2016, une étape historique dont l'objectif principal était lié à la fin de la guerre, ainsi qu'à l'importance d'accorder réparation aux victimes et de parvenir à la réconciliation sociale (Agudelo et al., 2021).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces accords, un système de justice transitionnelle a été proposé, à travers lequel il cherchait à proposer un système global qui permettrait (a) de sauvegarder les droits des victimes du conflit armé interne, (b) d'enquêter sur les responsables des crimes commis dans son cadre et appliquer les sanctions correspondantes et, surtout (c) contribuer à la réconciliation de la société. En ce sens, un système de sanctions a été proposé qui n'était pas axé sur le punitif, mais plutôt sur le réparateur, à travers les principes de vérité, de justice, de réparation et de non-répétition des crimes par les auteurs (Loyo, 2017).

Les lois d'amnistie s'inscrivent dans les mécanismes de la justice transitionnelle dans le cadre des processus de transition politique et de fin des conflits. C'est pourquoi les accords de paix entre les Forces Armées Révolutionnaires de Colombie (FARC-EP) et l'État colombien prévoyaient des mesures d'amnistie pour une certaine série de crimes, excluant, par exemple, les génocides et les crimes contre l'humanité (Agudelo et al., 2021; Rios, 2017).

Comme mentionné précédemment, la participation des citoyens à la mise en œuvre des lois d'amnistie est cruciale pour donner une légitimité au processus. Il est donc essentiel que toutes les parties impliquées dans le conflit, tant directement qu'indirectement, y participent activement. Parmi ces acteurs concernés se trouvent les

communautés indigènes, puisque le conflit armé en Colombie a été considéré comme le principal facteur de risque pour leur existence (Auto 004, 2009), générant leur extermination, ainsi que la désintégration de leur identité culturelle.

De même, les communautés indigènes de Colombie ont souffert de violences liées à l'héritage colonial et au racisme structurel telles que les disparitions forcées, les assassinats d'autorités et de membres des communautés, les mines terrestres, le recrutement d'enfants et de jeunes, la violation du territoire et des lieux sacrés, de leur identité culturelle, violence contre les femmes, menaces contre leur système gouvernemental, torture, massacres, entre autres (ACNUR, 2011; Comisión de la Verdad [Commission Vérité], 2022). Selon la ONIC (2016), 36 peuples indigènes sont menacés d'extinction physique et culturelle, en raison d'aspects liés au conflit armé et aux intérêts économiques. En ce sens, la voix des populations indigènes du pays doit jouer un rôle fondamental, en légitimant les décisions prises dans le cadre des processus de justice transitionnelle, tout en évitant un éventuel arbitraire lors de l'octroi d'amnisties, comme, par exemple, le fait que les actes de la personne faisant l'objet d'une enquête et d'un procès ne contribuent pas de manière définitive à la fin du conflit, à l'établissement de la paix et à la réconciliation sociale (Dorado, 2016).

3.3 Perception Des Citoyens Dans Les Cas D'amnistie

Considérant l'importance de comprendre le point de vue des citoyens concernant les processus d'amnistie, Gibson (2002) a réalisé une étude dans laquelle il a présenté seize vignettes aux participants sud-africains présentant différentes situations dans lesquelles une amnistie a été accordée. Il leur a été demandé si elles considéraient cela juste ou injuste en tenant compte de quatre facteurs: (a) la justice distributive, c'est-à-

dire si les victimes avaient été correctement indemnisées; (b) la justice réparatrice, qui indique si les victimes étaient disposées à excuser le bénéficiaire de l'amnistie; (c) la justice procédurale, qui fait référence à la possibilité pour les victimes de s'exprimer librement sur ce qui s'est passé et à la reconnaissance publique par les bénéficiaires de leur crime; et d) la justice rétributive, c'est-à-dire la mesure dans laquelle le bénéficiaire a été affecté par le crime commis.

Les résultats ont révélé que la perception de la justice contribuait à la perception positive de l'amnistie accordée. De plus, la justice procédurale a joué un rôle fondamental chez les participants; autrement dit, ils ont jugé les amnisties accordées comme plus justes dans les cas où le bénéficiaire manifestait des remords et s'excusait auprès de la victime.

Kpanake et Mullet (2011) ont cherché à confirmer les conclusions de Gibson (2002). Pour cela, ils ont pris les quatre facteurs de justice utilisés dans l'étude précédente, et ont ajouté un cinquième facteur lié à la qualité des informations fournies par les bénéficiaires de l'amnistie par rapport aux crimes commis. De plus, le facteur de justice réparatrice a été modifié, étant donné qu'il ne s'agissait plus de savoir si les excuses avaient été acceptées ou non par la victime, mais plutôt de savoir si elle avait reçu ou non des excuses. Les résultats ont indiqué que (a) plus le bénéficiaire révélait d'informations et (b) lorsque le bénéficiaire présentait des excuses sincères aux victimes, l'amnistie était considérée comme plus équitable, ce qui est cohérent avec les résultats obtenus par Gibson (2002).

Pour aller un peu plus loin, Pineda-Marín et al. (2021) se sont appuyés sur des études antérieures pour évaluer le niveau d'acceptation par la population colombienne

des amnisties politiques accordées dans le contexte post-conflit du pays. Dans ce cas, 24 vignettes ont été présentées qui incluaient les facteurs suivants: (a) la qualité des informations révélées par la personne bénéficiaire de l'amnistie; (b) le niveau de regret manifesté; c) dans quelle mesure ils subissent actuellement les conséquences de leurs actes et, en tant que facteur nouveau ; d) si les bénéficiaires ont été recrutés volontairement ou de force, en tant que mineurs par exemple.

De cette manière, les participants à l'étude ont évalué le niveau d'acceptabilité de l'amnistie. Les résultats obtenus montrent que pour la population colombienne, les deux facteurs les plus importants pour considérer une amnistie comme équitable sont: (i) la volonté des bénéficiaires de collaborer avec les autorités en fournissant des informations pertinentes pour clarifier la vérité; et (ii) des preuves de regret pour les actes hostiles commis contre les victimes et la société colombienne.

Comme cela a été montré, les études décrites ci-dessus ont été réalisées auprès d'acteurs issus de sociétés en transition politique, afin d'évaluer leur perception de l'acceptabilité des amnisties accordées par l'État (Mullet et al., 2021). Les résultats sont considérés comme de la plus haute importance pour comprendre la position de la population civile qui, comme décrit ci-dessus, doit participer activement à la consolidation de ce type de processus afin de leur donner une légitimité (Dorado, 2016 ; Mullet et al., 2021).

Malgré la pertinence de ce sujet, il n'existe pas d'études portant sur d'autres types de communautés présentant des caractéristiques et des besoins spécifiques, comme les populations indigènes. Cependant, il est intéressant de souligner que les résultats des études précédentes sont cohérents avec les mécanismes de consolidation

de la paix utilisés par ces communautés. Ces processus comprennent: (a) la reconnaissance des dommages causés, qui sont liés aux informations fournies pour clarifier la vérité, (b) l'expression de regrets sincères pour la conduite répréhensible et la volonté de s'excuser pour le rôle joué dans le conflit et (c) l'engagement de ne pas répéter les infractions à l'avenir et de réparer les dommages causés (Omona, 2020).

Chapitre 4. Positions Du Peuple Wayuu Concernant L'acceptabilité Des Amnisties Politiques En Colombie

4.1 Présentation

Les régimes de transition accordent souvent des amnisties politiques aux auteurs de violences passées afin de mettre fin aux combats, de rétablir la paix et d'établir la démocratie sans faire de nouvelles victimes. Toutefois, les amnisties peuvent être perçues par les victimes et d'autres personnes comme fondamentalement injustes et contraires à l'éthique. Trop souvent, les bénéficiaires de l'amnistie ne sont pas disposés à manifester le moindre signe de contrition et continuent de croire que leur conduite politique passée était juste. Les amnisties peuvent également être considérées comme économiquement (et socialement) inadéquates. Les dictateurs ont souvent utilisé leur pouvoir au profit de leurs partisans et pour accumuler de grandes richesses. Enfin, les amnisties peuvent être considérées comme politiquement risquées. Les perpétuateurs impénitents peuvent entraver l'avancement de cette politique, en utilisant le pouvoir et la richesse qu'ils possèdent encore (Neto et al., 2021).

Gibson (2002) a été le premier à explorer l'opinion publique sur l'équité des amnisties politiques. Il a travaillé avec un échantillon de ressortissants sud-africains. À l'aide d'un paradigme de simulation, il a examiné les circonstances qui peuvent influencer la perception des sud-africains quant à l'équité ou non d'une amnistie. Il a construit des scénarios décrivant des situations dans lesquelles une amnistie était offerte. Quatre dimensions ont été prises en compte dans les scénarios: (a) le degré dans lequel les victimes ont été correctement indemnisées, (b) le degré dans lequel elles ont accepté le pardon présenté par le demandeur d'amnistie, (c) le degré dans lequel elles ont eu la chance d'être reconnu comme ayant été lésé et, (d) le niveau de

préjudice ou l'impact négatif que le destinataire a pu subir en raison de la divulgation de ses actes répréhensibles passés.

Les principales conclusions de Gibson étaient que (a) les considérations de justice sont importantes pour évaluer l'équité d'une amnistie et (b) les excuses sincères du demandeur d'amnistie et la possibilité pour la victime de partager sa version – deux éléments représentatifs – ont un impact aussi fort sur les évaluations de l'équité que mesures financières et rétributives.

Kpanake et Mullet (2011) ont appliqué l'approche de Gibson au peuple togolais, qui a souffert de violences. En plus d'évaluer l'impact des quatre facteurs de justice, leur étude visait également à élucider le processus de jugement des participants. Un cinquième facteur pris en compte était les caractéristiques des informations sur les violations passées que le candidat à l'amnistie était disposé à divulguer (Slye, 2000). Il a été constaté que chaque fois que (a) de véritables excuses sont présentées, c'est-à-dire lorsque les candidats reconnaissent que leur comportement politique était erroné, (b) des informations précieuses ont également été révélées, c'est-à-dire que les plaignants affichent un engagement à contribuer au processus de recherche pour la vérité et (c) au moins deux des trois facteurs restants ont une valeur favorable, les scores d'acceptabilité étaient assez élevés. Dans tous les autres cas, les scores d'acceptabilité étaient très faibles.

Une enquête plus récente menée en Colombie a reproduit les résultats trouvés en Afrique (Pineda Marín, et al., 2021). Il a également exposé les points de vue divergents des adultes colombiens concernant l'octroi d'amnisties politiques. Trois des facteurs examinés précédemment ont été pris en compte: le caractère adéquat des

informations divulguées, le degré de regret manifesté par les demandeurs et le degré actuel de leurs souffrances. Un quatrième facteur spécifique a été inclus: la mesure dans laquelle les pétitionnaires ont volontairement participé à des actions de d'un groupe armé illégal appelé guérilla. Une analyse groupée a identifié quatre points de vue qualitativement distincts. La première – une position minoritaire – s'appelait *Jamais acceptable*. D'un autre côté, certains participants ont considéré que toutes les amnisties décrites dans les scénarios étaient *largement acceptables*, exprimant ainsi une deuxième position (minoritaire). La position majoritaire s'appelait *Qualité de l'information et remords*. Lorsque l'ancien guérillero révéla toute la vérité et exprima ses remords, les taux d'acceptabilité furent plus élevés que les autres scénarios. De plus, un effet de remords plus prononcé a été observé lorsque toute la vérité a été révélée que lorsque l'information a été dissimulée. De même, les taux d'acceptabilité étaient plus élevés lorsque l'ex-guérilla était recruté de force alors qu'il était jeune que lorsqu'il s'était engagé volontairement et l'impact du facteur volontaire était plus prononcé lorsque toute la vérité était dite. Enfin, la quatrième position a été qualifiée de Volontariat et Remords, ressemblant à l'opinion dominante, mais avec un accent nettement plus marqué sur le facteur volontaire.

En résumé, dans ces trois études, la personnalité des demandeurs d'amnistie est le plus souvent considérée comme le facteur déterminant pour déterminer l'acceptabilité de l'octroi d'une amnistie. L'amnistie est accordée lorsque le demandeur fait preuve de remords pour ses actes et est conscient de la gravité de ses actes. En revanche, le fait que les victimes aient été indemnisées ne signifie pas que les requérants peuvent bénéficier d'une amnistie. En d'autres termes, (a) on ne peut

accorder l'amnistie à une personne qui, en raison de ses convictions inchangées, peut, à un tournant de la marée, redevenir une menace pour la société et (b) les réparations aux victimes n'ont pratiquement aucun effet, à voir avec un programme d'amnistie politique.

La présente étude

La présente recherche cherchait à compléter l'étude de Pineda Marin et al (2021) en s'adressant à une population souvent négligée, celle des minorités qui ont souffert, souvent encore plus que d'autres segments de la population, des conséquences du conflit armé. Quelle est la position de ces minorités sur le processus d'amnistie décidé par le gouvernement central?

L'étude s'est centrée sur la communauté Wayuu, principalement parce que l'un des auteurs avait un accès privilégié à cette communauté. Bien qu'il existe des preuves de l'existence de différentes études sur l'amnistie, notamment dans le contexte colombien, il n'existe pas d'études quantitatives à ce sujet auprès des populations indigènes. En Colombie, l'accès à cette population n'est pas facile, notamment pour trois raisons: ils vivent dans des territoires inaccessibles, tous ne parlent pas espagnol et l'entrée sur leur territoire dépend de l'autorisation de leurs autorités.

Ce groupe autochtone vit dans une région appelée La Guajira, une péninsule aride et semi-aride limitrophe de la Colombie et du Venezuela. Pendant de nombreuses années, ce groupe – le plus important dans cette partie de la Colombie – a résisté aux colonisateurs espagnols en s'installant dans des zones géographiques peu attractives sur le plan agraire et climatique.

Les Wayuu ont toujours affirmé leur autonomie et préservé leurs traditions (Chaves, 1953; Perrin, 1979). En cas de transgression grave, par exemple, la justice est administrée par le Pütchipü'üi (Palabrero). Il s'agit d'une justice communautaire qui vise davantage la médiation et l'apaisement que le jugement dans la tradition occidentale ou l'administration de peines. Ce type original de pratique judiciaire, essentiellement réparatrice et réparatrice, a été déclaré patrimoine culturel immatériel mondial de l'UNESCO (UNESCO, 2010). Gomez (2015) y fait référence comme un système de compensation des dommages causés par des biens ou des services.

Selon le rapport de la Comisión de la Verdad (Comisión de la Verdad [Commission Vérité], 2022) les peuples indigènes de Colombie ont subi des violences liées à l'héritage colonial et au racisme structurel, telles que des disparitions forcées, des assassinats d'autorités et de membres des communautés, des violations de territoires et de lieux sacrés, de leur identité culturelle, de la violence contre les femmes, de la torture, des massacres, entre autres.

Compte tenu des pratiques judiciaires de la communauté Wayuu, qui semblent proches – au moins dans l'esprit – des principes qui régissent l'administration des amnisties au sein du groupe majoritaire (Pineda Marin et al., 2021), il a semblé intéressant d'examiner les positions de ses membres sur le processus d'amnistie politique. Ces postes sont-ils similaires à ceux identifiés dans la population générale? Comme aucune étude n'a jamais été menée sur ce sujet auprès des minorités indigènes, il était difficile de formuler des hypothèses solides, mais nous nous attendions à ce qu'une grande partie des participants à l'étude soient d'accord pour accorder l'amnistie, chaque fois que l'ancien délinquant manifestait des remords et était

prêt à essayer de réparer ses mauvaises actions. Cette étude était donc essentiellement de nature exploratoire.

4.2 Méthode

4.2.1 Participants

Les participants étaient 130 adultes indigènes (90 % de femmes) âgés de 18 à 74 ans ($M = 35,56$, $SD = 11,99$) qui vivaient dans la province de Guajira. Ils appartenaient à la communauté Wayuu. Quatre-vingt-neuf pour cent d'entre eux considèrent avoir été des victimes directes du conflit armé, ce qui concorde avec ce que l'on sait du caractère majoritairement rural du conflit (Grupo de Memoria Histórica [Groupe de la Mémoire Historique], 2010). Seuls 17 d'entre eux ont accepté d'indiquer leur orientation politique.

Le taux de participation était de 63%. La principale raison invoquée pour ne pas participer était les contraintes de temps. L'étude a suivi les directives éthiques de la Société Colombienne de Psychologie, c'est-à-dire que les personnes interrogées ont signé le consentement éclairé et que l'anonymat a été garanti. Comme ils n'étaient (dans certains cas) pas sûrs de pouvoir lire et comprendre eux-mêmes, le protocole de consentement éclairé a été expliqué oralement par les enquêteurs.

4.2.2 Matériel

Le matériel comprenait 12 courtes anecdotes décrivant la situation d'un ancien membre d'un groupe armé illégal qui cherchait à bénéficier d'avantages en vertu de la législation d'amnistie de la part du tribunal chargé de déterminer l'éligibilité à l'amnistie. Ces anecdotes ont été développées à l'aide d'une structure à trois facteurs : (a) le niveau de détail que le demandeur d'amnistie était prêt à divulguer (révéler des informations cruciales, fournir des faits véridiques ou dissimuler des informations

incertaines), (b) le fait que le demandeur d'amnistie ait exprimé des remords et a demandé pardon, ou n'a pas exprimé de remords ni demandé pardon et (c) la sévérité de la punition endurée par le demandeur d'amnistie (telle que la perte du soutien familial et la perturbation des projets de vie, ou l'absence de pertes significatives). Le design était donc le suivant: Verité x Excuses x Punition, 3 x 2 x 2.

Tableau 4

Les facteurs et dimensions de l'amnistie

Facteurs	Dans le matériel	Dimensions
Verité	Le niveau de détail que le demandeur d'amnistie était prêt à divulguer.	1. Révéler des informations cruciales. 2. Fournir des faits véridiques. 3. Dissimuler des informations incertaines.
Excuses	Le fait que le demandeur d'amnistie ait exprimé des remords.	1. Exprimer des remords et demander pardon. 2. Ne pas exprimer de remords ni demander pardon.
Punition	La sévérité de la punition endurée par le demandeur d'amnistie.	1. Telle que la perte du soutien familial ou son projet de vie est perturbé. 2. L'absence de pertes significatives.

Le modèle de vignette est tiré de l'étude Pineda Marín et al., (2021) et des ajustements ont été apportés pour une meilleure compréhension par la population autochtone. Un exemple:

José est un jeune homme de 22 ans qui s'est démobilisé d'un groupe armé illégal dans le cadre d'un accord entre le gouvernement du pays et son groupe. Alors qu'il faisait partie du groupe armé illégal, José a commis plusieurs crimes contre des civils. Il a assassiné des gens, violé des femmes et participé au trafic de drogue. Au début, il fut contraint et puni pour ne pas avoir exécuté les ordres, mais après quelques années, il s'habitua à ses fonctions.

Dans le cadre de l'accord de justice conclu avec le gouvernement pour se réinsérer dans la vie civile, José a décidé de raconter en détail les crimes dont il était responsable et de révéler des informations sur certaines personnes (hommes d'affaires et politiciens) qui auraient été impliquées dans des crimes. Au moment d'essayer de vérifier les informations de José, il s'est avéré que son témoignage n'était pas très précis, certaines choses étaient utiles mais d'autres n'avaient aucune preuve. Lorsque José a rencontré les victimes de ses crimes et leurs familles, il n'a reconnu aucune responsabilité et ne s'est pas excusé pour les crimes commis. Les familles des victimes n'ont pu établir aucune communication avec José. Il ne semblait pas écouter les victimes et ne semblait pas affecté. Comme José faisait partie du groupe armé tout le temps, il lui a été difficile de trouver un emploi. Actuellement, il vit dans la pauvreté. Sa famille ne veut rien avoir à faire avec lui. Il n'a aucun projet pour sa vie et il a peu d'amis.

Sachant que l'amnistie est une sorte de grâce accordée par le gouvernement et que José n'irait pas en prison s'il était amnistié, dans quelle mesure pensez-vous que José devrait bénéficier d'une amnistie de la part du gouvernement ?

L'échelle de réponse allait de fortement en désaccord (0) à tout à fait d'accord (10).

4.2.3 Procédure

La collecte de données a été réalisée en 2022, lorsque les circonstances du contexte pandémique ont permis le contact avec les participants. La collecte de données a été réalisée conformément à toutes les directives de biosécurité prescrites par le Ministère Colombien de la Santé.

La procédure respectait les lignes directrices d'Anderson (1996, 2008) pour ce type d'enquête. Les participants ont été testés individuellement, à proximité de leur résidence, dans un lieu extérieur, paisible et confortable. Au cours d'une séance de familiarisation, les participants ont appris à utiliser l'échelle de réponse basée sur quelques vignettes choisies au hasard. Lors de la session expérimentale suivante, les participants ont fourni des réponses à toutes les vignettes.

Chaque fois que le participant hésitait à lire les textes courts présentés, le chercheur fournissait des explications jusqu'à ce que le participant déclare qu'il les avait compris. Il a fallu aux participants entre 10 et 20 minutes pour terminer les évaluations et aucun participant n'a exprimé de préoccupations concernant la quantité de vignettes ou la crédibilité des scénarios présentés.

L'étude a obtenu l'approbation éthique du comité d'éthique de l'Université Konrad Lorenz en Colombie et a été menée conformément à la Déclaration d'Helsinki révisée au Brésil en 2013.

4.3 Résultats

Comme il s'agissait de détecter des positions qualitativement différentes parmi les participants, à savoir une position *de Qualité de l'information et de remords*, une analyse groupée utilisant la procédure K-means promue par Hofmans et Mullet (2013) a été réalisée sur les données brutes. Différentes solutions de cluster ont été exécutées et testées. L'option des trois groupes a été maintenue parce qu'elle recommandait les postes les plus significatifs. Il divise l'échantillon en trois groupes de 24, 95 et 11 participants.

Une ANOVA complète a été réalisée à l'aide d'un modèle Cluster x Excuses x Vérité x Punition avec des dimensions de 3 x 2 x 3 x 2. Pour tenir compte des nombreuses comparaisons effectuées, le seuil de signification a été fixé à 0,001. Le tableau 5 montre que l'effet Cluster était significatif, ainsi que six des sept interactions Cluster.

Tableau 5

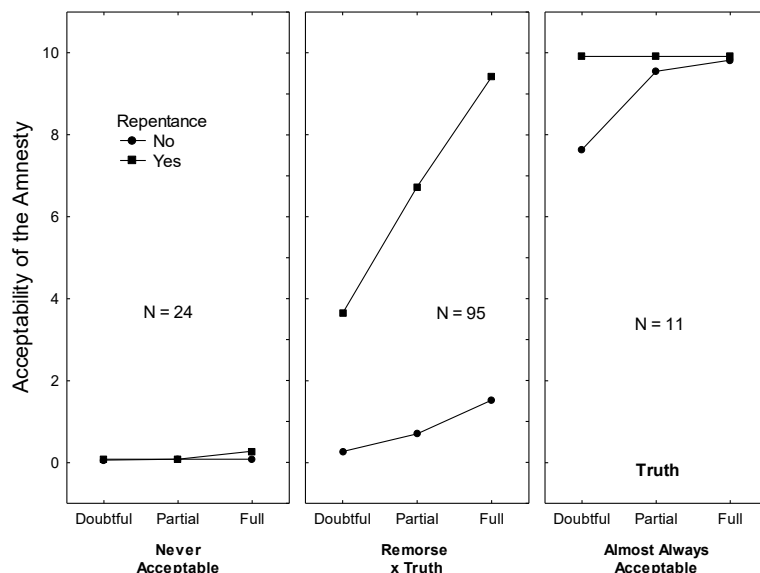
Résultats de l'ANOVA de l'amnistie

Facteur	df	MS	F	p	η^2p_{-}
Cluster	2	3 943.93	164.30	.001	.72
Excuses	1	941.27	77.07	.001	.38
Vérité	2	154.18	36,72	.001	.23
Châtiment	1	37.80	32.50	.001	.21
Cluster x Excuses	2	1 110.43	90.92	.001	.59
Cluster x Vérité	4	123.64	29.45	.001	.32
Groupe x Punition	2	12.18	10.47	.001	.14

Excuses x Vérité	2	11.45	1.40	.25	.01
Excuses x Punition	1	0.92	0.55	.46	.00
Vérité x Punition	2	3.66	2.04	.13	.02
Cluster x Excuses x Vérité	4	89.41	10.93	.001	.15
Cluster x excuses x Punition	2	10.52	6.32	.001	.09
Cluster x Vérité x Punition	4	2.55	1.42	.23	.02
Excuses x Vérité x Punition	2	2.07	1.17	.31	.01
Cluster x Excuses x Vérité x Punition	4	7.26	4.10	.001	.06

Le premier groupe ($N = 24$, 18 % de l'échantillon) est qualifié de *Jamais acceptable*. Cette classification était basée sur les résultats illustrés dans la figure 4 (panneau de gauche), qui décrivaient des scores constamment faibles ($M = 0,12$, $SD = 0,15$) sans effet perceptible. Aucun des participants qui ne se sont pas identifiés comme victimes du conflit armé n'a exprimé cette position. Les participants plus âgés (> 35 ans) étaient plus susceptibles d'exprimer ce point de vue, avec une prévalence de 24 % contre 12 % chez les participants plus jeunes, bien que la signification statistique soit marginale ($p < 0,10$).

Figure 4

Cluster Apologie, Vérité et Punition

Note. L'axe vertical montre les notes d'acceptabilité, tandis que l'axe horizontal montre les niveaux du facteur Qualité de l'information. Chaque courbe représente un niveau du facteur Excuses, et chaque panneau correspond à une position personnelle. Les notes ont été combinées pour les deux niveaux du facteur Punition.

Le deuxième groupe ($N = 95$, 73 %) s'appelait *Qualité de l'information et remords*. Selon le panneau central de la figure 4, les notes d'acceptabilité étaient significativement plus élevées (a) lorsque les excuses étaient incluses ($M = 6,60$, $SD = 0,61$) par opposition à leur absence ($M = 0,84$, $SE = 0,36$), $\eta^2_p = 0,86$, et (b) des divulgations importantes ont été faites ($M = 5,47$, $SE = 0,28$) plutôt que seules des informations douteuses ont été proposées ($M = 1,96$, $SE = 0,42$), $\eta^2_p = 0,70$. En outre, l'effet du facteur d'excuses était considérablement plus fort lorsque la vérité totale était divulguée ($9,41 - 1,53 = 7,86$) que lorsque seules des informations douteuses étaient communiquées ($3,65 - 0,27 = 3,38$), $\eta^2_p = 0,33$. De plus, les notes d'acceptabilité

étaient légèrement plus élevées lorsque le candidat avait déjà fait face à des conséquences dues à la divulgation de son comportement passé ($M = 4,08$, $SD = 0,44$) que dans le scénario inverse ($M = 3,35$, $SD = 0,38$), $\eta^2_p = 0,55$. Tous les participants (100%) qui ne se considéraient pas comme victimes du conflit armé ont exprimé cette position, contre 72% de ceux qui se sont déclarés victimes.

Le troisième groupe *Presque toujours acceptable* ($N = 11$, 9 %) présentait des notes constamment élevées ($M = 9,45$, $SD = 0,46$). Les notes d'acceptabilité étaient légèrement plus élevées lorsque les excuses étaient présentes ($M = 9,86$, $SD = 0,19$) plutôt qu'absentes ($M = 8,77$, $SD = 0,87$), $\eta^2_p = 0,36$. Aucun des participants qui ne se sont pas identifiés comme victimes du conflit armé n'a exprimé cette position. Les participants plus jeunes (< 35 ans) ont exprimé ce point de vue plus souvent (16 %) que les participants plus âgés (1 %), $p < 0,01$.

4.4 Discussion

Comme on pouvait s'y attendre, les membres de la communauté Wayuu semblent être, pas plus que les autres membres de la société colombienne, soit systématiquement hostiles au processus d'amnistie, soit dramatiquement divisés entre ceux qui y sont totalement hostiles et ceux qui y sont favorables. Les principales positions d'opposition ou de soutien, déjà observées parmi les groupes minoritaires par Pineda Marin et al. (2021) étaient, dans la présente étude, exprimés également uniquement par les minorités (18 % hostiles et 9 % favorables). Ces proportions diffèrent selon l'âge, les participants les plus âgés n'exprimant presque jamais la

position systématiquement favorable et les plus jeunes exprimant dans une moindre mesure la position hostile que les plus âgés.

La position la plus répandue (73 %) – *Qualité de l'information et remords* – était celle déjà identifiée dans de précédentes études menées dans le même sens (Kpanake et Mullet, 2011; Neto et al., 2021). Cette position exige que l'acceptabilité de l'amnistie soit conditionnée à la survenance conjointe de deux facteurs: la volonté de coopérer avec l'administration civile (en divulguant des informations de valeur sur les événements liés aux différentes étapes du conflit armé) et la manifestation d'une certaine mesure de regret pour les violations personnellement commises (Pineda Marin et al, 2021). En d'autres termes, si les requérants démontrent que leurs opinions ont changé et que, du fait de cette transformation, ils sont désormais conscients du caractère néfaste de leurs activités antérieures, ils sont considérés comme méritant une amnistie. Dans tous les autres cas, même s'ils ont été contraints de participer aux activités du groupe armé (comme dans les vignettes) ou s'ils ont souffert personnellement, ils ne méritent pas d'amnistie.

Cette position est la seule exprimée par des participants qui ne se considèrent pas comme des victimes directes du conflit. Ce résultat était cohérent avec des conclusions antérieures montrant que parmi d'autres membres de la société colombienne qui étaient moins susceptibles de souffrir directement du conflit (par exemple, ceux vivant à Bogotá), la position de qualité de l'information et de remords *était* dominante. Ces participants ont probablement été capables de gérer les émotions résultant du traumatisme du conflit armé et d'adopter des points de vue plus nuancés (Ng et al., 2017).

L'acceptabilité de l'amnistie pour les populations indigènes dépendra de leur système judiciaire. La communauté Wayuu utilise un système de compensation des dommages, c'est-à-dire qu'elle pardonne ou accepte l'amnistie à condition que l'auteur de l'infraction répare le préjudice commis (Gómez, 2015). La sanction dépendra de la relation de l'auteur de l'infraction avec la communauté et des circonstances du préjudice (Dlestikova, 2020).

Pour la plupart des participants de notre échantillon, comme c'était également le cas dans l'étude de Pineda et al. (2020), accorder une amnistie politique à un ancien guérillero ne semble pas impossible ou impensable en principe. Ce résultat est conforme à nos attentes, basées sur ce que l'on savait des pratiques de justice traditionnelle dans cette communauté. En tout état de cause, il ne soutient pas l'idée selon laquelle, en matière d'amnistie, les minorités colombiennes auraient une position totalement différente de celle de la majorité de la population.

Il existe toutefois des conditions strictes pour que ces amnisties soient considérées comme acceptables. Le demandeur est tenu de prouver qu'il ne constitue plus une menace potentielle pour les autres citoyens. L'existence de ces conditions doit être évaluée au cas par cas. C'est-à-dire que la situation de chaque demandeur doit être examinée par une commission accréditée. Les amnisties collectives qui permettraient l'impunité aux personnes véritablement repentantes ainsi qu'aux personnes vengeresses et irréductibles seraient probablement rejetées.

4.5 Limites

La recherche présentait un certain nombre de limites. Premièrement, comme dans les études précédentes réalisées avec la même méthodologie, il a fallu limiter de

manière significative le nombre de facteurs et de niveaux considérés, notamment compte tenu de la nature de l'échantillon.

Les enquêtes futures devraient évaluer l'effet combiné d'autres circonstances (par exemple, si le groupe a été indemnisé). Il était nécessaire de limiter de manière significative le nombre de facteurs et de niveaux pris en compte.

Deuxièmement, l'échantillon était essentiellement un échantillon féminin. Malgré les efforts des enquêteurs pour convaincre les hommes de participer, peu d'entre eux se sont portés volontaires. Puisqu'aucun effet de genre, aussi minime soit-il, n'a pas été constaté, il est fort possible que les pourcentages rapportés dans cette étude soient également vrais pour les hommes.

Troisièmement, il aurait également été utile de relier les positions des participants à leur orientation politique. Cependant, la question des orientations politiques, est très sensible, notamment auprès de la population autochtone et dans le contexte sociopolitique du pays. Cela aurait suscité peu d'intérêt pour une collaboration à la recherche.

Chapitre 5. Les Droits De L'homme, Leur Indivisibilité Et Leur Application A La Population Indigène

5.1 La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, est le résultat d'un moment historique dévastateur qui a mis sur la table l'importance de prévenir la répétition des atrocités commises pendant la Seconde Guerre Mondiale. Les droits qui y sont énoncés, condensés en 30 articles, reflètent l'aspiration de la communauté internationale à établir un cadre universel d'interaction, fondé sur une idée fondamentale : que toutes les personnes, sans exception, disposent de droits minimaux qui doivent être respectés pour garantir leur dignité, l'égalité et la justice. Bien que ce document n'ait pas de valeur juridique contraignante, il doit être respecté par les États membres des Nations Unies (Oficina del Alto Comisionado para los Derechos Humanos y Unión Parlamentaria [Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme et Union Parlementaire], 2016).

Tel qu'établi lors de la Conférence Mondiale sur les Droits de l'Homme (OACDH & Departamento de Información Pública de las Naciones Unidas [Département de l'information de L'ONU], 2013), les droits de l'homme sont régis par une série de principes fondamentaux. Premièrement, ils sont universels, ce qui signifie qu'ils assurent la protection de la dignité de chaque personne, sans aucune discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique ou la religion, entre autres différences possibles. De même, ils sont inaliénables, c'est-à-dire que personne ne peut pas être privé de la jouissance de ses droits, sauf dans les situations spécifiques prévues par la loi; et enfin, ils sont indivisibles et interdépendants, car ils sont tous liés, les uns les autres, ils sont tout aussi importants et la violation d'un droit peut affecter la réalisation des autres

(Oficina del Alto Comisionado para los Derechos Humanos y Unión Parlamentaria [Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme et Union Parlementaire], 2016).

Le concept des droits de l'homme est en constante étude et évolution, c'est pourquoi, en fonction des différents défis survenus dans ce domaine, on parle principalement de trois générations de droits de l'homme. Il s'agit notamment des droits civils et politiques (I), qui visent à garantir les droits et libertés fondamentaux de tous, tels que le droit à la vie, la liberté d'opinion et le droit de ne pas être soumis à la torture ; (II) économiques, sociaux et culturels, qui favorisent une vie digne pour tous à travers, par exemple, le droit au travail, à la santé et à l'éducation; et (III) collectif ou solidaire, qui comprend, entre autres, le droit à la paix et à un environnement sain. Chacune de ces générations est encadrée par les principes de dignité, d'équité, de liberté et de justice pour tous (Oficina del Alto Comisionado para los Derechos Humanos y Unión Parlamentaria [Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme et Union Parlementaire], 2016; Rodríguez, 2015).

5.2 Droits Humains De La Population Indigène

Même si, en vertu du principe d'universalité, les droits de l'homme s'appliquent à tous sans aucune forme de discrimination, les circonstances, les défis et les besoins de certains groupes nécessitent une évaluation particulière dans ce domaine. Tel est le cas des populations indigènes, dont l'invisibilité et l'exclusion historiques et institutionnelles ont conduit à des injustices systématiques qui ont entravé la préservation de leur grande richesse, de leur identité et de leur diversité culturelle (CEPAL, 2014).

Le chemin vers la reconnaissance et la protection des droits des populations indigènes au niveau international a connu plusieurs moments importants, parmi lesquels se distingue la consolidation en 1982 du Groupe de travail pour les populations indigènes et, plus tard, la création de l'Instance permanente. Questions indigènes (CEPAL, 2014; Martínez, 2015). Et finalement, après de nombreuses années de lutte, de dialogue et de négociations, a été approuvée la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Indigènes (2007) qui stipule dans son article 1 que

Les peuples indigènes ont le droit, en tant que peuples ou en tant qu'individus, de jouir pleinement de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales reconnues dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration des Droits de l'Homme et les normes internationales relatives aux droits de l'homme (2007, p. 4).

Cette déclaration ratifie les populations indigènes comme sujets de droits et place au centre de ceux-ci leur droit à l'autodétermination (Martínez, 2015), selon lequel ce groupe, comme toute autre personne ou groupe, a le pouvoir de déterminer librement ses conditions et développement aux niveaux, politique, économique, social et culturel (Asamblea General de las Naciones Unidas [Assemblée générale des Nations Unies], 2007). Ce droit intègre les autres droits inclus dans la Déclaration dans une série de dimensions (Figuera & Ariza, 2014; Martínez, 2015):

- Politique et juridique, qui fait référence à leur droit à l'autonomie gouvernementale et à la constitution de leurs propres institutions et systèmes organisationnels, en préservant leur droit de participer, s'ils le souhaitent, à tous les domaines prévus par l'État lui-même.

- Économique, lié à leur droit d'assurer leur propre développement et leur bien-être à travers les mécanismes et les organisations qu'ils jugent appropriés et adaptés à leur identité et à leur culture.
- Culturel, qui vise à protéger leur identité, leurs traditions et leurs coutumes, sans souffrir d'aucun type de discrimination, d'assimilation ou de destruction culturelle.
- Territorial, par lequel ils ont pleinement accès, utilisation et contrôle de leurs terres et des ressources qui s'y trouvent.
- Participatifs, orientés vers le pouvoir dont ils disposent pour donner leur consentement libre et éclairé à toute décision qui les concerne.

Il convient de noter que la reconnaissance spécifique des droits des communautés indigènes dans un cadre juridique international n'ignore pas l'applicabilité des droits humains à cette population. Au contraire, cela les renforce, puisqu'ils sont inclus dans la troisième génération des droits de l'homme : les droits collectifs, qui assurent une plus grande protection institutionnelle en reconnaissant et en protégeant les besoins et les différences de ces communautés qui n'étaient pas incluses dans les droits des individus (Becerra, 2022).

5.3 État Actuel Des Droits Des Communautés Indigènes En Amérique Latine Et En Colombie

La reconnaissance des droits des communautés indigènes revêt une grande importance en Amérique Latine, étant donné qu'elle comprend plus de 800 villes et environ 45 millions d'habitants sur son territoire (CEPAL, 2014). En effet, afin de répondre plus spécifiquement aux besoins de cette population, la Déclaration

américaine sur les droits des peuples indigènes a été approuvée en 2016, qui ratifie non seulement leurs droits au niveau individuel et collectif, mais aussi les obligations que les différents Les États américains doivent assumer que les communautés indigènes sont reconnues, comme être consultées sur les décisions qui peuvent affecter, d'une manière ou d'une autre, la réalisation adéquate de leurs droits (Becerra, 2022; Rojas & Jacanamijoy, 2016).

Cependant, ces aspirations n'ont pas pu se traduire avec force dans la réalité, car, bien qu'il existe un cadre juridique réglementaire clair, celui-ci ne dispose pas de mécanismes efficaces de la part des différents États pour sa mise en œuvre adéquate (Martínez, 2015).

Ainsi, par exemple, le rapport du Department of Economic and Social Affairs of the United Nations [Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies] (2019) conclut que, même si des progrès ont été réalisés concernant la discussion et l'application de la Déclaration des droits des peuples indigènes, il est essentiel de revoir les priorités afin de se conformer à l'Agenda 2030. En outre, il est courant de constater qu'il n'existe pas de processus de participation permettant aux membres de ces communautés de prendre part à la prise de décision sur les situations qui les affectent directement, comme celles liées à l'utilisation de leur territoire et de leurs ressources naturelles (CEPAL, 2014). Il reste donc encore des défis liés à la difficulté de garantir la participation des populations indigènes à la création, à la mise en œuvre et au suivi des politiques qui les concernent, ce qui est lié au manque de volonté politique de certains États à cet égard (Department of Economic and Social Affairs of the United Nations, 2019).

Par rapport au cas colombien, il est important de partir de la reconnaissance faite aux communautés indigènes dans la Constitution Politique du pays en ce qui concerne leur diversité ethnique et culturelle, leurs territoires en tant qu'entités dotées d'une certaine autonomie, l'importance de leur participation, le respect de leurs langues, leurs dialectes et leurs formes d'enseignement, entre autres aspects fondamentaux dans le cadre de la protection de leurs droits (CEPAL, 2014; Naciones Unidas [Nations Unies], 2011). Cependant, selon le rapport de la Mission en Colombie de l'Instance Permanente des Nations Unies (2011) sur la situation des peuples indigènes dans le pays, "malgré les protections juridiques et l'existence de telles mesures, les droits des peuples indigènes continuent d'être violés " (p.8), ce qui les met en grave danger d'extinction. De même, le Forum a souligné que le droit à l'autodétermination de ces communautés était encore limité, en grande partie en raison de l'existence de structures et de processus peu clairs et inefficaces (Figuera & Ariza 2014).

Selon le dernier rapport de l'ONIC (2022), à ce jour, des violations majeures des droits de l'homme et du droit international humanitaire persistent dans les territoires indigènes au niveau national, en grande partie à cause d'événements associés aux vestiges du conflit armé interne (Naciones Unidas [Nations Unies], 2011). Selon l'ONIC (2022), les actes de victimisation vont des abus d'autorité, de la stigmatisation et du harcèlement aux déplacements forcés massifs et individuels, aux menaces et aux homicides.

Le panorama montre que ces communautés ne disposent toujours pas de garanties concernant les droits humains fondamentaux tels que l'accès à un logement décent, à la santé et à l'éducation, ainsi que la non-discrimination, ce qui contribue à

l'exclusion et à la marginalisation des membres de ces populations (Department of Economic and Social Affairs of the United Nations, 2017, 2018, 2019, 2021; Naciones Unidas [Nations Unies], 2011).

5.4 Universalité Et Indivisibilité Des Droits De L'homme

Comme mentionné précédemment, les droits de l'homme reflètent une charge ambitieuse, plutôt que juridique, de nombreux États: garantir la dignité, la liberté et la justice à tous les peuples du monde sans aucune forme de discrimination; par conséquent, le soutien aux droits de l'homme et l'hypothèse de leur universalité et de leur indivisibilité continuent d'être un sujet d'étude et de réflexion. À cet égard, Guédez et Mullet (2014) ont mené des recherches auprès de personnes de nationalité vénézuélienne (hommes et femmes de 18 à 81 ans). À travers la présentation d'une série de scénarios sociopolitiques, l'objectif était d'identifier s'ils reconnaissaient les droits de l'homme comme un ensemble de droits indépendants ou interdépendants et de conclure que, d'une manière générale, les participants à l'étude reconnaissaient que, pour pleinement jouissent des droits de l'homme, ils ne peuvent être divisés, reconnaissant ainsi leur nature largement indivisible. Néanmoins, ils considéraient qu'il valait mieux n'avoir qu'un seul droit que de n'en avoir aucun.

Bien que ces résultats constituent une étape importante dans l'étude des droits humains, leur universalité pourrait encore être remise en question, c'est pourquoi les mêmes auteurs ont répliqué leur précédente étude sur un échantillon français (Guédez & Mullet, 2018). Ils ont ainsi présenté 36 scénarios d'État fictif à des hommes et à des femmes âgées de 18 à 63 ans, obtenant des résultats similaires, ce qui pourrait non

seulement confirmer le modèle de quasi-indivisibilité des droits de l'homme proposé par Guédez et Mullet (2014), mais aussi, à son tour, sa caractéristique universelle. Afin de comparer les résultats des études précédentes avec un pays avec une histoire, une idéologie et une culture encore plus lointaines, ils ont répliqué leur étude avec un échantillon de Mozambicains (Vera Cruz et al., 2022) et ont constaté qu'ils partagent la quasi-modèle-indivisibilité, puisque ceux-ci en ont une vision plus rigide. Autrement dit, ils considèrent que les droits de l'homme doivent être respectés conjointement. Néanmoins, l'idée de l'universalité des droits de l'homme pourrait être une fois de plus confirmée.

Pour sa part, l'étude des droits de l'homme dans la population indigène a été caractérisée par des analyses et des réflexions de nature principalement descriptive et/ou juridique sur l'État, les progrès et les défis en suspens concernant la réalisation des droits de ce groupe, notamment en L'Amérique. Ainsi, différents rapports montrent que, comme mentionné précédemment, même si un discours ferme est tenu autour de l'importance de garantir le respect du cadre juridique international stipulé dans la Déclaration de 2007, celui-ci n'a pas été consolidé en figures et processus juridiques efficaces (Martínez, 2015).

Dans le cas colombien, d'autres problèmes surgissent qui s'ajoutent à la difficulté de répondre efficacement aux besoins et aux droits de ses communautés indigènes. Selon une étude réalisée par Osorio García de Oteyza et al. (2020) la communauté Wayuu identifie une série de difficultés dans la défense de ses droits humains, telles que (a) la menace environnementale sur ses territoires en raison de l'exploitation minière, qui met à son tour sa santé en danger ; (b) l'inégalité de traitement et

d'abandon par l'État, qui permet aux petits groupes paramilitaires d'opérer ; (c) le manque de ressources et la faible promotion de leur participation aux questions qui les concernent, notamment au niveau de l'utilisation de leurs terres; entre autres.

D'autre part et dans une perspective plus sociale, Frisancho et Delgado (2014) ont réalisé une étude dont l'objectif était de comprendre le raisonnement des adultes des communautés indigènes du Pérou, sur la relation qu'ils ont identifiée entre les droits de l'homme et leurs propres pratiques culturelles. Grâce à l'analyse d'une série d'entretiens, ils ont identifié que, même si les participants ressentaient un grand sentiment d'appartenance à leur culture et à leurs coutumes, ils réfléchissaient à l'importance d'assurer le bien-être des autres, en rejetant les pratiques potentiellement nuisibles à la dignité de l'être humain. Ces résultats sont sans doute significatifs, car ils contribuent à l'analyse de l'universalité des droits de l'homme auprès de communautés qui ne rentrent pas dans les canons occidentaux.

Chapitre 6. Points De Vue Du Peuple Wayuu Sur L'indivisibilité Des Droits De L'homme

6.1 Introduction

En 1948, la version finale de la Déclaration Des Droits de l'Homme a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette déclaration contient trente articles. Selon le juriste français René Cassin, qui les a rédigés, cet ensemble de trente articles, présente une structure juridique dans laquelle six thèmes principaux peuvent être identifiés. Certains articles expriment simplement des principes de base (par exemple, l'article 1 "tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits"). D'autres articles font référence aux droits individuels (par exemple, l'article 2 "chacun a le droit d'être reconnu partout comme une personne devant la loi ") ou aux relations interindividuelles (par exemple, l'article 16 "la famille est l'unité naturelle et fondamentale de la société) et a droit à la protection de la société et de l'État"). D'autres articles encore font référence aux droits publics (par exemple, l'article 19 "toute personne a droit à la liberté d'opinion et d'expression") et aux droits socio-économiques (par exemple, l'article 17 "nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété "). Enfin, certains droits font référence au droit et à l'ordre international (par exemple, l'article 28 "toute personne a droit à un ordre social et international dans lequel les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration peuvent être pleinement réalisés ").

Cet ensemble de trente articles possède également une structure psychologique. Selon Diaz-Veizades et al. (1995) les notes d'approbation que les étudiants américains attribuent à chacun de ces articles s'organisent en quatre facteurs séparables de variation: la sécurité sociale (ex. article 21 "chacun a droit à l'égalité d'accès à la fonction publique dans son pays"), la contrainte civile (par exemple, article 5 "Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou

dégradants"), égalité (par exemple, article 2 "Chacun a droit à tous les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration, sans distinction de quelque nature que ce soit, comme la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la propriété, la naissance ou tout autre statut"), et la vie privée (par exemple, l'article 12 "nul ne sera soumis à des actes arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni à des atteintes à son honneur et à sa réputation"). Une structure similaire a été trouvée dans des études ultérieures menées dans d'autres pays (Crowson, 2004; Pirttilä-Backman et al., 2009).

Critique Et Désapprobation De La Déclaration Des Droits De L'homme De L'ONU

La Déclaration des Droits de l'Homme a suscité des critiques et des désapprobations et ces critiques se sont accrues à mesure que l'Assemblée des Nations Unies s'est élargie (Hopgood, 2014; Langford, 2018; Moyn, 2018; Posner, 2014). Pour certains groupes de personnes, l'idée même que l'homme aurait des droits grâce à une décision collective prise par un organisme public est un anathème. Par exemple, dans un texte du livre d' Abdul-Rahman Al-Sheha (1976) qui traite des droits de l'homme en Islam, on peut lire: "Ce sont des droits et des dons d'Allah et non des droits et des dons de l'homme qui sont conditionnés par des passions, des désirs, des caprices et des intérêts de toutes sortes" (Bureau de Prêche de Rabwah, 2009, p. 9) Même si on les lit attentivement, il est difficile de discerner, dans la manière dont les trente articles de la Déclaration des Droits de l'Homme de l'ONU sont écrits, des manifestations effrénées de passions, de convoitises, de caprices et d'intérêts de toutes sortes. Il est évident que ce qui préoccupe les auteurs de ce texte est d'un autre ordre. Il s'agit fondamentalement de la notion de démocratie – le gouvernement des hommes

et des femmes par les hommes et les femmes – cela leur pose problème. D'ailleurs, quand on lit attentivement les vingt-cinq articles du texte tiré du livre d'Abdul-Rahman Al-Sheha_, on est plus frappé par les similitudes avec les trente articles de René Cassin que par les différences (Yildirim, 2020).

Certaines parties de la déclaration suscitent également la colère de certains groupes religieux. Pour ces groupes, le droit à la liberté d'expression, par exemple, n'est reconnu comme tel qu'à condition que son usage soit sévèrement restreint. Le texte mentionné ci-dessus déclare : "Il est interdit de s'attaquer aux croyances sacrées acceptées par la société islamique, telles que l'existence d'Allah, la véracité de la prophétie de Mahomet et il est obligatoire d'éviter tout ce qui est susceptible de nuire à l'Islam et ses adeptes" (Bureau de Prêche de Rabwah, 2009, p. 10). Cela signifie que la liberté d'expression n'est pas, de ce point de vue, un droit humain certifié.

Certains articles heurtent de front des traditions séculaires comme celles des mariages arrangés ou forcés. L'article 16 dispose: "Les hommes et les femmes majeurs, sans aucune restriction fondée sur la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux en matière de mariage, pendant le mariage et lors de sa dissolution. Le mariage ne peut être contracté qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux" (United Nations General Assembly [Assemblée Générale des Nations Unies], 1948). Dans des sociétés où il est fortement déconseillé d'épouser une personne d'un autre groupe social que le sien et où l'épouse est censée obéir strictement à son mari, un tel article ne peut qu'être violemment remis en question et, pour faire bonne mesure, assimilé à une volonté de contrôle de l'Occident (Gill & Sundari, 2011).

Enfin, d'autres articles encore se heurtent à des philosophies politiques généralement conservatrices qui sous-tendent l'idée que chaque individu est responsable de ce qui lui arrive et que, par conséquent, la fortune des uns et le malheur des autres ne sont que la récompense de leurs vertus (ou de leur manque de respect). Un article tel que "Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, y compris l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux et les services sociaux nécessaires, ainsi que le droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance dans des circonstances indépendantes de sa volonté" (United Nations General Assembly [Assemblée générale des Nations Unies], 1948, art. 1) est pour les partisans de certains mouvements ultra-conservateurs un défi au bon sens. Même certains pays très riches n'ont jamais été en mesure de créer un système de sécurité sociale inclusif, faute d'une majorité de citoyens pour l'approuver (Sorum, 2018).

En outre, il existe encore aujourd'hui des sociétés dans lesquelles une majorité de la population croit que les groupes humains sont naturellement hiérarchisés et même que certains groupes humains ne sont peut-être pas pleinement humains (cas des intouchables). Les membres de ces sociétés ne peuvent qu'être totalement en désaccord avec les politiques d'aide sociale inspirées des considérations relatives aux droits de l'homme (Ramanujam, 2019).

Ensemble Indivisible De Droits Ou Ensemble Lâche De Droits Distincts?

Selon les positions des différents partis, certaines parties des trente articles seraient donc, à tout le moins, acceptables, tandis que d'autres devraient être

supprimées ou réajustées, en fonction des particularités locales, qui varient malheureusement d'une partie du monde à l'autre. Une question importante est donc de savoir si une Déclaration alternative des Droits de l'Homme qui, par exemple, inclurait des considérations de sécurité sociale, de contrainte civile et de vie privée similaires à celles proposées par René Cassin, mais qui émettrait de fortes réserves sur l'égalité des droits entre les femmes et les hommes (par exemple, à partir de douze ans, les filles doivent arrêter toute scolarité), continue d'être conçue comme une véritable Déclaration des droits de l'homme ou non. En d'autres termes, les droits de l'homme sont-ils divisibles en tranches ? chaque groupe humain pourrait-il adopter les tranches qui lui conviennent et rejeter celles qui ne lui conviennent pas ? (Ishay, 2004).

Guédez et Mullet (2014) ont étudié empiriquement comment les Vénézuéliens conçoivent les droits humains, soit comme un ensemble indivisible de droits, soit comme un ensemble vague de droits distincts. Ils ont créé un ensemble de scénarios réalistes décrivant la situation politique actuelle dans divers pays d'après les quatre facteurs suggérés par Diaz-Veizades et al. (1995): (a) le degré auquel l'État fournit une protection sociale aux citoyens, (b) le niveau de respect des libertés civiles dans le pays, (c) le niveau d'égalité entre les citoyens et, (d) le niveau de respect de la vie privée des citoyens. La question était : "Dans quelle mesure considérez-vous que les droits de l'homme sont respectés dans ce pays ? ". Les participants ont estimé que (a) la jouissance d'un droit particulier (par exemple, la liberté d'expression) était préférable à l'absence de droit du tout, et que la jouissance de deux droits particuliers était préférable à la jouissance d'un seul, et ainsi de suite, mais que (b) seule la pleine

jouissance de tous les droits particuliers peut être considérée comme la pleine jouissance des droits de l'homme.

Des résultats similaires ont été trouvés dans deux autres études menées l'une en France (Guédez & Mullet, 2018) et l'autre à Mozambique (Guédez et al., 2024). Ces études ont été menées avec le même dispositif expérimental. Le modèle d'effets suggéré par toutes ces études est le suivant: $\text{Jouissance des droits de l'homme} = f(\text{Vie privée} \times \text{Égalité} \times \text{Libertés civiles} \times \text{Protection sociale})$. D'une étude à l'autre, le poids de chacun des quatre facteurs varie quelque peu, mais la forme globale des résultats reste la même.

La Présente Étude

La présente étude visait à tester la répliquabilité des principaux résultats des trois études que nous venons de mentionner dans une population qui, en raison de sa situation historique et géopolitique, est très éloignée des controverses actuelles sur la validité des Droits de l'Homme mais qui, pour les mêmes raisons, n'est certainement pas indifférent à leur application. Cette étude a été menée auprès des Wayuu de Colombie. Cette communauté indigène vit dans une région appelée La Guajira. C'est une péninsule sèche et aride à cheval sur la Colombie et le Venezuela.

En vertu du droit international, les peuples indigènes tels que les Wayuu jouissent du droit à l'autodétermination; c'est-à-dire qu'ils ne sont pas considérés comme des minorités (Figuera & Ariza, 2015). Les droits humains des peuples indigènes sont donc reconnus à travers des droits collectifs (Martínez, 2015). La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples indigènes (2007) vise à

encourager le respect et la promotion des droits des peuples indigènes, en tenant compte de leurs croyances et de leur contexte.

Longtemps, la communauté Wayuu – la plus nombreuse de la région – a résisté aux colons espagnols en se réfugiant dans des zones géographiques peu attractives d'un point de vue agraire et climatique. Les Wayuu ont toujours affirmé leur autonomie et maintenu leurs coutumes (Chaves, 1953; Perrin, 1979). La condition des femmes, par exemple, est très élevée. Ils s'occupent de l'artisanat et gèrent les revenus et les dépenses des familles. La justice est exercée par les Pütchipü'üi (Palabrero). Il s'agit d'une justice communautaire qui relève davantage de la médiation et de l'apaisement que du jugement ou de l'administration de la peine. Ce type de pratique judiciaire, principalement réparatrice et réparatrice, a été déclaré patrimoine culturel immatériel mondial de l'UNESCO (UNESCO, 2010). Compte tenu du souci de pratiques judiciaires équitables et des préoccupations d'égalité au sein de la communauté Wayuu, nous avons pensé qu'il serait intéressant d'étudier les points de vue des membres de la communauté sur les droits de l'homme.

Le matériel utilisé dans la présente étude est, pour des raisons de comparabilité, le même que celui utilisé dans les trois études précédentes, sauf qu'il a été simplifié et ne comprend que 24 scénarios. Notre hypothèse était que, chez les Wayuu, comme chez les Vénézuéliens, les Français et les Mozambicains, les Droits de l'Homme sont conçus comme formant un tout difficilement dissociable. Cette hypothèse est exprimée graphiquement dans la figure 5. Les jugements attendus en matière de respect des droits de l'homme sont portés sur l'axe vertical. Comme on peut le constater, les courbes sont de plus en plus hautes du panneau de gauche (Aucune libertés) au

panneau de droite (Complete Libertés). Cela signifie que lorsque les citoyens du pays considéré jouissent des libertés civiles et de la liberté personnelle, le degré de respect des droits de l'homme par le gouvernement de ce pays est jugé plus élevé que lorsque les citoyens ne jouissent pas de ces libertés. Comme on peut également le constater, les courbes de chaque panneau sont séparées. Cela signifie que lorsque les citoyens sont traités de manière égale dans le pays considéré, le degré de respect des droits de l'homme est jugé plus élevé que lorsque certains citoyens sont victimes de discrimination. Enfin, les courbes de chaque panneau sont régulièrement ascendantes. Cela signifie que lorsque les citoyens du pays en question bénéficient d'une protection sociale complète, le degré de respect des droits de l'homme est jugé plus élevé que lorsque les citoyens ne bénéficient pas d'une protection sociale complète.

Cependant, la principale chose à considérer dans la figure 5, est la forme – un éventail ouvert vers la droite – de tous les modèles de réponse et l'affirmation croissante de cette forme à mesure que l'on passe du panneau de gauche au panneau de droite. Un seul scénario sur 24 reçoit une note très élevée, celle correspondant à la présence simultanée de tous les droits particuliers. Tous les autres scénarios reçoivent, au mieux, des notes moyennes. Cette forme est l'expression graphique de l'équation multiplicative suggérée dans des travaux antérieurs: $\text{Jouissance des droits de l'homme} = f(\text{Vie privée} \times \text{Égalité} \times \text{Libertés civiles} \times \text{Protection sociale})$ (Anderson, 2008, 2017). Pour bien comprendre ce que signifie ce type de modèle de résultats, il peut être utile de le comparer à celui présenté dans la figure 6. Ici, toutes les courbes sont parallèles et en hausse constante. Cette forme est l'expression graphique d'une équation additive qui correspondrait à l'idée que les droits de l'homme peuvent être divisés en tranches et

que le respect des droits de l'homme est une fonction linéaire du nombre de droits particuliers dont jouissent les citoyens. En d'autres termes, même si l'égalité des sexes n'était pas inscrite dans la Constitution d'un État, ce ne serait pas si grave. Si les citoyens de cet État jouissent des autres droits particuliers, alors le niveau global de respect des droits de l'homme ne serait pas jugé si mauvais.

6.2 Méthode

6.2.1 Participants

Les participants étaient 95 adultes indigènes (77 % de femmes et 23 % d'hommes) âgés de 18 à 75 ans ($M = 33,55$, $SD = 13,01$) de la communauté Wayuu, qui vivaient à La Guajira. D'autres caractéristiques démographiques sont présentées dans le tableau 6.

Tableau 6

Caractéristiques démographiques de l'échantillon. Composition des pôles

Caractéristique	Niveau	Cluster		Total
		Droits non indépendants	Protection sociale	
Genre	Mâles	16(73)	6(27)	22
	Femelles	47(64)	26(36)	73
Âge	18-30 ans	29(62)	18(38)	47
	31-75 ans	34(71)	14(29)	48
Fréquentation des religieux	Jamais ou rarement	28(62)	17(38)	45
Célébrations	Hebdomadaire ou plus	35(70)	15(30)	50
Appartenance religieuse	Athée	20(80) ^a	5(20) ^a	25
	Catholique	12(75)	4(25)	16
	Évangélique	28(58) ^a	20(42) ^a	48
	Autre	3(50)	3(50)	6

Total	63	32	95
-------	----	----	----

Remarque. Les chiffres avec le même exposant sont significativement différents, $p < 0,05$

Le taux de participation était de 70%. La principale raison invoquée pour ne pas participer était le manque de temps. L'étude était conforme aux recommandations éthiques de la Société Colombienne de Psychologie, c'est-à-dire qu'un anonymat complet a été observé et un consentement éclairé a été obtenu de tous les participants. Comme ils n'étaient (dans certains cas) pas sûrs de pouvoir lire eux-mêmes et comprendre le formulaire de consentement éclairé, celui-ci a été expliqué verbalement par les chercheurs.

6.2.2 Matériel

Le matériel consistait en vingt-quatre cartes décrivant une histoire de quelques lignes illustrant la situation actuelle en matière de droits de l'homme dans un pays particulier. Quatre éléments essentiels d'information ont été fournis: (a) le niveau de respect de la vie privée des citoyens (aucun respect de la vie privée vs. plein respect de la vie privée), (b) le niveau d'égalité entre les citoyens (inégalité des droits vs. égalité des droits), (c) le niveau de respect des libertés civiles dans le pays (aucun respect ou respect total), et (d) le degré dans lequel l'État offre une protection sociale à ses citoyens (pas du tout, intermédiaire ou complète).

Les scénarios ont été obtenus en croisant orthogonalement les niveaux de ces quatre facteurs. La conception était donc Vie privée x Égalité x Libertés civiles x Protection sociale, 2 x 2 x 2 x 3.

Tableau 7*Les facteurs et dimensions des droits de l'homme*

Facteurs	Dans le matériel	Dimensions
Vie privée	Le niveau de respect de la vie privée.	1. Aucun respect de la vie privée. 2. Plein respect de la vie privée.
Égalité	Le niveau objectif d'égalité entre les citoyens du pays.	1. Inégalité des droits. 2. Égalité des droits.
Libertés civiles	Le niveau de liberté dont ils jouissent.	1. Aucun respect. 2. Respect total.
Protection sociale	Le niveau de protection sociale dont bénéficient les citoyens du pays.	1. Pas du tout. 2. Intermédiaire. 3. Complète.

Voici un exemple de un scénario:

La République Benoni garantit la protection sociale à ses citoyens.

L'État veille à ce que tous les citoyens disposent de revenus suffisants pour jouir d'un mode de vie décent et des moyens de rester en bonne santé. Les conditions de travail sont protégées. Les personnes handicapées bénéficient d'un soutien adéquat. Les libertés civiles sont garanties. Chacun a le droit d'exprimer librement ses opinions en toutes circonstances. Les médias sont libres. Les citoyens ne peuvent pas être arrêtés sans motif valable et les personnes arrêtées ont droit à une assistance juridique. L'égalité entre les citoyens est formellement garantie. Les hommes et les femmes ont les mêmes droits. Il n'existe pas de discrimination particulière à l'égard des minorités sociales. La liberté de religion est garantie. Tous les citoyens, selon leurs moyens, ont le droit de posséder des biens. Dans les entreprises, la règle est de payer équitablement tous les travailleurs. Enfin, la vie privée est pleinement respectée. Il n'y a pas d'écoute téléphonique. Le courrier n'est pas espionné. Le domicile d'une personne ne peut être violé sans raison valable. Personne n'a le droit de s'immiscer dans la vie sexuelle des gens. Dans quelle mesure pensez-vous que les droits de l'homme sont respectés dans ce pays ? Les réponses ont été données sur une

échelle de 11 points allant de Pas du tout (0) à Totalelement (10).

Chaque pays a reçu un nom (fictif) différent.

6.2.3 Procédure

La collecte de données a eu lieu en 2021, lorsque les conditions du contexte pandémique ont permis le contact avec les participants. La collecte des données a été effectuée en respectant tous les critères de biosécurité recommandés par le ministère colombien de la santé.

La procédure a suivi les recommandations d'Anderson (2008) pour ce type d'étude. Les participants ont été testés individuellement, à proximité de leur domicile, dans un espace extérieur, calme et confortable. Au cours d'une phase de familiarisation, les participants ont été formés à utiliser l'échelle de réponse basée sur quelques scénarios sélectionnés au hasard. Au cours de la phase expérimentale suivante, les participants ont répondu à tous les scénarios.

Lorsque le participant n'était pas sûr de pouvoir lire les courts textes proposés, l'expérimentateur les lui expliquait jusqu'à ce que le participant exprime le fait qu'il avait compris. Les participants ont mis 10 à 20 minutes pour compléter les évaluations. Aucun participant ne s'est plaint du nombre de vignettes ou de la crédibilité des situations proposées.

L'étude a obtenu l'approbation éthique du comité d'éthique de l'Université Konrad Lorenz en Colombie et a été menée conformément à la Déclaration d'Helsinki révisée au Brésil en 2013.

6.3 Résultats

Étant donné que l'enquête a été menée individuellement, il a été constaté que certains participants ont répondu d'une manière qui semblait très différente de celle des autres. Il a donc été décidé de mener une analyse groupée sur les données brutes (Hofmans & Mullet, 2013; Mullet et al., 2016b). Deux clusters sont apparus. Une analyse de variance a ensuite été réalisée avec un plan Cluster x Vie privée x Égalité x Libertés civiles x Protection sociale, 2 x 2 x 2 x 2 x 3. Les quatre effets principaux étaient significatifs. Trois des interactions bidirectionnelles impliquant le cluster étaient également significatives (voir tableau 8).

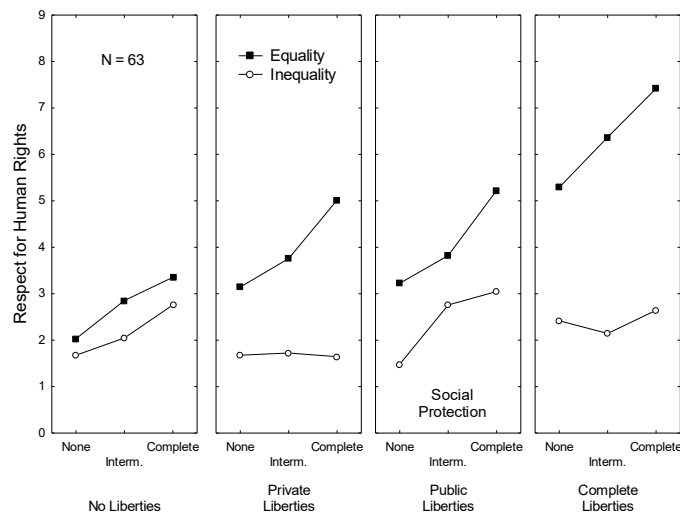
Tableau 8

Principaux résultats de l'ANOVA des droits de l'homme

Facteur	<i>df</i>	<i>MS</i>	<i>F</i>	<i>p</i>	η^2
Cluster	1	1 322.78	47.47	.001	.34
privées (PL)	1	152.84	11.18	.001	.11
Égalité (EQ)	1	655.04	78.07	.001	.46
Libertés civiles (CL)	1	158.06	15.41	.001	.14
Protection Sociale (SP)	2	904.80	68.27	.001	.43
Cluster x PL	1	18.32	1,34	.25	.01
Groupe x égaliseur	1	470.99	56.14	.001	.38
Cluster x CL	1	187.96	18.32	.001	.17
Cluster x SP	2	188.88	14.25	.001	.14
PL x EQ	1	228.52	24.32	.001	.21
Égaliseur x CL	1	171.90	24.76	.001	.21
Égaliseur x SP	2	26.88	5.71	.001	.06
Groupe x PL x EQ	1	51.18	5.45	.02	.06
PL x EQ x CL	1	36.56	5.24	.02	.05
PL x EQ x SP	2	13.11	3,70	.03	.04
Cluster x PL x EQ x CL x SP	2	9.49	3.16	.04	.03

Le premier groupe ($N = 62$) s'appelait *Droits non indépendants*. Comme le montre la figure 5, le respect des droits de l'homme a été jugé plus élevé (a) lorsque l'égalité était inscrite dans la Constitution ($M = 4,29$, $SD = 0,68$) que lorsqu'elle n'était pas inscrite dans la Constitution ($M = 2,17$, $SD = 0,44$), $\eta^2_p = 0,73$, (b) lorsque les citoyens jouissaient des libertés civiques ($M = 3,82$, $SE = 0,58$) que lorsqu'ils ne jouissaient pas des libertés civiques ($M = 2,64$, $SD = 0,60$), $\eta^2_p = .42$, (c) lorsque les citoyens bénéficiaient d'une protection sociale complète ($M = 3,89$, $SD = 0,47$) que lorsqu'ils ne bénéficiaient pas d'une protection sociale complète ($M = 2,62$, $SD = 0,47$), $\eta^2_p = 0,37$, et (d) lorsque les citoyens jouissaient de libertés privées ($M = 3,60$, $SD = 0,56$) alors qu'ils ne jouissaient pas de libertés privées ($M = 2,86$, $SD = 0,66$), $\eta^2_p = 0,17$.

Figure 5
Regrouper les droits non indépendants



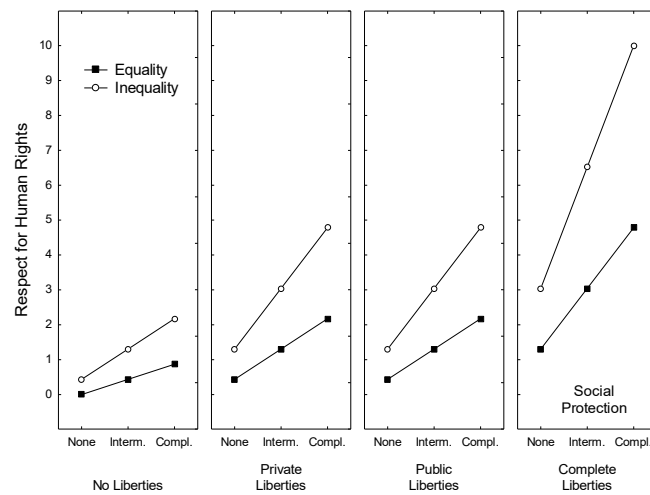
Note. Modèle de résultats observé dans le premier groupe : Non-indépendance de droits particuliers. Dans chaque panel, (a) les jugements moyens en matière de respect des droits de l'homme sont en ordonnée, (b) les trois niveaux de protection

sociale sont en abscisse, (c) les deux courbes correspondent aux deux niveaux d'égalité et, (d) chaque panneau correspond à une combinaison de libertés privées et de libertés civiques.

De plus, l'effet d'égalité était plus fort lorsque les citoyens jouissaient de libertés privées ($5,17 - 2,04 = 3,13$) que dans le cas contraire ($3,42 - 2,29 = 1,13$), $\eta^2_p = 0,34$. Cette différence ($3,13 - 1,13 = 2,00$) était encore plus prononcée lorsque les citoyens bénéficiaient en outre d'une protection sociale complète (différence de 2,68) que dans le cas contraire (différence de 1,12), $\eta^2_p = 0,09$. Enfin, cette différence de différences ($2,68 - 1,12 = 1,56$) était encore plus prononcée lorsque, en outre, les citoyens jouissaient de pleines libertés civiques que dans le cas contraire, $\eta^2_p = 0,06$. Le modèle global d'évaluation, présenté dans la figure 5, est donc beaucoup plus proche du modèle multiplicatif illustré dans la figure 6, que du modèle additif illustré dans la figure 7. Les athées ont exprimé cette position plus souvent que les évangéliques.

Figure 6

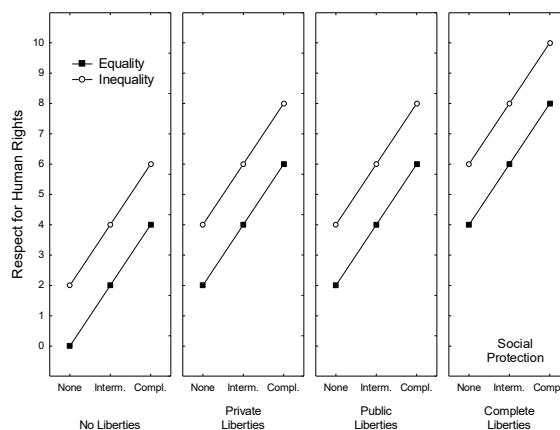
Droits de l'homme sans indépendance



Note. Schéma théorique des résultats qui seraient observés dans le cadre d'une vision de non-indépendance en matière de droits de l'homme. Dans chaque panel, (a) les jugements moyens en matière de respect des droits de l'homme sont en ordonnée, (b) les trois niveaux de protection sociale sont en abscisse, (c) les deux courbes correspondent aux deux niveaux d'égalité et (d) chaque panneau correspond à une combinaison de libertés privées et de libertés civiques.

Figure 7

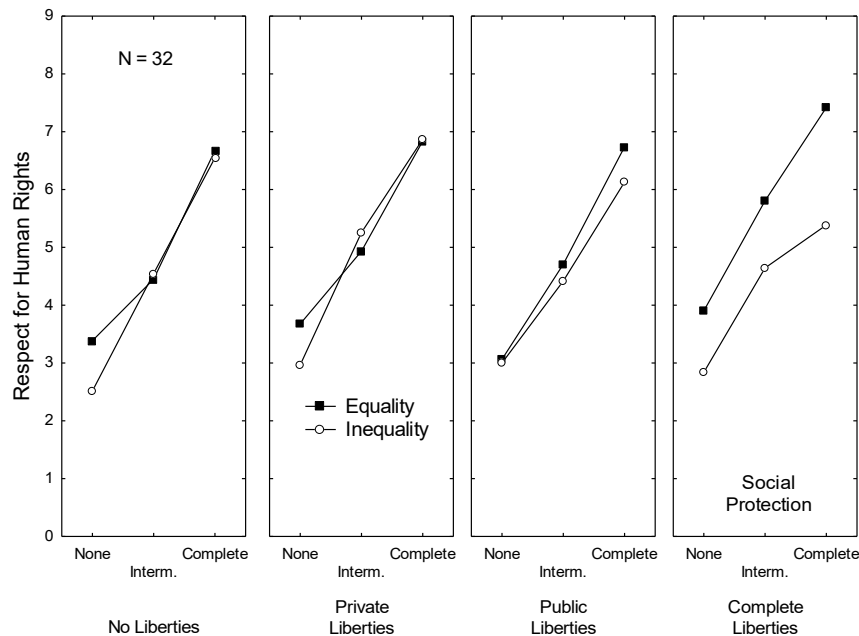
Indépendance Droits de l'Homme



Note. Schéma théorique des résultats qui seraient observés dans le cadre du point de vue de l'indépendance en matière de droits de l'homme. Dans chaque panel, (a) les jugements moyens en matière de respect des droits de l'homme sont en ordonnée, (b) les trois niveaux de protection sociale sont en abscisse, (c) les deux courbes correspondent aux deux niveaux d'égalité et, (d) chaque panneau correspond à une combinaison de libertés privées et de libertés civiques.

Le deuxième groupe ($N = 32$) était appelé *Protection sociale* (voir Figure 8). Comme le montre la figure 9, le respect des droits de l'homme était jugé plus élevé lorsque les citoyens bénéficiaient d'une protection sociale complète ($M = 3,89$, $SD = 0,47$) que lorsqu'ils ne bénéficiaient pas d'une protection sociale complète ($M = 2,62$, $SD = 0,47$). $\eta^2_p = 0,37$. Ce n'est que lorsque les citoyens jouissent de pleines libertés que l'égalité entre en ligne de compte pour juger. Dans ce contexte, le respect des droits de l'homme a été jugé plus élevé lorsque l'égalité était inscrite dans la Constitution ($M = 5,71$, $SD = 0,54$) que dans le cas contraire ($M = 4,29$, $SD = 0,52$). Dans les trois autres cas, l'effet était minime ($4,94 - 4,70 = 0,14$), $\eta^2_p = 0,16$. La configuration globale des notations, présentée dans la figure 8, est plus proche de la configuration additive présentée dans la figure 2, que de la configuration multiplicative présentée dans la figure 6, mais un seul facteur – la protection sociale – semble avoir un effet important. Les athées ont exprimé cette position moins souvent que les évangéliques.

Figure 8
Cluster Protection Sociale



Note. Modèle de résultats observé dans le deuxième groupe : Protection sociale.

Dans chaque panel, (a) les jugements moyens en matière de respect des droits de l'homme sont en ordonnée, (b) les trois niveaux de protection sociale sont en abscisse, (c) les deux courbes correspondent aux deux niveaux d'égalité et (d) chaque panneau correspond à une combinaison de libertés privées et de libertés civiles.

6.4 Discussion

Malgré le caractère *a priori* abstrait de la tâche de jugement, les participants, bien que peu familiers avec les enquêtes psychosociales, ont pu exprimer des positions structurées. La position la plus fréquente était celle déjà observée dans des études antérieures. Pour la majorité des Wayuu de l'échantillon, ainsi que pour les Vénézuéliens, les Français et les Mozambicains, les droits de l'homme forment un tout qui ne peut être commodément divisé en parties distinctes. Bien entendu, il vaut mieux pour les citoyens avoir un droit particulier que de ne pas en avoir, et il vaut mieux avoir

deux droits particuliers qu'un seul. Néanmoins, la pleine jouissance des droits de l'homme présuppose la pleine jouissance de tous les droits particuliers (Ishay, 2004). Si un seul droit n'est pas présent, alors la situation des droits de l'homme dans le pays est considérée comme plutôt mauvaise.

Il est remarquable qu'une majorité de Wayuu, qui n'ont pas participé aux conflits relatifs aux droits de l'homme (Langford, 2018), adopte assez spontanément un point de vue très proche de celui des Nations Unies concernant l'indivisibilité des droits. D'ailleurs, parmi eux, l'égalité entre les individus, quel que soit leur sexe, semble primer sur d'autres droits particuliers, même si c'est souvent autour de ce facteur que sont formulés les arguments les plus véhéments contre les Droits de l'Homme (par exemple, la défense acharnée du principe de soumission des femmes à leur mari).

Toutefois, pour une minorité de participants, les réponses se sont organisées différemment. Le seul facteur réellement pris en compte est celui de la protection sociale. Ce constat peut s'expliquer par la situation économique actuelle du peuple Wayuu (CEPAL, 2014; Departamento de Asuntos Económicos y Sociales de las Naciones Unidas [Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies], 2018, 2019, 2021; Martínez, 2015). Leur environnement naturel devient de plus en plus sec et le phénomène appelé El Niño a dramatiquement affecté toute la région. L'agriculture traditionnelle et l'élevage extensif sont menacés. Même l'artisanat, autrefois principale source de devises, connaît des problèmes de marché (Fajardo, 2017). La situation économique est encore aggravée par la forte migration des Vénézuéliens (Osorio García de Oteyza et al., 2020).

La violation historique des droits de l'homme dans la communauté indigène est caractérisée par des inégalités dans l'accès à la santé, au logement et à l'eau potable (Martínez, 2015 ; Cepal, 2014). Des difficultés dans l'éducation des enfants indigènes en raison de la malnutrition (Nations Unies, 2018). Des populations indigènes vivent dans des zones de pauvreté (Nations Unies, sf ; Nations Unies, 2019). Les filles et les femmes indigènes sont les plus touchées par l'inégalité des droits.

Dans ces conditions particulièrement hostiles, la notion de Droits de l'Homme semble perdre de son sens pour certains. Il se réduit en fait au droit de survivre, le reste ayant peu d'importance. C'est probablement le message véhiculé par cette minorité de participants.

6.5 Limites

La principale limite de l'étude est bien entendu le petit nombre de participants. Une fois la situation sanitaire stabilisée, de futures études devraient être menées auprès des membres de cette communauté, car les résultats observés dans la présente étude reflètent des philosophies potentiellement différentes des droits de l'homme.

Chapitre 7. Théorie De l'Intégration De l'Information

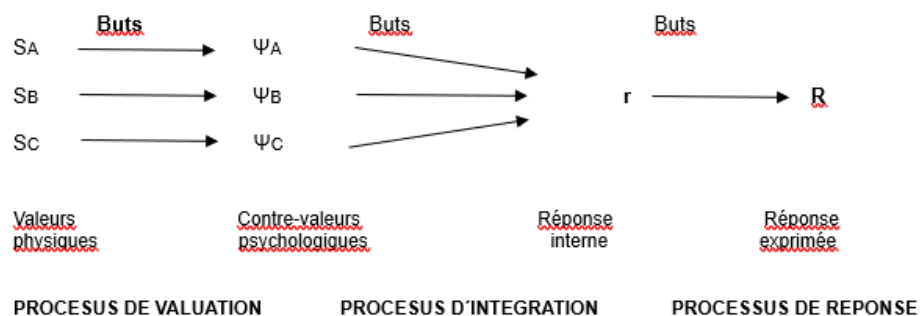
7.1 Qu'est-Ce Que La Théorie De L'Intégration De L'Information Intégrée Et Comment Fonctionne-T-Elle?

La Théorie de l'Intégration de l'Information se concentre sur les processus mentaux impliqués dans la formulation des jugements sur des situations de la vie quotidienne (Anderson, 2008; Muñoz-Sastre et al., 2017). Pour ce faire, trois opérateurs sont pris en compte: l'évaluation des stimuli, l'intégration de la représentation psychologique de ces stimuli et la réponse (Muñoz et al., 2017).

Anderson (1996) a élaboré un schéma intégrant les trois opérateurs, qui fonctionnent comme intermédiaires entre les stimuli de l'environnement et les réponses générées par les personnes. Ce sont: l'évaluation, l'intégration et la réponse. Dans le schéma (voir figure 9), la cognition est représentée comme un mécanisme qui évalue et traite les stimuli externes (SA, SB et SC), les traduit et les intègre (ψ_A , ψ_B et ψ_C), crée une réponse interne (r) et, enfin, exprime la réponse R.

Figure 9

Diagramme d'intégration des informations Anderson (1996)



Le processus d'évaluation n'implique pas une évaluation mais plutôt la création subjective d'un stimuli, qui prend en compte la motivation du sujet, ainsi que le but de la tâche (Muñoz Sastre & Mullet, 2022). Dans cette étape, la représentation psychologique de chaque stimuli est réalisée (Muñoz et al., 2017). Les valeurs résultant du processus sont celles qui seront intégrées dans la phase suivante. Au cours de l'étape suivante, les différentes évaluations sont intégrées, afin de finalement générer diverses réponses explicites (Anderson, 2008; Muñoz et al., 2017). Ces réponses peuvent être physiques, physiologiques, verbales ou motrices.

Dans le cas de cette recherche, le processus d'intégration de l'information est appliqué de la manière suivante :

1. Les stimuli externes sont les histoires présentées aux participants dans les trois études. Dans la première étude, on présente des animaux qui endommagent le champ, parfois une seule fois ou plusieurs fois; l'attitude du propriétaire des animaux varie également: il peut demander pardon ou ne pas le faire du tout. La seconde étude présente des situations dans lesquelles une personne ayant appartenu à un groupe armé illégal et ayant commis des crimes demande à être amnistiée par la justice de son pays. Dans certaines situations, elle dit la vérité sur les actes commis, dans d'autres, elle ne le fait pas; elle peut ou non demander pardon; elle peut ou non avoir été punie pour les crimes commis. Enfin, dans la troisième étude, des situations de respect ou de non-respect des droits de l'homme sont présentées.

2. Sur la base des stimuli susmentionnés, les participants à l'étude expriment leur opinion en cochant une option de réponse selon l'échelle de l'instrument, qui permet

de donner une valeur numérique afin de réaliser le processus d'intégration, de sorte que les participants puissent finalement donner une réponse externe, conformément au processus interne d'évaluation de leurs jugements.

7.2 Lois Du Processus D'intégration De L'information

Le processus d'intégration de l'information s'accompagne des règles suivantes : la loi additive, la loi disjonctive et la loi conjonctive.

Dans la loi additive, les effets de chaque élément valorisé sont ajoutés à l'effet final et sont indépendants des autres éléments d'information dans le contexte (Anderson, 2008; Muñoz et al., 2017; Muñoz et al., 2022). En revanche, pour la règle disjonctive, l'effet du jugement dépendra d'autres éléments. Les éléments ne sont pas ajoutés, mais sont traités individuellement (Anderson, 2008; Muñoz et al., 2017; Muñoz et al., 2022). Enfin, la règle conjonctive, dans laquelle l'augmentation du poids de chaque donnée diminue à mesure que la valeur initiale des données augmente, c'est-à-dire qu'elle est inversement proportionnelle (Anderson, 2008; Muñoz et al., 2017; Muñoz et al., 2022).

La théorie d'Anderson a été appliquée dans divers domaines de la psychologie (Mullet & Wolf, 2016): développement cognitif (Girard & Mullet, 1997); influence des circonstances culturelles sur les jugements (Azar et al., 1999; Azar & Mullet, 2002; Vera et al., 2020); domaine de santé (Guedj et al., 2011; Guedj et al., 2012; Vera Cruz et al., 2019b); sphère politique (Kpanake & Mullet, 2011; López López et al., 2018; Pineda-Marín et al., 2019; Pineda Marín et al., 2021); aspects éthiques (Kpanake et al., 2021; Mullet et al., 2016a; Pineda-Marín et al., 2018).

Chapitre 8. Conclusions Générales

L'objectif de cette recherche était d'évaluer les perspectives des membres de la Communauté Wayuu sur trois problèmes de société en Colombie: résolution des conflits interpersonnels, définition des droits de l'homme et amnisties politiques. Pour ce faire, la volonté de pardon d'un échantillon de la population indigène colombienne a été analysée et leurs jugements sur les droits de l'homme de même que l'acceptabilité de l'amnistie ont été déterminés. Les trois études ont été réalisées selon les hypothèses de la Théorie de l'Intégration de l'Information proposée par Anderson (1996) et ont été analysées à partir du modèle de cluster proposé par Hofmans & Mullet (2013), Mullet et al. (2016).

Dans la première étude, la volonté de pardonner a été examinée parmi des groupes indigènes de Colombie tels que les Embera, les Nasa, les Pijao et les Kaamash-Hu, avec une large participation de la communauté Wayuu. Les résultats ont indiqué que plus de 80 % pardonneraient, en tenant compte du niveau de regret de la personne qui a commis le préjudice, de son comportement négligent et des conséquences du préjudice. Seuls 6 % des participants ont indiqué qu'ils ne pardonneraient en aucun cas. Le groupe indigène Wayuu et les Nasa partageaient leur position de pardon. Indigènes. Ces résultats coïncident avec le style de non-violence du groupe Nasa (Acosta Oidor et al., 2019; Dlestikova, 2020; Chaves et al., 2018) et le système judiciaire d'indemnisation des dommages du groupe Wayuu (Gómez, 2015). L'influence de la culture est un autre élément qu'influe sur le pardon (Kadima Kadiangandu et al., 2001). Cette étude a été réalisée auprès d'une population indigène, car on sait peu de choses sur ces populations. En ce sens, cette étude contribue à la connaissance du pardon à partir d'une approche interculturelle et, en même temps, elle

devient un apport pour générer des propositions d'intervention pour les populations indigènes, tant dans le domaine de la santé que dans le domaine politique.

Le pardon a également été abordé, en raison de la preuve avérée de la relation qui existe avec la santé mentale, dans la mesure où il génère du bien-être pour ceux qui l'accordent et favorise les relations interpersonnelles entre les victimes et leurs agresseurs (Castrillón-Guerrero et al., 2018; López López et al., 2016a; Mukashema et Mullet, 2010; 2013; Myers et al., 2009; Ordóñez et al., 2019; Penczek & Boski, 2015).

D'autre part, dans la deuxième étude, les jugements concernant l'acceptabilité de l'amnistie de la population indigène Wayuu en Colombie ont été déterminés. C'est la première fois qu'une étude de ce type est réalisée auprès de cette population. Les résultats ont indiqué que 73% des participants accepteraient l'amnistie, en fonction de la qualité des informations collectées et du degré de regret du demandeur. Un petit pourcentage a indiqué qu'ils ne l'accepteraient pas. En ce sens, les gens apprécient l'honnêteté et la véracité des informations fournies par les demandeurs d'amnistie et veillent à ce qu'elles ne génèrent pas à nouveau des actions nuisibles à autrui.

Enfin, dans la troisième étude, les jugements de la population indigène concernant les droits de l'homme ont été examinés, car des recherches similaires n'ont jamais été menées avec ces groupes. Les résultats ont indiqué que, pour la majorité des participants, les droits de l'homme forment tout un ensemble qui ne peut être divisé en parties distinctes. De même, le facteur qu'ils ont considéré le plus pertinent était la protection sociale, qui correspond à leur réalité, compte tenu de la violation historique des droits de l'homme dont ont souffert les peuples indigènes et de l'inégalité qui existe

dans l'accès aux services pour satisfaire les besoins fondamentaux (CEPAL,2014; Martínez, 2015; Nations Unies, 2018).

Les études sur les droits de l'homme et l'amnistie contribuent à la connaissance de la manière dont la population autochtone perçoit ces variables, dans la mesure où elle a été victime de violence et a un historique de violations de ses droits humains à travers le monde. De plus, ils disposent d'un système judiciaire différent de celui de la société civile, en ce sens, explorer leur façon de penser par rapport à ces variables, permet d'établir des actions contextualisées qui ne continuent pas à perpétuer la violation de leurs droits. Bien que ces variables puissent être considérées du point de vue social et non du point de vue de la santé, on sait que l'Organisation Mondiale de la Santé définit la santé mentale comme la présence d'un bien-être au-delà de l'absence de maladie. Si la population autochtone jouit d'une bonne qualité de vie, elle bénéficiera également de niveaux élevés de bien-être et de santé mentale. De même, il est important de souligner que les populations qui ont participé à cette étude provenaient des zones rurales de plusieurs villes de Colombie, caractérisées par de mauvaises conditions socio-économiques, la pauvreté, les conflits armés et la présence de bandes criminelles qui se disputent le territoire pour des activités illégales. Ces aspects peuvent influencer et médiatiser la perception que ces communautés ont du pardon, des droits de l'homme et de l'amnistie, dans la mesure où leur réalité sociale dépasse les situations hypothétiques soulevées dans l'étude. De cette manière, ces études constituent une réponse sociale avec les populations indigènes de Colombie, pour rapprocher la science des territoires éloignés et des réalités difficiles qu'il faut examiner, pour générer

des solutions à partir des connaissances scientifiques, qui ont un impact significatif sur leur qualité de vie.

Limites Des Trois Etudes

La plus grande limite de ces études était le nombre de participants, en raison des difficultés d'accès à la population, causées pendant et après la crise du COVID19. À cela s'ajoute l'éloignement des territoires de la population indigène, car tous ne parlent pas espagnol ou ne savent pas lire. De même, l'entrée était restreinte par l'autorisation des autorités indigènes de chaque communauté. Ces restrictions signifiaient également que la majorité des participants étaient des femmes, il n'était donc pas possible d'avoir un échantillon équitable en termes de sexe, pour voir s'il y avait des différences entre elles.

Des Nouvelles Pistes D'études

Dans le domaine de la santé et de la politique, il est important de continuer à explorer la perception du pardon, de la mémoire, de la justice et de la vérité auprès de ces populations; et étudier l'impact de ces facteurs sur la santé mentale des populations indigènes. De même, que des participants d'autres communautés indigènes de Colombie et d'autres pays soient inclus, afin de pouvoir faire des comparaisons entre elles. Il serait pertinent d'établir des mesures subcliniques de santé mentale (à caractère social, comme le contact social, la satisfaction de vivre, l'identité, etc.) qui permettent de comprendre la manière dont les hommes et les femmes indigènes comprennent, vivent et protègent la santé mentale.

Dans le domaine de la justice transitionnelle et de la consolidation de la paix, les perspectives et les actions menées par les peuples indigènes pour la consolidation de

la paix pourraient être étudiées, notamment à partir de leurs savoirs ancestraux. Il serait également intéressant d'enquêter sur les communautés ethniques qui ne sont pas si difficiles d'accès, mais qui ont été activement impliquées dans les processus de reconstruction du lien social, comme les groupes de leaders sociaux afro, les palenqueros, etc.

Finalement, la connaissance de la manière dont les populations indigènes de Colombie conçoivent le pardon et l'amnistie, devient une contribution à la construction de politiques publiques qui prennent en compte la perception de ces communautés.

Références Bibliographiques

- Abello R., Amaris M., Blanco A., Madariaga C, Manrique K., Martínez M., Turizo &., & Díaz D. (2009). Bienestar y trauma en personas adultas desplazadas por la violencia política [Bien-être et traumatisme chez les adultes déplacés par la violence politique]. *Universitas Psychologica*, 8, 455-470.
<https://revistas.javeriana.edu.co/index.php/revPsycho/article/view/489>
- Acosta Oidor, C., Uribe Mendoza, C., Amaya Panche, J., Idrobo Velazco, A., Aliaga Sáez, F., & Ballén Velásquez, D. A. (2019). Reconciliación y construcción de la paz territorial: el caso de la comunidad Nasa (Colombia) [Réconciliation et construction de la paix territoriale : le cas de la communauté Nasa (Colombie)]. *Revista CIDOB d'Afers Internacionals*, 121, 91-112. <https://doi.org/10.24241/rcai.2019.121.1.91>
- Agudelo, D., Pabón, L., Toro, L., & Bustamante, M. (2021). Criterios para la aplicación de la amnistía y el indulto en la jurisdicción especial para la paz (JEP) en Colombia. Un estudio a partir de estándares internacionales [Critères d'application de l'amnistie et de la grâce dans la juridiction spéciale pour la paix (JEP) en Colombie. Une étude basée sur les normes internationales]. *Revista Republicana*, (30), 23-46.
<https://doi.org/10.21017/rev.repub.2021.v30.a95>
- Alto Comisionado de las Naciones Unidas para los Refugiados. (2011). Boletín N4 Colombia Situation. (Colombia, Costa Rica, Ecuador, Panamá y Venezuela) Indígenas [Bulletin N4 Situation en Colombie (Colombie, Costa Rica, Équateur, Panama et Venezuela) Populations autochtones].

[https://www.acnur.org/fileadmin/Documentos/RefugiadosAmericas/Colombia/Situacion Colombia - Pueblos indigenas 2011.pdf](https://www.acnur.org/fileadmin/Documentos/RefugiadosAmericas/Colombia/Situacion_Colombia_-_Pueblos_indigenas_2011.pdf)

Al-Sheha, A.-R. (1976). *Human rights in Islam*. Ali Project.

Allemand, M. (2008). Age differences in forgivingness: The rol of future time perspective. *Journal of Research in Personality*, 42, 1137-1147.

Alzate, M., & Dono, M. (2017). Reconciliación Social como estrategia para la transformación de los conflictos socio-políticos, variables asociadas e instrumentos de medición [Réconciliation sociale en tant que stratégie de transformation des conflits sociopolitiques, variables associées et instruments de mesure]. *Universitas Psychologica*, 16(3), 1-10.

<https://doi.org/10.11144/Javeriana.upsy16-3.rset>

Anderson, N. H. (1996). *A functional theory of cognition*. Erlbaum.

Anderson, N. H. (1991). *Contributions to information integration theory*. Erlbaum.

Anderson, N. H. (2008). *Unified social cognition*. Psychology Press.

Anderson, N. H. (2017). *Moral science*. https://psychology.ucsd.edu/_files/norman-anderson-book/Contents.pdf

Armange, R., & Mullet, E. (2016). Slave descendants' views regarding national policies on reparations: A Martinican perspective. *Social Science Information*, 55(4), 511-530.
<https://doi.org/10.1177/0539018416658150>

Asamblea General de las Naciones Unidas. (2007). *Declaración de las Naciones Unidas sobre los derechos de los pueblos indígenas (61/295)* [Déclaration des Nations unies sur les

droits des peuples indigènes (61/295)]. 13 septembre 2007.

https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_S_web.pdf

Auto 004/09. Seguimiento a la Sentencia T-025 de 2004 (26 de enero de 2009) [Suivi de l'arrêt T-025 de 2004] <https://www.acnur.org/fileadmin/Documentos/BDL/2009/6981.pdf>

Azar, F., Mullet, E., & Vinsonneau, G. (1999). The propensity to forgive: Findings from Lebanon. *Journal of Peace Research*, 36, 169–181. <https://www.jstor.org/stable/424668>

Azar, F., & Mullet, E. (2002). Willingness to forgive: a study of Muslim and Christian Lebanese. *Peace and Conflict: Journal of Peace Psychology*, 8(1), 17–30. https://doi.org/10.1207/S15327949PAC0801_3

Bagnulo, Adriana., Muñoz-Sastre, María Teresa., & Mullet, E. (2009): Conceptualizations of forgiveness: A Latin America-Western Europe comparison. *Universitas Psychologica* 8(3), 673-682. <https://www.redalyc.org/pdf/647/64712155009.pdf>

Barreto I., & Borja H, (2007). Violencia Política: algunas consideraciones desde la psicología social [Violence politique: quelques considérations du point de vue de la psychologie sociale]. *Diversitas perspectivas en psicología*, 3(1), pp. 109 -119.

Barreto I., Borja H., Serrano, Y., & López W. (2009). La legitimación como proceso en la violencia política, medios de comunicación y construcción de culturas de paz [La légitimation en tant que processus de violence politique, les médias et la construction de cultures de paix]. *Universitas Psychologica*, 8(3), pp. 737–748. <https://www.redalyc.org/pdf/647/64712155013.pdf>

- Baumeister, R. F., Exline, J. J., & Sommer, K. L. (1998). The victim role, grudge theory, and two dimensions of forgiveness. In E. L. Worthington, Jr. (Ed.), *Dimensions of forgiveness: Psychological research and theological speculations* (pp. 79-104). The Templeton Foundation Press
- Becerra Valdivia, K. (2022). Los derechos colectivos indígenas: propuesta de una clasificación en perspectiva comparada latinoamericana [Les droits collectifs autochtones : une proposition de classification dans une perspective comparative latino-américaine]. *Ius et Praxis*, 28(2), 99-123. <http://dx.doi.org/10.4067/S0718-00122022000200099>.
- Beltrán, M. (2021). *Imaginario social sobre reconciliación y perdón configurados por un grupo de víctimas del conflicto armado del pacífico chocoano: Un aporte a la reconstrucción del tejido social como condición para forjar una paz estable y duradera a nivel territorial* [Imaginaire social sur la réconciliation et le pardon configuré par un groupe de victimes du conflit armé dans la région Pacifique du Chocó : une contribution à la reconstruction du tissu social comme condition pour forger une paix stable et durable au niveau territorial.]. Thèse de doctorat non publiée. Universidad San Buenaventura.
- Bretherton, D., & Mellor, D. (2006). Reconciliation between Aboriginal and other Australians: The "Stolen Generations." *Journal of Social Issues*, 62(1), 81–98. <https://doi.org/10.1111/j.1540-4560.2006.00440.x>
- Blanco, A., & Amarís, M. (2014). La ruta psicosocial del desplazamiento: una perspectiva de género [La voie psychosociale du déplacement : une perspective de genre]. *Universitas Psychologica*, 13 (2), 661-679. DOI: 10.11144/javeriana.upsy13-2.rpdu

Bureau de Prêche de Rabwah (2009). *La Déclaration Islamique des Droits de l'Homme Suivie de leurs spécificités dans la Charia Islamique*.

https://d1.islamhouse.com/data/fr/ih_articles/fr-Islamhouse-DHL16-DeclarationDroitdeLHomme-Cheha.pdf

Cardona, H., Sepúlveda, S., Angarita, A., & Parada, A. (2012). Salud mental y transformaciones del mundo de la vida en un escenario de violencia política y social [Santé mentale et transformations du monde de la vie dans un contexte de violence politique et sociale]. *Psychologia. Avances de la Disciplina*, 6(1), 47-62.
http://www.scielo.org.co/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S1900-23862012000100005&lng=en&tlng=.

Cardozo, A., Cortés O., & Castro, M. (2017). Relaciones funcionales entre salud mental y capital social en víctimas del conflicto armado y personas en situación de pobreza [Relations fonctionnelles entre la santé mentale et le capital social chez les victimes de conflits armés et les personnes vivant dans la pauvreté]. *Interdisciplinaria*, 34 (2), 235-257. <https://www.redalyc.org/pdf/180/18054403001.pdf>

Castrillón-Guerrero, L., Riveros Fiallo, V., Knudsen, M.-L., López López, W., Correa-Chica, A., & Castañeda Polanco, J. G. (2018). Comprensiones de perdón, reconciliación y justicia en víctimas de desplazamiento forzado en Colombia [La compréhension du pardon, de la réconciliation et de la justice chez les victimes de déplacements forcés en Colombie]. *Revista De Estudios Sociales*, 1(63), 84–98.
<https://doi.org/10.7440/res63.2018.07>

Comisión de la Verdad. (2022). *Hay futuro si hay verdad: Informe Final de la Comisión para el Esclarecimiento de la Verdad, la Convivencia y la No Repetición. Comisión de la Verdad*. [Il y a un avenir s'il y a la vérité: Rapport final de la Commission pour la clarification de la vérité, de la coexistence et de la non-répétition. Commission de la vérité]. <https://www.comisiondelaverdad.co/hay-futuro-si-hay-verdad>

Comisión Económica para América Latina y el Caribe. (2014). *Los pueblos indígenas en América Latina. Avances en el último decenio y retos pendientes para la garantía de sus derechos* [Les peuples indigènes en Amérique latine. Les progrès réalisés au cours de la dernière décennie et les défis à relever pour garantir leurs droits]. Naciones Unidas, <http://hdl.handle.net/11362/37222>

Cortés, A., Torres, A., López-López, W., Pérez, C., & Pineda-Marín, C. (2016). Comprensiones sobre el perdón y la reconciliación en el contexto del conflicto armado colombiano [Compréhension du pardon et de la réconciliation dans le contexte du conflit armé colombien]. *Intervention Psychosocial*, 25 (1), 19-25. <http://dx.doi.org/10.1016/j.psi.2015.09.004>

Crowson, H. M. (2004). Human Rights attitudes: Dimensionality and psychological correlates. *Ethics & Behavior*, 14, 235–253. https://doi.org/10.1207/s15327019eb1403_2

Chaves, M. (1953). La Guajira: una región y una cultura de Colombia [La Guajira: une région et une culture de la Colombie]. *Revista Colombiana de Antropología*, 1, 123-195.

Chaves, P., Aarts, N., & Van Bommel, S. (2018). Reconstructing collective identity for peacebuilding: The indigenous guard in Northern Cauca – Colombia. *Journal of Latin*

American Cultural Studies, 27(4), 463-485.

<https://doi.org/10.1080/13569325.2019.1574728>

Decreto-Ley 4633. Por medio del cual se dictan medidas de asistencia, atención, reparación integral y de restitución de derechos territoriales a las víctimas pertenecientes a los Pueblos y Comunidades indígenas [Des mesures d'assistance, de prise en charge, de réparation intégrale et de restitution des droits territoriaux aux victimes appartenant aux peuples et communautés autochtones sont prévues]. 9 de diciembre de 2011.

https://www.unidadvictimas.gov.co/sites/default/files/documentos_biblioteca/DECRETO%204633%20INDIGENAS_1.pdf

Departamento Administrativo Nacional de Estadística. (2018). Censo Nacional de Población y Vivienda 2018 [Recensement national de la population et du logement 2018].

www.dane.gov.co/index.php/estadisticas-por-tema/demografia-y-poblacion/grupos-etnicos/informacion-tecnica

Department of Economic and Social Affairs of the United Nations. (2017). *State of the world's indigenous peoples. Education*. United Nations publication.

https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2017/12/State-of-Worlds-Indigenous-Peoples_III_WEB2018.pdf

Department of Economic and Social Affairs of the United Nations. (2018). *State of the world's indigenous peoples. Indigenous people's access to health service*. United Nations,

https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/02/State-of-Worlds-Indigenous-Peoples_IV_WEB2018.pdf

[content/uploads/sites/19/2018/03/The-State-of-The-Worlds-Indigenous-Peoples-WEB.pdf](#)

Department of Economic and Social Affairs of the United Nations. (2019). *State of the world's indigenous peoples. Implementing the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*. United Nations, <https://social.un.org/unpfii/sowip-vol4-web.pdf>

Department of Economic and Social Affairs of the United Nations. (2021). *State of the world's indigenous peoples. Education. Rights to lands, territories and resources*. United Nations, <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2021/03/State-of-Worlds-Indigenous-Peoples-Vol-V-Final.pdf>

Diaz-Veizades, J., Widaman, K. F., Little, T. D., & Gibbs, K. W. (1995). The measurement and structure of human rights attitudes. *The Journal of Social Psychology*, 135, 313–328. <https://doi.org/10.1080/00224545.1995.9713961>

DiBlasio, F. A. (1998). The use of decision-based forgiveness intervention within intergenerational family therapy. *Journal of Family Therapy*, 20, 77-94. doi: 10.1111/1467-6427.00069

Díez Deustua, P. (2015). *Factores relacionados con el perdón: Características de la ofensa, del ofensor y del ofendido* [Facteurs liés au pardon: caractéristiques de l'infraction, du délinquant et de l'offensé]. [Thèse de doctorat. Université internationale de Catalogne, Barcelona, España]. <http://hdl.handle.net/10803/360595>

Dlestikova, T. (2020). Encuentros entre las justicias indígena y restaurativa en Colombia [Rencontres entre la justice indigène et la justice réparatrice en Colombie]. *Novum Jus*, 14(1), 15-40. <https://doi.org/10.14718/NovumJus.2020.14.1.2>

- Dorado, L. (2016). La amnistía como alternativa jurídica al proceso de paz colombiano [L'amnistie comme alternative juridique au processus de paix en Colombie]. [Mémoire de Master, Universidad Andina Simón Bolívar, Ecuador].
<https://repositorio.uasb.edu.ec/bitstream/10644/5928/1/SM203-Dorado-La%20amnistia.pdf>
- Dominello, F. (2014). Apology and Forgiveness: Political Implications for Indigenous Peoples. In Halnon, K.B (ed), *Webbing Vicissitudes of Forgiveness*. Inter-Disciplinary Press. DOI 10.1163/9781848882775_009
- Enright, R. D., Santos, M. J., & Al-Mabuk, R. (1989). The adolescent as forgiver. *Journal of Adolescence*, 12, 95-110. [https://doi.org/10.1016/0140-1971\(89\)90092-4](https://doi.org/10.1016/0140-1971(89)90092-4)
- Enright, R. D., & Fitzgibbons, R. P. (2000). *Helping clients forgive: An empirical guide for resolving anger and restoring hope*. American Psychological Association.
<https://doi.org/10.1037/10381-000>
- Enright, R. D. (2001). *Forgiveness is a choice: A step-by-step process for resolving anger and restoring hope*. APA Books.
- Fajardo, J. (2017). *The Indigenous Wayúu people: At risk of losing their ancestral way of life*.
https://www.equaltimes.org/the-indigenous-wayuu-people-at-17896?lang=fr#.YZykKd_jLIU
- Fehr, R., Gelfand, M. J., & Nag, M. (2010). The road to forgiveness: A meta-analytic synthesis of its situational and dispositional correlates. *Psychological Bulletin*, 136(5), 894-914.
<https://doi.org/10.1037/a0019993>

- Fernández V. (2021). *Ley de Amnistía: un año de simulación (Primer informe anual)* [Amnesty Law : une année de simulation (Premier rapport annuel)]. Observatorio Amnistías
- Figuera, S., & Ariza, A. (2015). Derecho a la autodeterminación de los pueblos indígenas en el ordenamiento jurídico colombiano [Le droit à l'autodétermination des peuples autochtones dans le système juridique colombien]. *Revista de Estudios Sociales*, (53), 65-76. <https://doi.org/10.7440/res53.2015.05>
- Frisancho, S., & Delgado, E. (2014). Razonamiento sobre derechos humanos y prácticas culturales en tres adultos de comunidades indígenas del Perú [Raisonnement sur les droits de l'homme et pratiques culturelles chez trois adultes issus de communautés indigènes au Pérou]. *Schème: Revista Eletrônica de Psicologia e Epistemologia Genéticas*, 6, 141-163. <https://doi.org/10.36311/1984-1655.2014.v6n0.p141-163>
- Freedman, S., Enright, R., & Knutson, J. (2005). A Progress Report on the Process Model of Forgiveness. In E. L. Worthington, Jr., (Ed.), *Dimensions of forgiveness: Psychological research and theological perspectives* (393-406). Templeton Foundation Press.
- Gauché, M., & Mullet, E. (2008). Effect of context and personality on the forgiveness schema. *The American Journal of Psychology*, 121(4), 607-616. <https://doi.org/10.2307/20445488>
- Ghaemmighami, P., Allemand, M., & Martin, M. (2011). Forgiveness in younger, middle-aged and older adults: Age and gender matters. *Journal of Adult Development*, 18(4), 192–203. <https://doi.org/10.1007/s10804-011-9127-x>

- Gibson, J. L. (2002). Truth, justice, and reconciliation: Judging the fairness of amnesty in South Africa. *American Journal of Political Science*, 46(3), 540-556.
<https://doi.org/10.2307/3088398>
- Gill, A., & Sundari, A. (2011). *Forced Marriage: Introducing a social justice and Human Rights perspective*. Zed Books
- Girard, M., & Mullet, E. (1997). Forgiveness and its determinants in adolescents, adults, and elderly persons. *Journal of Adult Development*, 4, 209-220.
<https://doi.org/10.1007/BF02511412>
- Gómez, H. (2015). *Justicias indígenas de Colombia: reflexiones para un debate cultural, jurídico y político: pueblos Kogui, Arhuaco, Wiwa, Kankuamo, Nasa, Misak, Yanacona y Camëntŕá* [Justice indigène en Colombie: réflexions pour un débat culturel, juridique et politique : peuples Kogui, Arhuaco, Wiwa, Kankuamo, Nasa, Misak, Yanacona et Camëntŕá]. Consejo Superior de la Judicatura.
- Grupo de Memoria Histórica (2010). *Bojayá: La guerra sin límites*. [Bojayá: La guerre sans limites].
https://www.centrodememoriahistorica.gov.co/descargas/informes2010/informe_bojaya.pdf
- Guédez, A.G., & Mullet, E. (2014). Venezuelan adults' views on the indivisibility of human rights: A preliminary study. *Psicológica*, 35, 321-633.
<https://www.uv.es/revispsi/articulos3.14/15GUEDEZ.pdf>

- Guédez, A.G., & Mullet, E. (2018). French and Venezuelan people's conceptualization of Human Rights: Indivisibility and Universality issues. *Universitas Psychologica*, 17 (4), 1-9. <https://doi.org/10.11144/Javeriana.upsy17-4.fvpc>
- Guédez, A.G., Vera Cruz, G., & Mullet, E. (2024). *Mozambican adults' views on the indivisibility of human rights: A preliminary study*. Manuscrit non publié.
- Guedj, M., Sastre, M., & Mullet, E. (2011). Donating organs: A theory-driven inventory of motives. *Psychology, Health & Medicine*, 16(4), 418–429 DOI: 10.1080/13548506.2011.555770
- Guedj, M., Sorum, P., & Mullet, E. (2012). French lay people's views regarding the acceptability of involuntary hospitalization of patients suffering from psychiatric illness. *International Journal of Law and Psychiatry*, 35, 50–56. doi:10.1016/j.ijlp.2011.11.010
- Hodge, A. S., Captari, L. E., Mosher, D. K., Kodali, N., Hook, J. N., Davis, D. E., & van Tongeren, D. R. (2020). Personality and forgiveness: A meta-analytic review. In E. L. Worthington, Jr. & N. G. Wade (Eds.), *Handbook of forgiveness* (pp. 97-106). Routledge/Taylor & Francis Group. <https://doi.org/10.4324/9781351123341-10>
- Hofmans, J., & Mullet, E. (2013). Towards unveiling individual differences in different stages of information processing: A clustering-based approach. *Quality and Quantity*, 47, 455-464. <https://doi.org/10.1007/s11135-011-9529-7>
- Hopgood, S. (2014). *The end times of Human Rights*. Cornell University Press

- Hornsey, M. J., Wohl, M.J.A., & Philpot, C.R. (2015). Collective apologies and their effects on forgiveness :pessimistic evidence but constructive implications. *Australian Psychologist Society, 50*, 1016-114. <https://doi.org/10.1111/ap.12087>
- Ishay, M. (2004). What are Human Rights? Six historical controversies. *Journal of Human Rights, 3*, 359-371. <https://doi.org/10.1080/1475483042000224897>
- Johnston Conover, P., Dearing, D. D., & Crewe, I. M. (2002). The deliberative potential of political discussion. *British Journal of Political Science, 32*(1), 21-62.
<https://doi.org/10.1017/S0007123402000029>
- Kadima Kadiangandu, J., Mullet, E., & Vinsonneau, G. (2001). Forgivingness: A Congo—France comparison. *Journal of Cross-Cultural Psychology, 32*(4), 504-511.
DOI: [10.1177/0022022101032004009](https://doi.org/10.1177/0022022101032004009)
- Kadima Kadiangandu, J., Gauché, M., Vinsonneau, G., & Mullet, E. (2007). Conceptualizations of forgiveness: Collectivist-Congolese versus Individualist-French viewpoints. *Journal of Cross-Cultural Psychology, 38*(4), 432-437. <https://doi.org/10.1177/002202210730231>
- Kandemiri, P. (2019). Forgiveness as a positive contributing factor on the mental wellbeing of Congolese refugees and asylum seekers post-war experience. *Journal of Human Behavior in the Social Environment, 29*(8), 1044-1058. DOI: [10.1080/10911359.2019.1658685](https://doi.org/10.1080/10911359.2019.1658685)
- Kpanake, L., & Mullet, E. (2011). Judging the acceptability of amnesties. *Conflict Resolution Quarterly, 28*(3), 291-313. <https://doi.org/10.1002/crq.20024>

- Kpanake, L., Pineda Marín, C., Pajot, E., Muñoz Sastre, M. T., & Mullet, E. (2021). Medición funcional en el dominio de la ética empírica [Mesure fonctionnelle dans le domaine de l'éthique empirique]. *Avances en Psicología Latinoamericana*, 39(3), 1-16. <https://doi.org/10.12804/revistas.urosario.edu.co/apl/a.10419>
- Langford, M. (2018). Critiques of Human Rights. *Annual Review of Law and Social Science*, 14, 69-89. <https://doi.org/10.1146/annurev-lawsocsci-110316-113807>
- Leigh, A. K. (2002). Leadership and Aboriginal reconciliation. *Australian Journal of Social Issues*, 37(2), 131–151. DOI: [10.1002/j.1839-4655.2002.tb01114.x](https://doi.org/10.1002/j.1839-4655.2002.tb01114.x)
- Londoño, N., Sicachá, M., & González, J. (2011). Posibles manifestaciones del trastorno por estrés postraumático en adultos desplazados por el conflicto armado del asentamiento Acacias Bajo en Armenia – Quindío [Manifestations possibles du syndrome de stress post-traumatique chez les adultes déplacés par le conflit armé dans la colonie d'Acacias Bajo à Armenia – Quindío]. *Sinapsis* 3 (3), 172- 185.
- López-López, W., Pineda Marín, C., Murcia León, MC., Perilla Garzón, D., & Mullet, E. (2012). Colombian Lay People's Willingness to Forgive Different Actors of the Armed Conflict: Results from a Pilot Study. *Psicológica*, 33, 655-663. <https://www.redalyc.org/pdf/169/16924297015.pdf>
- López-López, W., Pineda Marín, C. P., Murcia, M. C., Perilla, D. C., & Mullet, E. (2013). Forgiving perpetrators of violence: Colombian people's positions. *Social Indicators Research*, 114(2), 287-301. <https://doi.org/10.1007/s11205-012-0146-1>
- López López, W., Andrade, A., & Correa-Chica, A. (2016^a). El proceso de pedir perdón como condición necesaria para la construcción de paz en medio del conflicto armado en

Colombia [Le processus de demande de pardon comme condition nécessaire à la construction de la paix au milieu du conflit armé en Colombie]. *Revista Argentina de Clínica Psicológica*, 25(2), 187-194. <https://www.redalyc.org/pdf/2819/281946990009.pdf>

López López, W., Pérez Durán, C., & Pineda-Marin, C. (2016b). Relación entre el perdón, la reconciliación y la salud mental de las víctimas de la violencia socio-política [Relation entre le pardon, la réconciliation et la santé mentale des victimes de violences sociopolitiques]. *Revista de Victimología*, (3), 141-159. DOI 10.12827-RVJV-3-06

López López, W., Sandoval Alvarado, G., Rodríguez, S., Ruiz, C., León, J. D., Pineda-Marín, C., & Mullet, E. (2018). Forgiving former perpetrators of violence and reintegrating them into Colombian civil society: Noncombatant citizens' positions. *Peace and Conflict: Journal of Peace Psychology*, 24(2), 201-215. <https://doi.org/10.1037/pac0000295>

Loyo Cabezudo, J. (2017). La justicia transicional en Colombia: ¿un instrumento creado para erradicar la impunidad? [La justice transitionnelle en Colombie: un instrument créé pour éradiquer l'impunité?]. *Anuario Iberoamericano de Derecho Internacional Penal*, 5(5), 32-61. <https://doi.org/10.12804/revistas.urosario.edu.co/anidip/a.5669>

Lozano, M., & Gómez, M. (2015). Aspectos psicológicos, sociales y jurídicos del desplazamiento forzoso en Colombia [Aspects psychologiques, sociaux et juridiques des déplacements forcés en Colombie]. *Acta Colombiana de Psicología*, (12), 103-119. <https://www.redalyc.org/pdf/798/79801208.pdf>

Martínez, M.I. (2015). Reconocimiento sin implementación Un balance sobre los derechos de los pueblos indígenas en América Latina [La reconnaissance sans la mise en œuvre Un bilan des droits des peuples indigènes en Amérique Latine]. *Revista Mexicana de*

Ciencias Políticas y Sociales 60(224), 251-278. [https://doi.org/10.1016/S0185-1918\(15\)30010-6](https://doi.org/10.1016/S0185-1918(15)30010-6)

McCullough, M. E., & Worthington, E. L., Jr. (1994). Encouraging clients to forgive people who have hurt them: Review, critique, and research prospectus. *Journal of Psychology and Theology*, 22, 3–20. doi: 10.1111/1467-6494.00085

McCullough, M. E. (2000). Forgiveness as human strength: Theory, measurement, and links to well-being. *Journal of Social and Clinical Psychology*, 19(1), 43-55. doi: 10.1521/jscp.2000.19.1.43

McCullough, M. E., Pargament, K. I., & Thoresen, C. E. (Eds.) (2000a). *Forgiveness: Theory, research, and practice*. Guilford Press.

McCullough, M. E., Pargament, K. I., & Thoresen, C. E. (2000b). The psychology of forgiveness: History, conceptual issues, and overview. In M.E. McCullough, K.I. Pargament, & C. E. Thoresen (Eds.) *Forgiveness: Theory, research and practice* (pp. 1–14). Guilford Press.

McCullough, M.E., Fincham, F.D. y Tsang, J.A. (2003). Forgiveness, forbearance, and time: The temporal unfolding of transgression-related interpersonal motivations. *Journal of Personality and Social Psychology*, 84(3) 540–557. doi: 10.1037/0022-3514.84.3.540

Mellor, D., & Bretherton, D. (2003). Reconciliation between Black and White Australia: The role of social memory. In E. Cairns & M. Roe (Eds.), *Memories in Conflict* (pp. 37–54). Palgrave Macmillan. DOI: [10.1057/9781403919823_3](https://doi.org/10.1057/9781403919823_3)

- Mellor, D., Bretherton, D., & Firth, L. (2007). Aboriginal and Non—Aboriginal Australia: The Dilemma of Apologies, Forgiveness, and Reconciliation, *Peace and Conflict*, 13(1), 11-36. DOI: 10.1080/10781910709336766
- Miller, A., Worthington, W., & McDaniel, M. (2008). *Gender and Forgiveness: A Meta-Analytic Review and Research Agenda*. Guilford Publications Inc.
<https://doi.org/10.1521/jscp.2008.27.8.843>
- Ministerio del Interior. (sf). Enfoque diferencial para pueblos y comunidades indígenas víctimas [Approche différenciée pour les peuples et communautés autochtones victimes]. https://gapv.mininterior.gov.co/sites/default/files/cartilla_indigenas_final_1.pdf
- Minow, M. (2019). Do alternative justice mechanisms deserve recognition in international criminal law? Truth Commissions, amnesties, and complementarity at the International Criminal Court. *Harvard International Law Journal*, 60(1), 1–44.
- Moyn, S. (2018). *Not enough: Human Rights in an unequal world*. Harvard University Press.
- Mukashema, I., & Mullet, E. (2010). Reconciliation sentiment among victims of genocide in Rwanda: Conceptualizations, and relationships with mental health. *Social Indicators Research*, 99(1), 25-39. <https://doi.org/10.1007/s11205-009-9563-1>
- Mukashema, I., & Mullet, E. (2013). Unconditional forgiveness, reconciliation sentiment, and mental health among victims of genocide in Rwanda. *Social Indicators Research*, 113, 121-132. DOI: 10.1007/s11205-012-0085-x
- Mukashema, I., Bugay, A., & Mullet, E. (2018). Reconciliation sentiment, forgiveness, and mental health among genocide victims. In Demir, M. & Sümer, N. (Eds.), *Close*

relationships and happiness across cultures (pp. 185-199). Springer International Publishing/Springer Nature. https://doi.org/10.1007/978-3-319-89663-2_11

Mullet, E., Girard, M., & Bakhshi, P. (2004). Conceptualizations of forgiveness. *European Psychologist*, 9, 78-86. <https://doi.org/10.1027/1016-9040.9.2.78>

Mullet, E., Neto, F., & Rivière, S. (2005). Personality and its effects on resentment, revenge, and forgiveness and on self-forgiveness. In E. L. Worthington, Jr. (Ed.), *Handbook of Forgiveness* (pp. 159-182). Routledge.

Mullet, E., & Neto, F. (2009). Lay People's Views on Intergroup Forgiveness. *Peace Review*, 21(4), 457 — 463. DOI: 10.1080/10402650903323470

Mullet, E., & Wolf, Y. (2016). New frontiers in Information Integration Theory. *Universitas Psychologica*, 15(3). DOI: [10.11144/Javeriana.upsy15-3.nfit](https://doi.org/10.11144/Javeriana.upsy15-3.nfit)

Mullet, E., López López, W., Kpanake, L., Mukashema, I., Armange, R., Kamble, S., Guédez, A. G., Pineda Marín, C., Muñoz Sastre, M. T., Sorum, P. C., & Neto, F. (2016a). Functional measurement in the field of ethics in politics. *Universitas Psychologica*, 15(3).

Mullet, E., Hofmans, J., & Schlottmann, A. (2016b). Individual differences in information integration studies of children's judgment/decision-making: Combining group with single-subject design via cluster analysis. In M. Toplak & J. Weller (Eds), *Individual differences in judgment and decision making/ A developmental perspective* (pp. 186-209). Psychology Press.

- Mullet, E., Pineda-Marín, C. & Sequeira, J. (2021). Amnistías Concedidas a Perpetradores de Violencia: ¿Bajo qué Condiciones Serían Aceptadas por los Ciudadanos? [Amnisties accordées aux auteurs de violences: dans quelles conditions seraient-elles acceptées par les citoyens?]. Dans Mullet, E., Pineda-Marín, C. & Neto, J. (Eds). Exploraciones político-psicológicas: Volumen I. [Explorations politico-psychologiques Volume I] (75-105). Editions Complicités Universitaires.
- https://www.researchgate.net/publication/358313199_Amnistias_Concedidas_a_Perpetradores_de_Violencia_Bajo_que_Condiciones_Serian_Aceptadas_por_los_Ciudadanos
- Muñoz-Sastre, M. T., López López, W., & Pineda-Marín, C. (2017). Conceptos básicos de la Teoría Funcional de la Cognición y algunas de sus aplicaciones [Concepts de base de la théorie fonctionnelle de la cognition et certaines de ses applications]. *Universitas Psychologica*, 16(1), 1-22. <https://doi.org/10.11144/javeriana.upsy16-1.cbtf>
- Muñoz-Sastre, M. & Mullet, E. (2021). *Éthique Empirique de la Sexualité et de la Reproduction Humaines*. Editions Complicités Universitaires.
- Muñoz Sastre, M. T., & Mullet, E. (2022). La Teoría de la Integración de la Información [Théorie de l'intégration de l'information]. Dans Mullet, E. & Muñoz Sastre. (Eds). *El Juicio Humano: Un Enfoque Empírico* (pp. 27-52) [Le jugement humain : une approche empirique]. Complicités. <https://www.researchgate.net/publication/363845827>
- Naciones Unidas. (2011). Situación de los pueblos indígenas en peligro de extinción en Colombia. Resumen del informe y recomendaciones de la misión a Colombia del Foro Permanente [Situation des peuples autochtones en danger d'extinction en Colombie. Résumé du rapport et des recommandations de la mission de l'Instance permanente en

Colombie]. *Consejo Económico y Social*.

<https://www.acnur.org/fileadmin/Documentos/BDL/2011/7498.pdf>

Nadler, A., & Leviatan, I. (2006). Intergroup reconciliation : effects of adversary expressions of empathy, responsibility, and recipients' trust. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 32(4), 459-470. <https://doi.org/10.1177/0146167205276431>

Neto, F., Kpanake, L., Pineda Marín, C., & Mullet, E. (2021). Citizens' Views on Amnesties, Truth Commissions, and Intergroup Forgiveness. In López López, W. & Taylor, K. (Eds.), *Transitioning to Peace*. Peace Psychology Book Series. https://doi.org/10.1007/978-3-030-77688-6_4

Ng, L. C., López, B., Pritchard, M., & Deng, D. (2017). Posttraumatic stress disorder, trauma, and reconciliation in South Sudan. *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, 52, 705-714. doi: [10.1007/s00127-017-1376-y](https://doi.org/10.1007/s00127-017-1376-y)

Oficina del Alto Comisionado de las Naciones Unidas para los Derechos Humanos y el Departamento de Información Pública de las Naciones Unidas. (2013). *Declaración y Programa de Acción de Viena. Aprobados por la Conferencia Mundial de Derechos Humanos el 25 de junio de 1993 [Déclaration et programme d'action de Vienne. Adoptés par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme le 25 juin 1993]*. https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Events/OHCHR20/VDPA_booklet_Spanish.pdf

Oficina del Alto Comisionado para los Derechos Humanos y Unión Parlamentaria. (2016). *Derechos Humanos: Manual para Parlamentarios N 26*. Unión Parlamentaria [Droits de

l'homme: Manuel à l'intention des parlementaires N 26. Union parlementaire].

<https://www.refworld.org.es/pdfid/5b72fb824.pdf>

Olave, G. (2013), El proceso de paz en Colombia según el Estado y las Farc-Ep [Le processus de paix en Colombie selon l'Etat et les FARC-EP]. *Discurso y Sociedad*, 7(2), pp. 338 – 363.

https://www.researchgate.net/publication/337033349_El_proceso_de_paz_en_Colombi_a_segun_el_Estado_y_las_Farc-Ep

Omona, D.A. (2023). Indigenous Peacebuilding. In: Romaniuk, S.N., Marton, P.N. (eds) The Palgrave Encyclopedia of Global Security Studies. Palgrave Macmillan, Cham.

https://doi.org/10.1007/978-3-319-74319-6_65

Ordóñez, A., Prieto, M., & Dushimimana, F. (2019). Reconciling the Irreconcilable: The Role of Forgiveness After the Rwandan Genocide. *Peace and Conflict*, 26(2), 213-216.

<https://doi.org/10.1037/pac0000432>

Organización Nacional Indígena de Colombia. (2016). *Propuesta de los pueblos y organizaciones indígenas de la ONIC para la construcción de la paz a la mesa de conversaciones de la Habana* [Proposition des peuples et organisations autochtones de l'ONIC pour la construction de la paix à la table des négociations de La Havane].

https://www.onic.org.co/images/pdf/final_documento_onic_mesa_habana_26062016.pdf

f

Osorio García de Oteyza, M., Estupiñán, O., & Fuentes, C. (2020). Retos de paz y derechos humanos en la comunidad Wayúu en la Alta Guajira (Colombia) [Les défis de la paix et

des droits de l'homme dans la communauté Wayúu d'Alta Guajira (Colombie)]. *Revista de Paz y Conflictos*, 13(2), 25-51. <http://dx.doi.org/10.30827/revpaz.v13i2.11247>

Penczek, M., & Boski, P. (2015). Difficult neighborhoods : wrestling with the history of Polish-German and Polish-Russian relation. *Ceskoslovenska Psychologie*, 59(1), 100-109.

Perrin, M. (1979). *Sükuaitpa Wayuu. Los guajiros: La palabra y el vivir* [Sükuaitpa Wayuu. Les Guajiros : la parole et le vivant]. Fundación La Salle de Ciencias Naturales.

Pineda-Marín, C., Muñoz-Sastre, M. T., & Mullet, E. (2018). Willingness to forgive among Colombian adults. *Revista Latinoamericana de Psicología*, 50(1), 71-78.
<https://doi.org/10.14349/rlp.2018.v50.n1.7>

Pineda-Marín, C., Munoz Sastre, MT., Gutiérrez Villamarín, D., Espitia, C., & Mullet, E. (2019). Colombian People's Willingness to Forgive Offenses against Women Perpetrated during the Armed Conflict. *Revista Latinoamericana de Psicología* 51 (3), 226-235.
<http://dx.doi.org/10.14349/rlp.2019.v51.n3.9>

Pineda Marín, C., López, JL., Beltrán Espitia, M., & Mullet, E. (2021). Mapping Colombian people's positions regarding the acceptability of political amnesties. *Conflict Resolution Quarterly*, 38, 245–259. <https://doi.org/10.1002/crq.21300>

Pirttilä-Backman, A.-M., Kassea, R., & Sakki, I. (2009). Human and peoples' rights: Social representations among Cameroonian students. *International Journal of Psychology*, 44, 459–467. <https://doi.org/10.1080/00207590902785279>

Posner, E. (2014). *The twilight of Human Rights law*. Oxford University Press

- Ramanujam, S. (2019). *Renunciation and untouchability in India: The notional and the empirical in the caste*. Routledge India. <https://doi.org/10.4324/9780429317651>
- Ríos, J. (2017). El Acuerdo de paz entre el Gobierno colombiano y las FARC: o cuando una paz imperfecta es mejor que una guerra perfecta [L'accord de paix entre le gouvernement colombien et les FARC : ou quand une paix imparfaite vaut mieux qu'une guerre parfaite]. *Araucaria. Revista Iberoamericana de Filosofía, Política y Humanidades*, 19(38), 593-618. <https://www.redalyc.org/pdf/282/28253016027.pdf>
- Rique, J., de Abreu, E. L., & Klatt, J. (2020). Theories and empirical research on forgiveness in South America and Latin Europe: Argentina, Brazil, Chile, Colombia, Spain, and Portugal. In E. L. Worthington, Jr. & N. G. Wade (Eds.), *Handbook of forgiveness* (pp. 242-252). Routledge/Taylor & Francis Group. <https://doi.org/10.4324/9781351123341-23>
- Roberts, R. C. (1995). Forgivingness. *American Philosophical Quarterly*, 32(4), 289-306.
- Rodríguez, C. (2015). La influencia de las clasificaciones de derechos humanos en la exigibilidad de los derechos económicos, sociales y culturales [L'influence des classifications des droits de l'homme sur l'applicabilité des droits économiques, sociaux et culturels]. *Ciencia jurídica*, 4(7), 123-139. <https://doi.org/10.15174/cj.v4i1.129>
- Rojas, R., & Jacanamijoy, S. (2016). *Apreniendo y enseñando sobre nuestros derechos: Declaración Americana sobre los Derechos de los Pueblos Indígenas [Apprendre et enseigner nos droits : Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones]*. Departamento de Inclusión Social de la Secretaría de Acceso a Derechos y Equidad de

la Secretaría General de la Organización de los Estados Americanos.

<https://www.oas.org/es/sadye/documentos/DADPI.pdf>

Ruiz-Eslava, LF. (2015). Salud mental en tiempos de guerra, una reflexión sobre la relación conflicto armado-salud mental en la comunidad indígena Emberá en situación de desplazamiento forzado [La santé mentale en temps de guerre, une réflexion sur la relation entre les conflits armés et la santé mentale dans la communauté indigène Emberá en situation de déplacement forcé]. *Revista Facultad Medicina*, 63 (3), 399-406. <http://dx.doi.org/10.15446/revfacmed.v63n3.49820>.

Serrano Fernández, M. (2017). *El papel de la religiosidad/espiritualidad en el perdón* [Le rôle de la religiosité/spiritualité dans le pardon]. (Tesis doctoral, Comillas Universidad Pontificia). <http://hdl.handle.net/11531/22388>

Slye, R. (2000). Justice and amnesty. In C. Villa-Vicencio, & W. Verwoerd (Eds.), *Looking back, reaching forward* (pp. 174-183). University of Cape Town Press.

Snyder, C. R., & McCullough, M. E. (2000). A positive psychology field of dreams: "If you build it, they will come..." *Journal of Social and Clinical Psychology*, 19(1), 151–160. <https://doi.org/10.1521/jscp.2000.19.1.151>

Sorum, P. C. (2018). Why internists might want single-payer health care. *Annals of Internal Medicine*, 168(6). <https://doi.org/10.7326/M17-2678>

Thompson, LY., Snyder, CR., Hoffman, L., Michael, ST., Rasmussen, HN., Billings, LS., Heinze, L., Neufeld, JE., Shorey HS., Roberts JC., & Roberts, DE. (2005). Dispositional forgiveness of self, others, and situations. *Journal of Personality*, 73(2), 313–359. doi:10.1111/j.1467-6494.2005.00311.x

Toussaint, L.L., Williams, D.R., Musick, M.A. & Everson, S. (2001). Forgiveness and Health: Age Differences in a U.S. Probability Sample. *Journal of Adult Development*, 8, 249–257. <https://doi.org/10.1023/A:1011394629736>

UNESCO. (2010). *Wayuu normative system, applied by the Pütchipü'üi*.
<https://ich.unesco.org/en/RL/wayuu-normative-system-applied-by-the-ptchipi-palabrero-00435?RL=00435>

Unidad para la Atención y Reparación a Víctimas. (2023). Registro Único de Víctimas [Registre unique des victimes]. <https://www.unidadvictimas.gov.co/es/registro-unico-de-victimas-ruv/37394>

United Nations General Assembly. (1948). United Nations Universal Declaration of Human Rights. (217 [III] A) Paris:
[https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/generalassembly/docs/globalcompact/A_RES_217\(III\).pdf](https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/generalassembly/docs/globalcompact/A_RES_217(III).pdf)

Vera Cruz, G., & Mullet, E. (2019a). Empathy and Forgiveness Among Mozambican Wives. *International Perspectives in Psychology: Research, Practice, Consultation*, 8 (3), 1-20.
<https://doi.org/10.1037/ipp0000110>

Vera Cruz, G., Humeau, A., Kpanake, L., Sorum, P., & Mullet, E. (2019b). Infant vaccination against malaria in Mozambique and in Togo: Mapping parents' willingness to get vaccinated. *Human Vaccines and Immunotherapeutics*, 16(3), 2164-5515.
<https://doi.org/10.1080/21645515.2019.1667728>

- Vera Cruz, G., Guédez, A. G., & Mullet, E. (2022). Mozambican adults' perspectives on human rights: Comparison with French and Venezuelan adults. *Journal of Psychology in Africa*, 32(6), 592-598. DOI: [10.1080/14330237.2022.2121483](https://doi.org/10.1080/14330237.2022.2121483)
- Worthington, E. L. Jr. (2000). Is there a place for forgiveness in the justice system? *Fordham Urban Law Journal*, 27(5), 1721–1734. <https://ir.lawnet.fordham.edu/ulj/vol27/iss5/23>
- Worthington, E. L., Jr., Sandage, S. J., & Berry, J. W. (2000). Group interventions to promote forgiveness. In M. E. McCullough, K. I. Pargament, & C. E. Thoresen_(Eds.), *Forgiveness: Theory, research, and practice* (pp. 228–253). Guilford.
- Worthington, E.L., Jr., Berry, J.W. and Parrott, L. III. (2001). Unforgiveness, forgiveness, religion, and health. In: Plante, T.G. and Sherman, A. (Eds.), *Faith and Health: Psychological Perspectives*, (pp. 107–138). Guilford Press.
- Worthington, E. L., (2005). Initial questions about the art and science of forgiving. En E.L. Worthington, Jr. (Ed.), *Handbook of forgiveness*, 1-14. Brunner- Routledge.
- Worthington, E. L., Jr., & Wade, N. G. (Eds.). (2020). *Handbook of forgiveness* (2nd ed.). Routledge/Taylor & Francis Group.
- Yao, Z., & Enright, R. (2018). The link between social interaction with adults and adolescent conflict coping strategy in school context. *International Journal of Educational Psychology*, 7(1), 1-20.
- Yildirim, K. (2020). *Human Rights and Islam: Human Rights as defined in the Universal Declaration of Human Rights and by Islam*. Lambert Academic Publishing.
<https://digitallibrary.un.org/record/264662?ln=es>

Annexes

Annexe 1. Scénarios d'étude 1. Volonté de pardonner parmi la population indigène

1. José a une grande parcelle de culture diversifiée (« roza »). Un matin, il s'est rendu compte qu'une **partie de la parcelle** avait été détruite par des vaches appartenant à son voisin Ramón.

José se rend chez Ramón et lui demande d'expliquer ce qui s'est passé.

Ramón **lui dit que ce n'est pas la faute de ses vaches, ni son problème.**

C'est **la troisième fois** que les animaux de Ramón entrent dans le terrain.

Si vous étiez José, dans quelle mesure seriez-vous prêt à pardonner à Ramón.

Pas du tout disposé o---o----o----o----o----o----o----o----o-- --o Tout à fait disposé

2. Jésus a une grande parcelle de culture diversifiée (« roza »). Un matin, il s'est rendu compte qu'une **partie de la parcelle** avait été détruite par les vaches de son voisin Luis.

Jésus se rend chez Luis et lui demande d'expliquer ce qui s'est passé.

Luis **reconnaît que c'est** la faute de ses vaches et **s'excuse** auprès de Jesús.

C'est **la troisième fois** que les animaux de Luis entrent dans le terrain.

Si vous étiez Jésus, dans quelle mesure seriez-vous prêt à pardonner à Luis.

Pas du tout disposé o---o----o----o----o----o----o----o----o-- --o Tout à fait disposé

3. Rafael a une grande parcelle de culture diversifiée (« roza »). Un matin, il s'est rendu compte qu'une **partie de la parcelle** avait été détruite par des vaches appartenant à son voisin Juvénal.

Rafael se rend chez Juvénal et lui demande d'expliquer ce qui s'est passé.

Juvénal **reconnaît que c'est** la faute de ses vaches, **s'excuse** auprès de Rafael et **propose de réparer** la partie de la parcelle détruite et **de le dédommager** en lui donnant un agneau.

C'est **la troisième fois** que les animaux de Rafael entrent dans le terrain.

Si vous étiez Rafael, dans quelle mesure seriez-vous prêt à pardonner à Juvénal.

Pas du tout disposé o---o----o----o----o----o----o----o----o-- --o Tout à fait disposé

4. Miguel a une grande parcelle de culture diversifiée (« roza »). Un matin, il s'est rendu compte qu'une **partie de la parcelle** avait été détruite par des vaches appartenant à son voisin Claudio.

Miguel se rend chez Claudio et lui demande d'expliquer ce qui s'est passé.

Claudio **lui dit que ce n'est pas de sa faute de leurs vaches, ce n'est pas non plus leur problème.**

C'est **la première fois** que les animaux de Claudio, entrent sur le terrain.

Si vous étiez Miguel, dans quelle mesure seriez-vous prêt à pardonner à Claudio.

Pas du tout disposé o---o----o----o----o----o----o----o----o-- --o Tout à fait disposé

5. David a une grande parcelle de culture diversifiée (« roza »). Un matin, il s'est rendu compte qu'une **partie de la parcelle** avait été détruite par des vaches appartenant à son voisin Arturo.

David se rend chez Arturo et lui demande d'expliquer ce qui s'est passé.

Arturo **reconnaît que c'est** la faute de ses vaches et **s'excuse** auprès de David.

C'est **la première fois** que les animaux d'Arturo, entrent sur le terrain.

Si vous étiez David, dans quelle mesure seriez-vous prêt à pardonner à Arthur.

Pas du tout disposé o---o----o----o----o----o----o----o----o-- --o Tout à fait disposé

6. Roberto a une grande parcelle de culture diversifiée (« roza »). Un matin, il se rendit compte qu'une **partie de la parcelle** avait été détruite par des vaches appartenant à son voisin Néstor.

Roberto se rend chez Néstor et lui demande d'expliquer ce qui s'est passé.

Néstor **reconnaît que c'est la faute** de ses vaches, **s'excuse** auprès de Roberto, **propose de réparer** la partie de la parcelle détruite et **de le dédommager** en lui donnant un agneau.

C'est **la première fois** que les animaux de Néstor, entrent sur le terrain.

Si vous étiez Roberto, dans quelle mesure seriez-vous prêt à pardonner à Néstor.

Pas du tout disposé o---o----o----o----o----o----o----o----o-- --o Tout à fait disposé

7. Francisco a une grande pause. Un matin, il s'est rendu compte que **toute la parcelle** avait été détruite par des vaches appartenant à son voisin Ángel.

Francisco se rend chez Angel et lui demande d'expliquer ce qui s'est passé.

Ángel **dit que ce n'est pas la faute de ses vaches, ni son problème.**

C'est **déjà la troisième fois** que les animaux d'Ángel, entrent dans le terrain.

Si vous étiez Francisco, dans quelle mesure seriez-vous prêt à pardonner à Angel.

Pas du tout disposé o---o----o----o----o----o----o----o----o-- --o Tout à fait disposé

8. Bien sûr, il y a une grosse égratignure. Un matin, il s'est rendu compte que **toute la parcelle** avait été détruite par des vaches appartenant à son voisin Elicio.

Claro se rend chez Elicio et lui demande d'expliquer ce qui s'est passé.

Elicio **reconnaît que c'est** la faute de ses vaches et **s'excuse** auprès de Claro.

C'est **la troisième fois** que les animaux d'Elicio pénètrent dans le terrain.

Si vous étiez Claro, dans quelle mesure seriez-vous prêt à pardonner à Elicio.

Pas du tout disposé o---o----o----o----o----o----o----o----o-- --o Tout à fait disposé

9. Ramiro a une grande parcelle de culture diversifiée (« roza »). Un matin, il s'est rendu compte que **toute la parcelle** avait été détruite par des vaches appartenant à son voisin Narciso.

Ramiro se rend chez Narciso et lui demande d'expliquer ce qui s'est passé.

Narciso **reconnaît que c'est la faute** de ses vaches, **s'excuse** auprès de Ramiro, **propose de réparer** la parcelle et **de le dédommager** en lui donnant un agneau.

C'est **déjà la troisième fois** que les animaux de Narciso, entrent dans le terrain.

Si vous étiez Ramiro, dans quelle mesure seriez-vous prêt à pardonner à Narciso.

Pas du tout disposé o---o----o----o----o----o----o----o----o-- --o Tout à fait disposé

10. Efrén a une grande parcelle de culture diversifiée (« roza »). Un matin, il s'est rendu compte que **toute la parcelle** avait été détruite par des vaches appartenant à son voisin Lorenzo.

Efrén se rend chez Lorenzo et lui demande d'expliquer ce qui s'est passé.

Lorenzo **dit que ce n'est pas la faute de ses vaches, ni son problème.**

C'est **la première fois** que les animaux de Lorenzo entrent sur le terrain.

Si vous étiez Efrén, dans quelle mesure seriez-vous prêt à pardonner à Lorenzo.

Pas du tout disposé o---o----o----o----o----o----o----o----o-- --o Tout à fait disposé

11. Enrique a une grande chance. Un matin, il se rendit compte que **toute la parcelle** avait été détruite par des vaches appartenant à son voisin Constantino.

Enrique se rend chez Constantino et lui demande d'expliquer ce qui s'est passé.

Constantino **reconnaît que c'est la faute** de ses vaches et **s'excuse** auprès d'Enrique.

C'est **la première fois** que les animaux de Constantine entrent sur le terrain.

Si vous étiez Henry, dans quelle mesure seriez-vous prêt à pardonner à Constantin.

Pas du tout disposé o---o----o----o----o----o----o----o----o-- --o Tout à fait disposé

12. Victor a une grande chance. Un matin, il s'est rendu compte que **toute la parcelle** avait été détruite par des vaches appartenant à son voisin Manuel.

Victor se rend chez Manuel et lui demande d'expliquer ce qui s'est passé.

Manuel **reconnaît que c'est la faute** de ses vaches, **s'excuse** auprès de Víctor, **propose de réparer** la parcelle et **de le dédommager** en lui donnant un agneau.

C'est **la première fois** que les animaux de Manuel entrent sur le terrain.

Si vous étiez Victor, dans quelle mesure seriez-vous prêt à pardonner à Manuel.

Pas du tout disposé o---o----o----o----o----o----o----o----o-- --o Tout à fait disposé

Annexe 2. Scénarios d'étude 2. Droits humains de la population indigène.

1. La Gambie est un pays dans lequel **la protection sociale des personnes est garantie**. L'État veille à ce que tous les citoyens disposent de ressources suffisantes pour atteindre un niveau de vie décent et aient les moyens de maintenir une santé satisfaisante. Les conditions de travail sont protégées. Les personnes les plus faibles bénéficient, selon les cas, d'un soutien approprié. Les libertés civiles **sont garanties**. Les gens ont le droit d'exprimer librement leur opinion en toutes circonstances. Les médias sont libres. Nul ne peut être arrêté sans motif et les personnes arrêtées ont droit à l'aide juridique. L'égalité **entre les citoyens est formellement garantie**. Les hommes et les femmes jouissent des mêmes droits. Les minorités ne font l'objet d'aucune forme particulière de discrimination. La liberté de religion est garantie. Chacun, selon ses possibilités, a droit à la propriété. Dans les entreprises, la norme est de rémunérer tous les travailleurs de manière égale. Enfin, **la vie privée des gens est totalement respectée**. Il n'y a pas d'arnaque téléphonique. Le courrier n'est pas surveillé. Les maisons des gens ne peuvent être violées sans raison. Personne n'a le droit de s'immiscer dans la vie sexuelle des gens.

Dans quelle mesure considérez-vous que, dans cet État, les droits de l'homme sont respectés ?

Rien du tout o----o----o----o----o----o----o----o----o ----o----o *Complètement*

2. Le Bénin est un pays dans lequel il est **plus ou moins protection sociale garantie des personnes**. L'État veille à ce que tous les citoyens disposent de ressources suffisantes pour atteindre un niveau de vie décent et aient les moyens de maintenir une santé satisfaisante. **Cependant, une minorité des citoyens est abandonnée à son sort. Les conditions de travail ne sont pas vraiment protégées**. Malgré cela, les personnes les plus faibles bénéficient, selon les cas, du soutien qui leur est dû. Les libertés civiles **sont garanties**. Les gens ont le droit d'exprimer librement leur opinion en toutes circonstances. Les médias sont libres. Nul ne peut être arrêté sans motif et les personnes arrêtées ont droit à l'aide juridique. L'égalité **entre les citoyens est formellement garantie**. Les hommes et les femmes jouissent des mêmes droits. Les minorités ne font l'objet d'aucune forme particulière de discrimination. La liberté de religion est garantie. Chacun, selon ses possibilités, a droit à la propriété. Dans les entreprises, la norme est de rémunérer tous les travailleurs de manière égale. Enfin, **la vie privée des gens est totalement respectée**. Il n'y a pas d'arnaque téléphonique. Le courrier n'est pas surveillé. Les maisons des gens ne peuvent être violées sans raison. Personne n'a le droit de s'immiscer dans la vie sexuelle des gens.

Dans quelle mesure considérez-vous que, dans cet État, les droits de l'homme sont respectés ?

Rien du tout o----o----o----o----o----o----o----o----o ----o----o *Complètement*

3. L'Érythrée est un pays qui **ne considère pas qu'il soit de sa responsabilité de garantir la protection sociale de sa population**. L'État **ne se préoccupe pas** de savoir si tous les

citoyens disposent ou non de ressources suffisantes pour atteindre un niveau de vie décent ou s'ils ont les moyens de maintenir une santé satisfaisante. **Les conditions de travail ne sont pas** protégées ; employeurs Ils sont libres. Les personnes les plus faibles ne bénéficient d'aucun soutien particulier. Les libertés civiles **sont garanties**. Les gens ont le droit d'exprimer librement leur opinion en toutes circonstances. Les médias sont libres. Nul ne peut être arrêté sans motif et les personnes arrêtées ont droit à l'aide juridique. L'égalité **entre les citoyens est formellement garantie**. Les hommes et les femmes jouissent des mêmes droits. Les minorités ne font l'objet d'aucune forme particulière de discrimination. La liberté de religion est garantie. Chacun, selon ses possibilités, a droit à la propriété. Dans les entreprises, la norme est de rémunérer tous les travailleurs de manière égale. Enfin, **la vie privée des gens est totalement respectée**. Il n'y a pas d'arnaque téléphonique. Le courrier n'est pas surveillé. Les maisons des gens ne peuvent être violées sans raison. Personne n'a le droit de s'immiscer dans la vie sexuelle des gens.

Dans quelle mesure considérez-vous que, dans cet État, les droits de l'homme sont respectés ?

Rien du tout o-----o-----o-----o-----o-----o-----o-----o-----o -----o-----o Complètement

4. Le Lesotho est un pays dans lequel **la protection sociale des personnes est garantie**. L'État veille à ce que tous les citoyens disposent de ressources suffisantes pour atteindre un niveau de vie décent et aient les moyens de maintenir une santé satisfaisante. Les conditions de travail sont protégées. Les personnes les plus faibles bénéficient, selon les cas, d'un soutien approprié. **Les libertés civiles ne** sont pas absolues et totales. Les gens n'ont pas toujours le droit d'exprimer leur opinion. Les médias ne sont pas totalement libres. Parfois, des personnes sont détenues sans raison et les personnes arrêtées n'ont pas toujours droit à une assistance juridique. L'égalité **entre les citoyens est formellement garantie**. Les hommes et les femmes jouissent des mêmes droits. Les minorités ne font l'objet d'aucune forme particulière de discrimination. La liberté de religion est garantie. Chacun, selon ses possibilités, a droit à la propriété. Dans les entreprises, la norme est de rémunérer tous les travailleurs de manière égale. Enfin, **la vie privée des gens est totalement respectée**. Il n'y a pas d'arnaque téléphonique. Le courrier n'est pas surveillé. Les maisons des gens ne peuvent être violées sans raison. Personne n'a le droit de s'immiscer dans la vie sexuelle des gens.

Dans quelle mesure considérez-vous que, dans cet État, les droits de l'homme sont respectés ?

Rien du tout o-----o-----o-----o-----o-----o-----o-----o-----o -----o-----o Complètement

5. Le Burundi est un pays dans lequel il est **plus ou moins protection sociale garantie des personnes**. L'État veille à ce que tous les citoyens disposent de ressources suffisantes pour atteindre un niveau de vie décent et aient les moyens de maintenir une santé satisfaisante. **Cependant, une minorité des citoyens est abandonnée à son sort. Les conditions de travail ne sont pas vraiment protégées**. Malgré cela, les personnes les plus faibles

bénéficient, selon les cas, du soutien qui leur est dû. **Les libertés civiles ne** sont pas absolues et totales. Les gens n'ont pas toujours le droit d'exprimer leur opinion. Les médias ne sont pas totalement libres. Parfois, des personnes sont détenues sans raison et les personnes arrêtées n'ont pas toujours droit à une assistance juridique. L'égalité **entre les citoyens est formellement garantie**. Les hommes et les femmes jouissent des mêmes droits. Les minorités ne font l'objet d'aucune forme particulière de discrimination. La liberté de religion est garantie. Chacun, selon ses possibilités, a droit à la propriété. Dans les entreprises, la norme est de rémunérer tous les travailleurs de manière égale. Enfin, **la vie privée des gens est totalement respectée**. Il n'y a pas d'arnaque téléphonique. Le courrier n'est pas surveillé. Les maisons des gens ne peuvent être violées sans raison. Personne n'a le droit de s'immiscer dans la vie sexuelle des gens.

Dans quelle mesure considérez-vous que, dans cet État, les droits de l'homme sont respectés ?

Rien du tout o-----o-----o-----o-----o-----o-----o-----o -----o-----o *Complètement*

6. La Tanzanie est un pays qui **ne considère pas qu'il soit de sa responsabilité de garantir la protection sociale de sa population**. L'État **ne se préoccupe pas** de savoir si tous les citoyens disposent ou non de ressources suffisantes pour atteindre un niveau de vie décent ou s'ils ont les moyens de maintenir une santé satisfaisante. **Les conditions de travail ne sont pas** protégées ; employeurs Ils sont libres. Les personnes les plus faibles ne bénéficient d'aucun soutien particulier. **Les libertés civiles ne** sont pas absolues et totales. Les gens n'ont pas toujours le droit d'exprimer leur opinion. Les médias ne sont pas totalement libres. Parfois, des personnes sont détenues sans raison et les personnes arrêtées n'ont pas toujours droit à une assistance juridique. L'égalité **entre les citoyens est formellement garantie**. Les hommes et les femmes jouissent des mêmes droits. Les minorités ne font l'objet d'aucune forme particulière de discrimination. La liberté de religion est garantie. Chacun, selon ses possibilités, a droit à la propriété. Dans les entreprises, la norme est de rémunérer tous les travailleurs de manière égale. Enfin, **la vie privée des gens est totalement respectée**. Il n'y a pas d'arnaque téléphonique. Le courrier n'est pas surveillé. Les maisons des gens ne peuvent être violées sans raison. Personne n'a le droit de s'immiscer dans la vie sexuelle des gens.

Dans quelle mesure considérez-vous que, dans cet État, les droits de l'homme sont respectés ?

Rien du tout o-----o-----o-----o-----o-----o-----o-----o -----o-----o *Complètement*

7. La Zambie est un pays où **la protection sociale des personnes est garantie**. L'État veille à ce que tous les citoyens disposent de ressources suffisantes pour atteindre un niveau de vie décent et aient les moyens de maintenir une santé satisfaisante. Les conditions de travail sont protégées. Les personnes les plus faibles bénéficient, selon les cas, d'un soutien approprié.

Les libertés civiles **sont garanties**. Les gens ont le droit d'exprimer librement leur opinion en toutes circonstances. Les médias sont libres. Nul ne peut être arrêté sans motif et les personnes arrêtées ont droit à l'aide juridique. L'égalité entre les citoyens **n'est pas un principe applicable dans cette société**. Les hommes et les femmes **ne jouissent pas** des mêmes droits ; Les femmes **ne peuvent pas prendre de décisions** sans l'avis des hommes. Les minorités ethniques sont classées selon leur valeur. **Il existe une religion d'État et des privilèges sont garantis à ceux qui la pratiquent**. Certaines personnes (les immigrants par exemple) n'ont pas de droit de propriété. Les entreprises ne versent pas les mêmes salaires à tous leurs travailleurs même lorsqu'ils occupent le même poste (par exemple, les amis du patron gagnent plus) Enfin, **la vie privée des gens est totalement respectée**. Il n'y a pas d'arnaque téléphonique. Le courrier n'est pas surveillé. Les maisons des gens ne peuvent être violées sans raison. Personne n'a le droit de s'immiscer dans la vie sexuelle des gens.

Dans quelle mesure considérez-vous que, dans cet État, les droits de l'homme sont respectés ?

Rien du tout o-----o-----o-----o-----o-----o-----o-----o -----o-----o Complètement

8. La Namibie est un pays dans lequel il est **plus ou moins protection sociale garantie des personnes**. L'État veille à ce que tous les citoyens disposent de ressources suffisantes pour atteindre un niveau de vie décent et aient les moyens de maintenir une santé satisfaisante. **Cependant, une minorité des citoyens est abandonnée à son sort. Les conditions de travail ne sont pas vraiment protégées**. Malgré cela, les personnes les plus faibles bénéficient, selon les cas, du soutien qui leur est dû. Les libertés civiles **sont garanties**. Les gens ont le droit d'exprimer librement leur opinion en toutes circonstances. Les médias sont libres. Nul ne peut être arrêté sans motif et les personnes arrêtées ont droit à l'aide juridique. L'égalité entre les citoyens **n'est pas un principe applicable dans cette société**. Les hommes et les femmes **ne jouissent pas** des mêmes droits ; Les femmes **ne peuvent pas prendre de décisions** sans l'avis des hommes. Les minorités ethniques sont classées selon leur valeur. **Il existe une religion d'État et des privilèges sont garantis à ceux qui la pratiquent**. Certaines personnes (les immigrants par exemple) n'ont pas de droit de propriété. Les entreprises ne versent pas le même salaire à tous leurs salariés même lorsqu'ils occupent le même poste (par exemple, les amis du patron gagnent plus). Enfin, **la vie privée des gens est totalement respectée**. Il n'y a pas d'arnaque téléphonique. Le courrier n'est pas surveillé. Les maisons des gens ne peuvent être violées sans raison. Personne n'a le droit de s'immiscer dans la vie sexuelle des gens.

Dans quelle mesure considérez-vous que, dans cet État, les droits de l'homme sont respectés ?

Rien du tout o-----o-----o-----o-----o-----o-----o-----o -----o-----o Complètement

9. Brukina est un pays qui **ne considère pas qu'il est de sa responsabilité de garantir la protection sociale des personnes**. L'État **ne se préoccupe pas** de savoir si tous les citoyens disposent ou non de ressources suffisantes pour atteindre un niveau de vie décent

ou s'ils ont les moyens de maintenir une santé satisfaisante. **Les conditions de travail ne sont pas** protégées ; employeurs Ils sont libres. Les personnes les plus faibles ne bénéficient d'aucun soutien particulier. Les libertés civiles **sont garanties**. Les gens ont le droit d'exprimer librement leur opinion en toutes circonstances. Les médias sont libres. Nul ne peut être arrêté sans motif et les personnes arrêtées ont droit à l'aide juridique. L'égalité entre les citoyens **n'est pas un principe applicable dans cette société**. Les hommes et les femmes **ne jouissent pas** des mêmes droits ; Les femmes **ne peuvent pas prendre de décisions** sans l'avis des hommes. Les minorités ethniques sont classées selon leur valeur. **Il existe une religion d'État et des privilèges sont garantis à ceux qui la pratiquent**. Certaines personnes (les immigrants par exemple) n'ont pas de droit de propriété. Les entreprises ne versent pas le même salaire à tous leurs salariés même lorsqu'ils occupent le même poste (par exemple, les amis du patron gagnent plus). Enfin, **la vie privée des gens est totalement respectée**. Il n'y a pas d'arnaque téléphonique. Le courrier n'est pas surveillé. Les maisons des gens ne peuvent être violées sans raison. Personne n'a le droit de s'immiscer dans la vie sexuelle des gens.

Dans quelle mesure considérez-vous que, dans cet État, les droits de l'homme sont respectés ?

Rien du tout o-----o-----o-----o-----o-----o-----o-----o -----o-----o Complètement

10. Le Tchad est un pays dans lequel **la protection sociale des personnes est garantie**. L'État veille à ce que tous les citoyens disposent de ressources suffisantes pour atteindre un niveau de vie décent et aient les moyens de maintenir une santé satisfaisante. Les conditions de travail sont protégées. Les personnes les plus faibles bénéficient, selon les cas, d'un soutien approprié. **Les libertés civiles ne** sont pas absolues et totales. Les gens n'ont pas toujours le droit d'exprimer leur opinion. Les médias ne sont pas totalement libres. Parfois, des personnes sont détenues sans raison et les personnes arrêtées n'ont pas toujours droit à une assistance juridique. L'égalité entre les citoyens **n'est pas un principe applicable dans cette société**. Les hommes et les femmes **ne jouissent pas** des mêmes droits ; Les femmes **ne peuvent pas prendre de décisions** sans l'avis des hommes. Les minorités ethniques sont classées selon leur valeur. **Il existe une religion d'État et des privilèges sont garantis à ceux qui la pratiquent**. Certaines personnes (les immigrants par exemple) n'ont pas de droit de propriété. Les entreprises ne versent pas le même salaire à tous leurs salariés même lorsqu'ils occupent le même poste (par exemple, les amis du patron gagnent plus). Enfin, **la vie privée des gens est totalement respectée**. Il n'y a pas d'arnaque téléphonique. Le courrier n'est pas surveillé. Les maisons des gens ne peuvent être violées sans raison. Personne n'a le droit de s'immiscer dans la vie sexuelle des gens.

Dans quelle mesure considérez-vous que, dans cet État, les droits de l'homme sont respectés ?

Rien du tout o-----o-----o-----o-----o-----o-----o-----o -----o-----o Complètement

11. Djibouti est un pays dans lequel il est **plus ou moins protection sociale garantie des personnes**. L'État veille à ce que tous les citoyens disposent de ressources suffisantes pour atteindre un niveau de vie décent et aient les moyens de maintenir une santé satisfaisante. **Cependant, une minorité des citoyens est abandonnée à son sort. Les conditions de travail ne sont pas vraiment protégées.** Malgré cela, les personnes les plus faibles bénéficient, selon les cas, du soutien qui leur est dû. **Les libertés civiles ne sont pas absolues et totales.** Les gens n'ont pas toujours le droit d'exprimer leur opinion. Les médias ne sont pas totalement libres. Parfois, des personnes sont détenues sans raison et les personnes arrêtées n'ont pas toujours droit à une assistance juridique. L'égalité entre les citoyens **n'est pas un principe applicable dans cette société**. Les hommes et les femmes **ne jouissent pas** des mêmes droits ; Les femmes **ne peuvent pas prendre de décisions** sans l'avis des hommes. Les minorités ethniques sont classées selon leur valeur. **Il existe une religion d'État et des privilèges sont garantis à ceux qui la pratiquent.** Certaines personnes (les immigrants par exemple) n'ont pas de droit de propriété. Les entreprises ne versent pas le même salaire à tous leurs salariés même lorsqu'ils occupent le même poste (par exemple, les amis du patron gagnent plus). Enfin, **la vie privée des gens est totalement respectée.** Il n'y a pas d'arnaque téléphonique. Le courrier n'est pas surveillé. Les maisons des gens ne peuvent être violées sans raison. Personne n'a le droit de s'immiscer dans la vie sexuelle des gens.

Dans quelle mesure considérez-vous que, dans cet État, les droits de l'homme sont respectés ?

Rien du tout o-----o-----o-----o-----o-----o-----o-----o-----o -----o-----o Complètement

12. Le Gabon est un pays qui **ne considère pas qu'il est de sa responsabilité de garantir la protection sociale des personnes**. L'État **ne se préoccupe pas** de savoir si tous les citoyens disposent ou non de ressources suffisantes pour atteindre un niveau de vie décent ou s'ils ont les moyens de maintenir une santé satisfaisante. **Les conditions de travail ne sont pas protégées ; employeurs Ils sont libres.** Les personnes les plus faibles ne bénéficient d'aucun soutien particulier. **Les libertés civiles ne** sont pas absolues et totales. Les gens n'ont pas toujours le droit d'exprimer leur opinion. Les médias ne sont pas totalement libres. Parfois, des personnes sont détenues sans raison et les personnes arrêtées n'ont pas toujours droit à une assistance juridique. L'égalité entre les citoyens **n'est pas un principe applicable dans cette société**. Les hommes et les femmes **ne jouissent pas** des mêmes droits ; Les femmes **ne peuvent pas prendre de décisions** sans l'avis des hommes. Les minorités ethniques sont classées selon leur valeur. **Il existe une religion d'État et des privilèges sont garantis à ceux qui la pratiquent** . Certaines personnes (les immigrants par exemple) n'ont pas de droit de propriété. Les entreprises ne versent pas le même salaire à tous leurs salariés même lorsqu'ils occupent le même poste (par exemple, les amis du patron gagnent plus). Enfin, **la vie privée des gens est totalement respectée.** Il n'y a pas d'arnaque téléphonique. Le courrier n'est pas surveillé. Les maisons des gens ne peuvent être violées sans raison. Personne n'a le droit de s'immiscer dans la vie sexuelle des gens.

Dans quelle mesure considérez-vous que, dans cet État, les droits de l'homme sont respectés ?

Rien du tout o-----o-----o-----o-----o-----o-----o-----o -----o-----o Complètement

13. La Birmanie est un pays dans lequel **la protection sociale des personnes est garantie**. L'État veille à ce que tous les citoyens disposent de ressources suffisantes pour atteindre un niveau de vie décent et aient les moyens de maintenir une santé satisfaisante. Les conditions de travail sont protégées. Les personnes les plus faibles bénéficient, selon les cas, d'un soutien approprié. Les libertés civiles **sont garanties**. Les gens ont le droit d'exprimer librement leur opinion en toutes circonstances. Les médias sont libres. Nul ne peut être arrêté sans motif et les personnes arrêtées ont droit à l'aide juridique. L'égalité **entre les citoyens est formellement garantie**. Les hommes et les femmes jouissent des mêmes droits. Les minorités ne font l'objet d'aucune forme particulière de discrimination. La liberté de religion est garantie. Chacun, selon ses possibilités, a droit à la propriété. Dans les entreprises, la norme est de rémunérer tous les travailleurs de manière égale. Enfin, **le respect de la vie privée est un principe qui n'est pas appliqué dans cette société**. De temps en temps, il y a des appels téléphoniques. Le courrier peut être surveillé. Les domiciles des gens sont parfois violés sans raison. La vie sexuelle des gens est surveillée. Certaines formes de sexualité (l'homosexualité par exemple) sont considérées comme des comportements déviants.

Dans quelle mesure considérez-vous que, dans cet État, les droits de l'homme sont respectés ?

Rien du tout o-----o-----o-----o-----o-----o-----o-----o -----o-----o Complètement

14. Les Maldives sont un pays dans lequel il est **plus ou moins protection sociale garantie des personnes**. L'État veille à ce que tous les citoyens disposent de ressources suffisantes pour atteindre un niveau de vie décent et aient les moyens de maintenir une santé satisfaisante. **Cependant, une minorité des citoyens est abandonnée à son sort. Les conditions de travail ne sont pas vraiment protégées**. Malgré cela, les personnes les plus faibles bénéficient, selon les cas, du soutien qui leur est dû. Les libertés civiles **sont garanties**. Les gens ont le droit d'exprimer librement leur opinion en toutes circonstances. Les médias sont libres. Nul ne peut être arrêté sans motif et les personnes arrêtées ont droit à l'aide juridique. L'égalité **entre les citoyens est formellement garantie**. Les hommes et les femmes jouissent des mêmes droits. Les minorités ne font l'objet d'aucune forme particulière de discrimination. La liberté de religion est garantie. Chacun, selon ses possibilités, a droit à la propriété. Dans les entreprises, la norme est de rémunérer tous les travailleurs de manière égale. Enfin, **le respect de la vie privée est un principe qui n'est pas appliqué dans cette société**. De temps en temps, il y a des appels téléphoniques. Le courrier peut être surveillé. Les domiciles des gens sont parfois violés sans raison. La vie sexuelle des gens est surveillée. Certaines formes de sexualité (l'homosexualité par exemple) sont considérées comme des comportements déviants.

Dans quelle mesure considérez-vous que, dans cet État, les droits de l'homme sont respectés ?

Rien du tout o-----o-----o-----o-----o-----o-----o-----o-----o *Complètement*

15. Macao est un pays qui **ne considère pas qu'il est de sa responsabilité de garantir la protection sociale de ses citoyens**. L'État **ne se préoccupe pas** de savoir si tous les citoyens disposent ou non de ressources suffisantes pour atteindre un niveau de vie décent ou s'ils ont les moyens de maintenir une santé satisfaisante. **Les conditions de travail ne sont pas** protégées ; employeurs Ils sont libres. Les personnes les plus faibles ne bénéficient d'aucun soutien particulier. Les libertés civiles **sont garanties**. Les gens ont le droit d'exprimer librement leur opinion en toutes circonstances. Les médias sont libres. Nul ne peut être arrêté sans motif et les personnes arrêtées ont droit à l'aide juridique. L'égalité **entre les citoyens est formellement garantie**. Les hommes et les femmes jouissent des mêmes droits. Les minorités ne font l'objet d'aucune forme particulière de discrimination. La liberté de religion est garantie. Chacun, selon ses possibilités, a droit à la propriété. Dans les entreprises, la norme est de rémunérer tous les travailleurs de manière égale. Enfin, **le respect de la vie privée est un principe qui n'est pas appliqué dans cette société**. De temps en temps, il y a des appels téléphoniques. Le courrier peut être surveillé. Les domiciles des gens sont parfois violés sans raison. La vie sexuelle des gens est surveillée. Certaines formes de sexualité (l'homosexualité par exemple) sont considérées comme des comportements déviants.

Dans quelle mesure considérez-vous que, dans cet État, les droits de l'homme sont respectés ?

Rien du tout o-----o-----o-----o-----o-----o-----o-----o-----o *Complètement*

16. Le Qatar est un pays dans lequel **la protection sociale des personnes est garantie**. L'État veille à ce que tous les citoyens disposent de ressources suffisantes pour atteindre un niveau de vie décent et aient les moyens de maintenir une santé satisfaisante. Les conditions de travail sont protégées. Les personnes les plus faibles bénéficient, selon les cas, d'un soutien approprié. **Les libertés civiles ne** sont pas absolues et totales. Les gens n'ont pas toujours le droit d'exprimer leur opinion. Les médias ne sont pas totalement libres. Parfois, des personnes sont détenues sans raison et les personnes arrêtées n'ont pas toujours droit à une assistance juridique. L'égalité **entre les citoyens est formellement garantie**. Les hommes et les femmes jouissent des mêmes droits. Les minorités ne font l'objet d'aucune forme particulière de discrimination. La liberté de religion est garantie. Chacun, selon ses possibilités, a droit à la propriété. Dans les entreprises, la norme est de rémunérer tous les travailleurs de manière égale. Enfin, **le respect de la vie privée est un principe qui n'est pas appliqué dans cette société**. De temps en temps, il y a des appels téléphoniques. Le courrier peut être surveillé. Les domiciles des gens sont parfois violés sans raison. La vie sexuelle des gens est surveillée. Certaines formes de sexualité (l'homosexualité par exemple) sont considérées comme des comportements déviants.

Dans quelle mesure considérez-vous que, dans cet État, les droits de l'homme sont respectés ?

Rien du tout o----o----o----o----o----o----o----o----o ----o----o *Complètement*

17. Le Bhoutan est un pays dans lequel il est **plus ou moins protection sociale garantie des personnes**. L'État veille à ce que tous les citoyens disposent de ressources suffisantes pour atteindre un niveau de vie décent et aient les moyens de maintenir une santé satisfaisante. **Cependant, une minorité des citoyens est abandonnée à son sort. Les conditions de travail ne sont pas vraiment protégées.** Malgré cela, les personnes les plus faibles bénéficient, selon les cas, du soutien qui leur est dû. **Les libertés civiles ne sont pas absolues et totales.** Les gens n'ont pas toujours le droit d'exprimer leur opinion. Les médias ne sont pas totalement libres. Parfois, des personnes sont détenues sans raison et les personnes arrêtées n'ont pas toujours droit à une assistance juridique. L'égalité **entre les citoyens est formellement garantie**. Les hommes et les femmes jouissent des mêmes droits. Les minorités ne font l'objet d'aucune forme particulière de discrimination. La liberté de religion est garantie. Chacun, selon ses possibilités, a droit à la propriété. Dans les entreprises, la norme est de rémunérer tous les travailleurs de manière égale. Enfin, **le respect de la vie privée est un principe qui n'est pas appliqué dans cette société**. De temps en temps, il y a des appels téléphoniques. Le courrier peut être surveillé. Les domiciles des gens sont parfois violés sans raison. La vie sexuelle des gens est surveillée. Certaines formes de sexualité (l'homosexualité par exemple) sont considérées comme des comportements déviants.

Dans quelle mesure considérez-vous que, dans cet État, les droits de l'homme sont respectés ?

Rien du tout o----o----o----o----o----o----o----o----o ----o----o *Complètement*

18. Oman est un pays qui **ne considère pas qu'il est de sa responsabilité de garantir la protection sociale de sa population**. L'État **ne se préoccupe pas** de savoir si tous les citoyens disposent ou non de ressources suffisantes pour atteindre un niveau de vie décent ou s'ils ont les moyens de maintenir une santé satisfaisante. **Les conditions de travail ne sont pas protégées ; employeurs Ils sont libres.** Les personnes les plus faibles ne bénéficient d'aucun soutien particulier. **Les libertés civiles ne sont pas absolues et totales.** Les gens n'ont pas toujours le droit d'exprimer leur opinion. Les médias ne sont pas totalement libres. Parfois, des personnes sont détenues sans raison et les personnes arrêtées n'ont pas toujours droit à une assistance juridique. L'égalité **entre les citoyens est formellement garantie**. Les hommes et les femmes jouissent des mêmes droits. Les minorités ne font l'objet d'aucune forme particulière de discrimination. La liberté de religion est garantie. Chacun, selon ses possibilités, a droit à la propriété. Dans les entreprises, la norme est de rémunérer tous les travailleurs de manière égale. Enfin, **le respect de la vie privée est un principe qui n'est pas appliqué dans cette société**. De temps en temps, il y a des appels téléphoniques. Le courrier peut être surveillé. Les domiciles des gens sont parfois violés sans raison. La vie

sexuelle des gens est surveillée. Certaines formes de sexualité (l'homosexualité par exemple) sont considérées comme des comportements déviants.

Dans quelle mesure considérez-vous que, dans cet État, les droits de l'homme sont respectés ?

Rien du tout o-----o-----o-----o-----o-----o-----o-----o -----o-----o *Complètement*

19. Bahreïn est un pays dans lequel **la protection sociale des personnes est garantie**. L'État veille à ce que tous les citoyens disposent de ressources suffisantes pour atteindre un niveau de vie décent et aient les moyens de maintenir une santé satisfaisante. Les conditions de travail sont protégées. Les personnes les plus faibles bénéficient, selon les cas, d'un soutien approprié. Les libertés civiles **sont garanties**. Les gens ont le droit d'exprimer librement leur opinion en toutes circonstances. Les médias sont libres. Nul ne peut être arrêté sans motif et les personnes arrêtées ont droit à l'aide juridique. L'égalité entre les citoyens **n'est pas un principe applicable dans cette société**. Les hommes et les femmes **ne jouissent pas** des mêmes droits ; Les femmes **ne peuvent pas prendre de décisions** sans l'avis des hommes. Les minorités ethniques sont classées selon leur valeur. **Il existe une religion d'État et des privilèges sont garantis à ceux qui la pratiquent**. Certaines personnes (les immigrants par exemple) n'ont pas de droit de propriété. Les entreprises ne versent pas le même salaire à tous leurs salariés même lorsqu'ils occupent le même poste (par exemple, les amis du patron gagnent plus). Enfin, **le respect de la vie privée est un principe qui n'est pas appliqué dans cette société**. De temps en temps, il y a des appels téléphoniques. Le courrier peut être surveillé. Les domiciles des gens sont parfois violés sans raison. La vie sexuelle des gens est surveillée. Certaines formes de sexualité (l'homosexualité par exemple) sont considérées comme des comportements déviants.

Dans quelle mesure considérez-vous que, dans cet État, les droits de l'homme sont respectés ?

Rien du tout o-----o-----o-----o-----o-----o-----o-----o -----o-----o *Complètement*

20. Le Yémen est un pays dans lequel il est **plus ou moins protection sociale garantie des personnes**. L'État veille à ce que tous les citoyens disposent de ressources suffisantes pour atteindre un niveau de vie décent et aient les moyens de maintenir une santé satisfaisante. **Cependant, une minorité des citoyens est abandonnée à son sort. Les conditions de travail ne sont pas vraiment protégées**. Malgré cela, les personnes les plus faibles bénéficient, selon les cas, du soutien qui leur est dû. Les libertés civiles **sont garanties**. Les gens ont le droit d'exprimer librement leur opinion en toutes circonstances. Les médias sont libres. Nul ne peut être arrêté sans motif et les personnes arrêtées ont droit à l'aide juridique. L'égalité entre les citoyens **n'est pas un principe applicable dans cette société**. Les hommes et les femmes **ne jouissent pas** des mêmes droits ; Les femmes **ne peuvent pas prendre de décisions** sans l'avis des hommes. Les minorités ethniques sont classées selon leur valeur. **Il existe une religion d'État et des privilèges sont garantis à ceux qui la pratiquent**. Certaines personnes (les immigrants par exemple) n'ont pas de droit de propriété.

Les entreprises ne versent pas le même salaire à tous leurs salariés même lorsqu'ils occupent le même poste (par exemple, les amis du patron gagnent plus). Enfin, **le respect de la vie privée est un principe qui n'est pas appliqué dans cette société**. De temps en temps, il y a des appels téléphoniques. Le courrier peut être surveillé. Les domiciles des gens sont parfois violés sans raison. La vie sexuelle des gens est surveillée. Certaines formes de sexualité (l'homosexualité par exemple) sont considérées comme des comportements déviants.

Dans quelle mesure considérez-vous que, dans cet État, les droits de l'homme sont respectés ?

Rien du tout o-----o-----o-----o-----o-----o-----o-----o -----o-----o Complètement

21. Le Népal est un pays qui **ne considère pas qu'il est de sa responsabilité d'assurer la protection sociale de sa population**. L'État **ne se préoccupe pas** de savoir si tous les citoyens disposent ou non de ressources suffisantes pour atteindre un niveau de vie décent ou s'ils ont les moyens de maintenir une santé satisfaisante. **Les conditions de travail ne sont pas** protégées ; employeurs Ils sont libres. Les personnes les plus faibles ne bénéficient d'aucun soutien particulier. Les libertés civiles **sont garanties**. Les gens ont le droit d'exprimer librement leur opinion en toutes circonstances. Les médias sont libres. Nul ne peut être arrêté sans motif et les personnes arrêtées ont droit à l'aide juridique. L'égalité entre les citoyens **n'est pas un principe applicable dans cette société**. Les hommes et les femmes **ne jouissent pas** des mêmes droits ; Les femmes **ne peuvent pas prendre de décisions** sans l'avis des hommes. Les minorités ethniques sont classées selon leur valeur. **Il existe une religion d'État et des privilèges sont garantis à ceux qui la pratiquent**. Certaines personnes (les immigrants par exemple) n'ont pas de droit de propriété. Les entreprises ne versent pas le même salaire à tous leurs salariés même lorsqu'ils occupent le même poste (par exemple, les amis du patron gagnent plus). Enfin, **le respect de la vie privée est un principe qui n'est pas appliqué dans cette société**. De temps en temps, il y a des appels téléphoniques. Le courrier peut être surveillé. Les domiciles des gens sont parfois violés sans raison. La vie sexuelle des gens est surveillée. Certaines formes de sexualité (l'homosexualité par exemple) sont considérées comme des comportements déviants.

Dans quelle mesure considérez-vous que, dans cet État, les droits de l'homme sont respectés ?

Rien du tout o-----o-----o-----o-----o-----o-----o-----o -----o-----o Complètement

22. La Malaisie est un pays où **la protection sociale des personnes est garantie**. L'État veille à ce que tous les citoyens disposent de ressources suffisantes pour atteindre un niveau de vie décent et aient les moyens de maintenir une santé satisfaisante. Les conditions de travail sont protégées. Les personnes les plus faibles bénéficient, selon les cas, d'un soutien approprié.

Les libertés civiles ne sont pas absolues et totales. Les gens n'ont pas toujours le droit d'exprimer leur opinion. Les médias ne sont pas totalement libres. Parfois, des personnes sont détenues sans raison et les personnes arrêtées n'ont pas toujours droit à une assistance juridique. L'égalité entre les citoyens **n'est pas un principe applicable dans cette société**. Les hommes et les femmes **ne jouissent pas** des mêmes droits ; Les femmes **ne peuvent pas prendre de décisions** sans l'avis des hommes. Les minorités ethniques sont classées selon leur valeur. **Il existe une religion d'État et des privilèges sont garantis à ceux qui la pratiquent**. Certaines personnes (les immigrants par exemple) n'ont pas de droit de propriété. Les entreprises ne versent pas le même salaire à tous leurs salariés même lorsqu'ils occupent le même poste (par exemple, les amis du patron gagnent plus). Enfin, **le respect de la vie privée est un principe qui n'est pas appliqué dans cette société**. De temps en temps, il y a des appels téléphoniques. Le courrier peut être surveillé. Les domiciles des gens sont parfois violés sans raison. La vie sexuelle des gens est surveillée. Certaines formes de sexualité (l'homosexualité par exemple) sont considérées comme des comportements déviants.

Dans quelle mesure considérez-vous que, dans cet État, les droits de l'homme sont respectés ?

Rien du tout o-----o-----o-----o-----o-----o-----o-----o -----o-----o Complètement

23. Malte est un pays dans lequel il est **plus ou moins protection sociale garantie des personnes**. L'État veille à ce que tous les citoyens disposent de ressources suffisantes pour atteindre un niveau de vie décent et aient les moyens de maintenir une santé satisfaisante. **Cependant, une minorité des citoyens est abandonnée à son sort. Les conditions de travail ne sont pas vraiment protégées**. Malgré cela, les personnes les plus faibles bénéficient, selon les cas, du soutien qui leur est dû. **Les libertés civiles ne** sont pas absolues et totales. Les gens n'ont pas toujours le droit d'exprimer leur opinion. Les médias ne sont pas totalement libres. Parfois, des personnes sont détenues sans raison et les personnes arrêtées n'ont pas toujours droit à une assistance juridique. L'égalité entre les citoyens **n'est pas un principe applicable dans cette société**. Les hommes et les femmes **ne jouissent pas** des mêmes droits ; Les femmes **ne peuvent pas prendre de décisions** sans l'avis des hommes. Les minorités ethniques sont classées selon leur valeur. **Il existe une religion d'État et des privilèges sont garantis à ceux qui la pratiquent**. Certaines personnes (les immigrants par exemple) n'ont pas de droit de propriété. Les entreprises ne versent pas le même salaire à tous leurs salariés même lorsqu'ils occupent le même poste (par exemple, les amis du patron gagnent plus). Enfin, **le respect de la vie privée est un principe qui n'est pas appliqué dans cette société**. De temps en temps, il y a des appels téléphoniques. Le courrier peut être surveillé. Les domiciles des gens sont parfois violés sans raison. La vie sexuelle des gens est surveillée. Certaines formes de sexualité (l'homosexualité par exemple) sont considérées comme des comportements déviants.

Dans quelle mesure considérez-vous que, dans cet État, les droits de l'homme sont respectés ?

Rien du tout o-----o-----o-----o-----o-----o-----o-----o -----o-----o Complètement

24. La Moldavie est un pays qui **ne considère pas qu'il est de sa responsabilité de garantir la protection sociale de sa population**. L'État **ne se préoccupe pas** de savoir si tous les citoyens disposent ou non de ressources suffisantes pour atteindre un niveau de vie décent ou s'ils ont les moyens de maintenir une santé satisfaisante. **Les conditions de travail ne sont pas** protégées ; employeurs Ils sont libres. Les personnes les plus faibles ne bénéficient d'aucun soutien particulier. **Les libertés civiles ne** sont pas absolues et totales. Les gens n'ont pas toujours le droit d'exprimer leur opinion. Les médias ne sont pas totalement libres. Parfois, des personnes sont détenues sans raison et les personnes arrêtées n'ont pas toujours droit à une assistance juridique. L'égalité entre les citoyens **n'est pas un principe applicable dans cette société**. Les hommes et les femmes **ne jouissent pas** des mêmes droits ; Les femmes **ne peuvent pas prendre de décisions** sans l'avis des hommes. Les minorités ethniques sont classées selon leur valeur. **Il existe une religion d'État et des privilèges sont garantis à ceux qui la pratiquent** . Certaines personnes (les immigrants par exemple) n'ont pas de droit de propriété. Les entreprises ne versent pas le même salaire à tous leurs salariés même lorsqu'ils occupent le même poste (par exemple, les amis du patron gagnent plus). Enfin, **le respect de la vie privée est un principe qui n'est pas appliqué dans cette société** . De temps en temps, il y a des appels téléphoniques. Le courrier peut être surveillé. Les domiciles des gens sont parfois violés sans raison. La vie sexuelle des gens est surveillée. Certaines formes de sexualité (l'homosexualité par exemple) sont considérées comme des comportements déviants.

Dans quelle mesure considérez-vous que, dans cet État, les droits de l'homme sont respectés ?

Rien du tout o-----o-----o-----o-----o-----o-----o-----o -----o-----o Complètement

Annexe 3. Scénarios d'étude 3. Amnistie.

E1

Juan est un jeune homme de 23 ans qui a été démobilisé d'un groupe armé illégal, dans le cadre d'un accord entre le gouvernement du pays et son groupe. Alors qu'il faisait partie du groupe armé illégal, Juan a commis plusieurs crimes contre des civils. Il a assassiné des gens, violé des femmes et participé au trafic de drogue.

Dans l'accord de justice avec le gouvernement pour réintégrer la vie civile, Juan **a décidé de dire la vérité sur les crimes dont il était responsable et de révéler des informations sur les noms et les actions d'autres personnes (hommes d'affaires et hommes politiques) impliqués dans ces crimes**. En essayant de vérifier les informations de Juan, **diverses preuves ont été trouvées démontrant qu'il avait dit la vérité, ce qui a servi à résoudre d'autres crimes**.

Juan s'est présenté devant les victimes de ses crimes et ses proches, **il a demandé pardon, il avait l'air plein de remords**. Les proches des victimes ont eu l'occasion d'exprimer leur douleur à Juan, **il les a écoutés attentivement et a été très touché à l'écoute de ces témoignages**. De plus, Juan **a proposé une compensation financière aux victimes et à leurs familles**.

Comme Juan a toujours été dans le groupe armé, **il lui est difficile de trouver un emploi, il vit dans la pauvreté, sa famille ne veut rien savoir de lui, il n'a aucun projet pour sa vie et il a peu d'amis**.

Sachant que l'amnistie est une sorte de grâce accordée par le gouvernement et que Juan n'ira pas en prison, dans quelle mesure considérez-vous que Juan devrait être amnistié par le gouvernement ?

Complètement en désaccord O---O---O---O---O---O---O---O---O Tout à fait d'accord

E2

Juvénal est un jeune homme de 20 ans qui a été démobilisé d'un groupe armé illégal, dans le cadre d'un accord entre le gouvernement du pays et son groupe.

Alors qu'il faisait partie du groupe armé illégal, Juvénal a commis plusieurs crimes contre des civils. Il a assassiné des gens, violé des femmes et participé au trafic de drogue. Au début, il fut contraint et puni pour ne pas avoir exécuté les ordres, mais après quelques années, il s'habitua à ses fonctions.

Dans l'accord de justice avec le gouvernement pour réintégrer la vie civile, Juvénal **a décidé de dire la vérité sur les crimes dont il était responsable et de révéler des informations sur**

les noms et les actions d'autres personnes (hommes d'affaires et hommes politiques) impliquées dans ces crimes. En essayant de vérifier les informations de Juvénal, **diverses preuves ont été trouvées selon lesquelles il avait dit la vérité dans son témoignage et qui ont servi à résoudre d'autres crimes.**

Juvénal s'est présenté aux victimes de ses crimes et à leurs familles, **il a demandé pardon, il avait l'air plein de remords.** Les proches des victimes ont eu l'occasion d'exprimer leur douleur à Juvénal, **il les a écoutés attentivement et a été très touché à l'écoute de ces témoignages.** Par ailleurs, Juvénal **a proposé une compensation financière aux victimes et à leurs familles.**

Juvénal a exprimé son désir de recevoir une aide de l'État pour réintégrer la vie civile, retrouver sa famille, commencer ses études et avoir un emploi qui lui permette de couvrir ses dépenses minimales. On peut dire que **Juvénal est un homme enthousiasmé par un nouveau projet de vie.**

Sachant que l'amnistie est une sorte de pardon accordé par le Gouvernement et que Juvénal n'ira pas en prison

Dans quelle mesure considérez-vous que Juvénal devrait être amnistié par l'État ?

Complètement en désaccord O---O---O---O---O---O---O---O---O Tout à fait d'accord

E3

Yeimar est un jeune homme de 19 ans qui a été démobilisé d'un groupe armé illégal, dans le cadre d'un accord entre le gouvernement du pays et son groupe.

Alors qu'il faisait partie du groupe armé illégal, Yeimar a commis plusieurs crimes contre des civils. Il a assassiné des gens, violé des femmes et participé au trafic de drogue. Au début, il fut contraint et puni pour ne pas avoir exécuté les ordres, mais après quelques années, il s'habitua à ses fonctions.

Dans l'accord de justice avec le gouvernement pour réintégrer la vie civile, Yeimar **a décidé de dire la vérité sur les crimes dont il était responsable et de révéler des informations sur les noms et les actions d'autres personnes (hommes d'affaires et hommes politiques) impliquées dans ces crimes.** En essayant de vérifier les informations de Yeimar, **diverses preuves ont été trouvées selon lesquelles il avait dit la vérité dans son témoignage et qui ont servi à résoudre d'autres crimes.**

Yeimar s'est présenté aux victimes de ses crimes et à leurs familles, **il n'a reconnu aucune responsabilité et n'a pas demandé pardon pour les crimes commis.** Les proches des

victimes n'ont pu établir aucune communication avec Yeimar, il ne semblait pas écouter les victimes et ne semblait pas affecté.

Comme Yeimar a toujours été dans le groupe armé, **il lui est difficile de trouver un emploi, il vit dans la pauvreté, sa famille ne veut rien savoir de lui, il n'a aucun projet de vie et il a peu d'amis.**

Sachant que l'amnistie est une sorte de pardon accordé par le gouvernement et que Yeimar n'ira pas en prison

Dans quelle mesure estimez-vous que Yeimar devrait être amnistié par l'État ?

Complètement en désaccord O---O---O---O---O---O---O---O---O Tout à fait d'accord

E4

Aldemar est un jeune homme de 20 ans qui a été démobilisé d'un groupe armé illégal, dans le cadre d'un accord entre le gouvernement du pays et son groupe.

Alors qu'il faisait partie du groupe armé illégal, Aldemar a commis plusieurs crimes contre des civils. Il a assassiné des gens, violé des femmes et participé au trafic de drogue. Au début, il fut contraint et puni pour ne pas avoir exécuté les ordres, mais après quelques années, il s'habitua à ses fonctions.

Dans l'accord de justice avec le gouvernement pour réintégrer la vie civile, Aldemar **a décidé de dire la vérité sur les crimes dont il était responsable et de révéler des informations sur les noms et les actions d'autres personnes (hommes d'affaires et hommes politiques) impliqués dans ces crimes.** En essayant de vérifier les informations d'Aldemar, **diverses preuves ont été trouvées selon lesquelles il avait dit la vérité dans son témoignage et qui ont servi à résoudre d'autres crimes.**

Aldemar s'est présenté aux victimes de ses crimes et à leurs familles, **il n'a reconnu aucune responsabilité et n'a pas demandé pardon pour les crimes commis. Les proches des victimes n'ont pu établir aucune communication avec Aldemar, celui-ci ne semblait pas écouter les victimes et ne semblait pas affecté .**

Aldemar a exprimé son désir de recevoir une aide de l'État pour réintégrer la vie civile, retrouver sa famille, commencer ses études et avoir un emploi qui lui permette de couvrir ses dépenses minimales. On peut dire qu'Aldemar **est un homme enthousiasmé par un nouveau projet de vie.**

Sachant que l'amnistie est une sorte de pardon accordé par le gouvernement et qu'Aldemar n'ira pas en prison

Dans quelle mesure considérez-vous qu'Aldemar devrait être amnistiée par l'État ?

Complètement en désaccord O---O---O---O---O---O---O---O---O Tout à fait d'accord

E5

Elicio est un jeune homme de 20 ans qui a été démobilisé d'un groupe armé illégal, dans le cadre d'un accord entre le gouvernement du pays et son groupe.

Alors qu'il faisait partie du groupe armé illégal, Elicio a commis plusieurs crimes contre des civils. Il a assassiné des gens, violé des femmes et participé au trafic de drogue. Au début, il fut contraint et puni pour ne pas avoir exécuté les ordres, mais après quelques années, il s'habitua à ses fonctions.

Dans l'accord de justice avec le gouvernement pour réintégrer la vie civile, Elicio **a décidé de raconter les détails des crimes dont il était responsable et de révéler des informations sur certaines personnes (hommes d'affaires et politiques) qui auraient été impliquées dans des crimes**. En essayant de vérifier les informations d'Elicio, **il s'est avéré que son témoignage n'était pas très précis, certaines choses étaient utiles mais d'autres n'avaient aucune preuve**.

Elicio s'est présenté aux victimes de ses crimes et à leurs familles, **il a demandé pardon, il avait l'air très désolé**. Les proches des victimes ont eu l'occasion d'exprimer leur douleur à Elicio, **il les a écoutés attentivement et a été très touché en écoutant ces témoignages**. De plus, Elicio **a proposé une compensation financière aux victimes et à leurs familles**.

Comme Elicio a toujours été dans le groupe armé, **il lui est difficile de trouver un emploi, il vit dans la pauvreté, sa famille ne veut rien savoir de lui, il n'a aucun projet de vie et il a peu d'amis**.

Sachant que l'amnistie est une sorte de pardon accordé par le gouvernement et qu'Elicio n'ira pas en prison

Dans quelle mesure considérez-vous qu'Elicio devrait être amnistié par l'État ?

Complètement en désaccord O---O---O---O---O---O---O---O---O Tout à fait d'accord

E6

Manuel est un jeune homme de 18 ans qui a été démobilisé d'un groupe armé illégal, dans le cadre d'un accord entre le gouvernement du pays et son groupe.

Alors qu'il faisait partie du groupe armé illégal, Manuel a commis plusieurs crimes contre des civils. Il a assassiné des gens, violé des femmes et participé au trafic de drogue. Au début, il fut

contraint et puni pour ne pas avoir exécuté les ordres, mais après quelques années, il s'habitua à ses fonctions.

Dans l'accord judiciaire avec le gouvernement pour réintégrer la vie civile, Manuel **a décidé de raconter les détails des crimes dont il était responsable et de révéler des informations sur certaines personnes (hommes d'affaires et hommes politiques) qui auraient été impliquées dans des crimes.** En essayant de vérifier les informations de Manuel, **il s'est avéré que son témoignage n'était pas très précis, certaines choses étaient utiles mais d'autres n'avaient aucune preuve.**

Manuel s'est présenté aux victimes de ses crimes et à leurs familles, **il a demandé pardon, il avait l'air très désolé.** Les proches des victimes ont eu l'occasion d'exprimer leur douleur à Manuel, **il les a écoutés attentivement et a été très touché à l'écoute de ces témoignages.** De plus, Manuel **a proposé une compensation financière aux victimes et à leurs familles.**

Manuel a exprimé son désir de recevoir une aide de l'État pour réintégrer la vie civile, retrouver sa famille, commencer ses études et avoir un emploi qui lui permette de couvrir ses dépenses minimales. On peut dire que **Manuel est un homme enthousiasmé par un nouveau projet de vie.**

Sachant que l'amnistie est une sorte de pardon accordé par le gouvernement et que Manuel n'ira pas en prison

Dans quelle mesure considérez-vous que Manuel devrait être amnistié par l'État ?

Complètement en désaccord O---O---O---O---O---O---O---O---O Tout à fait d'accord

E7

José est un jeune homme de 22 ans qui a été démobilisé d'un groupe armé illégal, dans le cadre d'un accord entre le gouvernement du pays et son groupe.

Alors qu'il faisait partie du groupe armé illégal, José a commis plusieurs crimes contre des civils.

Il a assassiné des gens, violé des femmes et participé au trafic de drogue. Au début, il fut contraint et puni pour ne pas avoir exécuté les ordres, mais après quelques années, il s'habitua à ses fonctions.

Dans l'accord de justice avec le gouvernement pour réintégrer la vie civile, José **a décidé de raconter les détails des crimes dont il était responsable et de révéler des informations sur certaines personnes (hommes d'affaires et hommes politiques) qui auraient été impliquées dans des crimes.** En essayant de vérifier les informations de José, **il s'est avéré**

que son témoignage n'était pas très précis, certaines choses étaient utiles mais d'autres n'avaient aucune preuve.

José s'est présenté aux victimes de ses crimes et à leurs familles, **il n'a reconnu aucune responsabilité et n'a pas demandé pardon pour les crimes commis. Les proches des victimes n'ont pu établir aucune communication avec José, il ne semblait pas écouter les victimes et ne semblait pas affecté.**

Comme José a toujours été dans le groupe armé, **il lui est difficile de trouver un emploi, il vit dans la pauvreté, sa famille ne veut rien savoir de lui, il n'a aucun projet pour sa vie et il a peu d'amis.**

Sachant que l'amnistie est une sorte de grâce accordée par le gouvernement et que José n'ira pas en prison, dans quelle mesure considérez-vous que José devrait être amnistié par le gouvernement ?

Complètement en désaccord O---O---O---O---O---O---O---O---O Tout à fait d'accord

E8

Alirio est un jeune homme de 20 ans qui a été démobilisé d'un groupe armé illégal, dans le cadre d'un accord entre le gouvernement du pays et son groupe.

Alors qu'il faisait partie du groupe armé illégal, Alirio a commis plusieurs crimes contre des civils. Il a assassiné des gens, violé des femmes et participé au trafic de drogue. Au début, il a été forcé et puni pour ne pas avoir exécuté les ordres, mais après quelques années, il s'est habitué à ses fonctions.

Dans l'accord de justice avec le gouvernement pour réintégrer la vie civile, Alirio **a décidé de donner des détails sur les crimes dont il est responsable et de révéler des informations sur certaines personnes (hommes d'affaires et hommes politiques) qui auraient été impliquées dans des crimes.** En essayant de vérifier les informations d'Alirio, **il s'est avéré que son témoignage n'était pas très précis, certaines choses étaient utiles mais d'autres n'avaient aucune preuve.**

Alirio s'est présenté aux victimes de ses crimes et à leurs familles, **il n'a reconnu aucune responsabilité et n'a pas demandé pardon pour les crimes commis. Les proches des victimes n'ont pu établir aucune communication avec Alirio, il ne semblait pas écouter les victimes et ne semblait pas affecté.**

Alirio a exprimé son désir de recevoir une aide de l'État pour réintégrer la vie civile, retrouver sa famille, commencer ses études et avoir un emploi qui lui permette de couvrir ses dépenses minimales. On peut dire qu'Alirio **est un homme enthousiasmé par un nouveau projet de vie**

Sachant que l'amnistie est une forme de grâce accordée par le gouvernement et qu'Alirio n'ira pas en prison,

Dans quelle mesure estimez-vous qu'Alirio devrait être amnistié par l'État ?

Complètement en désaccord O---O---O---O---O---O---O---O---O Tout à fait d'accord

E9

Julio est un jeune homme de 23 ans qui a été démobilisé d'un groupe armé illégal, dans le cadre d'un accord entre le gouvernement du pays et son groupe.

Alors qu'il faisait partie du groupe armé illégal, Julio a commis plusieurs crimes contre des civils.

Il a assassiné des gens, violé des femmes et participé au trafic de drogue. Au début, il fut contraint et puni pour ne pas avoir exécuté les ordres, mais après quelques années, il s'habitua à ses fonctions.

Dans l'accord de justice avec le gouvernement pour réintégrer la vie civile, Julio **a décidé de raconter les détails des crimes dont il était responsable, de révéler des informations sur les noms et les actions d'autres personnes (hommes d'affaires et politiques)**. En essayant de vérifier les informations de Julio, **il a été constaté qu'il avait menti dans ses déclarations, qu'il avait impliqué des personnes innocentes et qu'il avait également donné de fausses informations sur l'emplacement des restes de certaines victimes.**

Julio Juan s'est présenté devant les victimes de ses crimes et leurs familles, **il a demandé pardon, il avait l'air très désolé.** Les proches des victimes ont eu l'occasion d'exprimer leur douleur à Julio, **il les a écoutés attentivement et a semblé très ému à l'écoute de ces témoignages.** De plus, Julio **a proposé une compensation financière aux victimes et à leurs familles.**

Comme Julio a toujours été dans le groupe armé, **il lui est difficile de trouver un emploi, il vit dans la pauvreté, sa famille ne veut rien savoir de lui, il n'a aucun projet pour sa vie et il a peu d'amis.**

Sachant que l'amnistie est une forme de grâce accordée par le gouvernement et que Julio n'ira pas en prison, dans quelle mesure pensez-vous que Julio devrait être amnistié par l'État ?

Complètement en désaccord O---O---O---O---O---O---O---O---O Tout à fait d'accord

E10

Ricardo est un jeune homme de 20 ans qui s'est démobilisé d'un groupe armé illégal, dans le cadre d'un accord entre le gouvernement du pays et son groupe.

Alors qu'il faisait partie du groupe armé illégal, Ricardo a commis plusieurs crimes contre des civils. Il a assassiné des gens, violé des femmes et participé au trafic de drogue. Au début, il fut contraint et puni pour ne pas avoir exécuté les ordres, mais après quelques années, il s'habitua à ses fonctions.

Dans l'accord de justice avec le gouvernement pour réintégrer la vie civile, Ricardo **a décidé de raconter les détails des crimes dont il était responsable, de révéler des informations sur les noms et les actions d'autres personnes (hommes d'affaires et hommes politiques)**. En essayant de vérifier les informations de Ricardo, **il a été constaté qu'il avait menti dans ses déclarations, qu'il avait impliqué des innocents et qu'il avait également donné de fausses informations sur l'emplacement des restes de certaines victimes**.

Ricardo s'est présenté devant les victimes de ses crimes et leurs familles, **il a demandé pardon, il avait l'air très désolé**. Les proches des victimes ont eu l'occasion d'exprimer leur douleur à Ricardo, **il les a écoutés attentivement et a semblé très ému en écoutant ces témoignages**. De plus, Ricardo **a proposé une compensation financière aux victimes et à leurs familles**.

Ricardo a exprimé son désir de recevoir une aide de l'État pour réintégrer la vie civile, retrouver sa famille, commencer ses études et avoir un emploi qui lui permette de couvrir ses dépenses minimales. On peut dire que **Ricardo est un homme enthousiasmé par un nouveau projet de vie**.

Sachant que l'amnistie est une sorte de pardon accordé par le gouvernement et que Ricardo n'ira pas en prison

Dans quelle mesure estimez-vous que Ricardo devrait être amnistié par l'État ?

Complètement en désaccord O---O---O---O---O---O---O---O---O Tout à fait d'accord

E11

Olivo est un jeune homme de 19 ans qui a été démobilisé d'un groupe armé illégal, dans le cadre d'un accord entre le gouvernement du pays et son groupe.

Alors qu'il faisait partie du groupe armé illégal, Olivo a commis plusieurs crimes contre des civils. Il a assassiné des gens, violé des femmes et participé au trafic de drogue. Au début, il fut contraint et puni pour ne pas avoir exécuté les ordres, mais après quelques années, il s'habitua à ses fonctions.

Dans l'accord de justice avec le gouvernement pour réintégrer la vie civile, Olivo **a décidé de donner les détails des crimes dont il est responsable et de révéler des informations sur les noms et les actions d'autres personnes (hommes d'affaires et politiques) impliquées**

dans les crimes. En essayant de vérifier les informations d'Olivo, **il a été constaté qu'il avait menti dans ses déclarations, qu'il avait impliqué des innocents et qu'il avait également donné de fausses informations sur l'emplacement des restes de certaines victimes.**

Olivo s'est présenté devant les victimes de ses crimes et leurs familles ; **il n'a reconnu aucune responsabilité et n'a pas demandé pardon pour les actes perpétrés. Les proches des victimes n'ont pu établir aucune communication avec Olivo, il ne semblait pas écouter les victimes et ne semblait pas affecté.**

Comme Olivo a toujours été dans le groupe armé, **il lui est difficile de trouver un emploi, il vit dans la pauvreté, sa famille ne veut rien savoir de lui, il n'a aucun projet pour sa vie et il a peu d'amis.**

Sachant que l'amnistie est une forme de grâce accordée par le gouvernement et qu'Olivo n'ira pas en prison, dans quelle mesure pensez-vous qu'Olivo devrait être amnistié par l'État ?

Complètement en désaccord O---O---O---O---O---O---O---O---O Tout à fait d'accord

E12

Tito est un jeune homme de 20 ans qui a été démobilisé d'un groupe armé illégal, dans le cadre d'un accord entre le gouvernement du pays et son groupe.

Alors qu'il faisait partie du groupe armé illégal, Tito a commis plusieurs crimes contre des civils.

Il a assassiné des gens, violé des femmes et participé au trafic de drogue. Au début, il fut contraint et puni pour ne pas avoir exécuté les ordres, mais après quelques années, il s'habitua à ses fonctions.

Dans l'accord de justice avec le gouvernement pour réintégrer la vie civile, Tito **a décidé de donner des détails sur les crimes dont il est responsable et de révéler des informations sur les noms et les actions d'autres personnes (hommes d'affaires et politiques) impliqués dans ces crimes.** En essayant de vérifier les informations de Tito, **il a été constaté qu'il avait menti dans ses déclarations, qu'il avait impliqué des innocents et qu'il avait également donné de fausses informations sur l'emplacement des restes de certaines victimes.**

Tito s'est présenté aux victimes de ses crimes et à leurs familles ; **il n'a reconnu aucune responsabilité et n'a pas demandé pardon pour les actes perpétrés. Les proches des victimes n'ont pu établir aucune communication avec Tito, celui-ci ne semblait pas écouter les victimes et ne semblait pas affecté.**

Tito a exprimé son désir de recevoir une aide de l'État pour réintégrer la vie civile, retrouver sa famille, commencer ses études et avoir un emploi qui lui permette de couvrir ses dépenses

minimales. On peut dire que Tito **est un homme enthousiasmé par un nouveau projet de vie.**

Sachant que l'amnistie est une sorte de grâce accordée par le gouvernement et que Tito n'ira pas en prison, dans quelle mesure pensez-vous que Tito devrait être amnistié par l'État ?

Complètement en désaccord O---O---O---O---O---O---O---O---O Tout à fait d'accord